

82 Rapports

- 82 Responsabilité de la direction dans la préparation des états
- 82 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants
- 83 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 83 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

84 États financiers consolidés

- 84 Bilans consolidés
- 85 États consolidés des résultats
- 86 États consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres
- 87 États consolidés des flux de trésorerie

88 Notes complémentaires

- | | | | | | |
|-----|---------|--|-----|---------|---|
| 88 | Note 1 | Principales conventions et estimations comptables | 129 | Note 21 | Rémunération à base d'actions |
| 93 | Note 2 | Juste valeur des instruments financiers | 131 | Note 22 | Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction |
| 103 | Note 3 | Valeurs mobilières | | | |
| 107 | Note 4 | Prêts | | | |
| 109 | Note 5 | Titrisations | 131 | Note 23 | Impôts sur les bénéfices |
| 112 | Note 6 | Entités à détenteurs de droits variables | 132 | Note 24 | Bénéfice par action |
| 114 | Note 7 | Produits dérivés et activités de couverture | 133 | Note 25 | Garanties, engagements et éventualités |
| 118 | Note 8 | Locaux et matériel | 135 | Note 26 | Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances |
| 118 | Note 9 | Coentreprise – RBC Dexia Investor Services | 136 | Note 27 | Opérations entre apparentés |
| 118 | Note 10 | Écart d'acquisition et autres actifs incorporels | 137 | Note 28 | Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique |
| 119 | Note 11 | Acquisitions et cessions importantes | 138 | Note 29 | Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers |
| 120 | Note 12 | Autres actifs | | | |
| 121 | Note 13 | Dépôts | | | |
| 121 | Note 14 | Activités d'assurance | 139 | Note 30 | Gestion du capital |
| 122 | Note 15 | Autres passifs | 139 | Note 31 | Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États- Unis |
| 122 | Note 16 | Débetures subordonnées | | | |
| 123 | Note 17 | Titres de fiducie de capital | | | |
| 124 | Note 18 | Capital-actions | | | |
| 126 | Note 19 | Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales | 159 | Note 32 | Information sur la société mère |
| 126 | Note 20 | Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | | | |

Responsabilité de la direction dans la préparation des états

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada (RBC) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les nombreux montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est en accord avec ces états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôles internes de RBC sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le Code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe d'auditeurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise de son Comité d'audit composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité d'audit assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédés de contrôles

internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés et de conseiller les administrateurs en matière d'audit et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre auditeur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité d'audit.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant les opérations et activités de RBC qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si RBC respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si RBC est en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de RBC.

Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants nommés par les actionnaires de RBC sur recommandation du Comité d'audit et du Conseil d'administration, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les auditeurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité d'audit de tous les aspects de leur mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 1^{er} décembre 2011

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

À l'intention des actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (Banque), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des trois exercices compris dans la période terminée le 31 octobre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle

interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Royale du Canada et de ses filiales aux 31 octobre 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période terminée le 31 octobre 2011, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autres points

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2011 selon les critères établis en vertu de l'*Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2011 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2011

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada (RBC) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus élaboré par le président et chef de la direction et par le chef de l'administration et chef des finances, ou sous leur supervision, et il est mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- touchent la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de RBC ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration de RBC;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de RBC qui pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers est soit évitée, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni détecter des inexactitudes en temps opportun. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances

ou que le degré de conformité aux conventions ou aux procédures se détériore.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de l'administration et chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2011, en se fondant sur les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2011 est efficace selon les critères énoncés en vertu de l'*Internal Control - Integrated Framework*. La direction a également conclu, en se fondant sur les résultats de notre évaluation, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2011 ne comportait aucune faiblesse importante.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2011 a fait l'objet d'un audit par Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants, qui ont également procédé à l'audit de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, comme en fait mention le rapport des comptables agréés inscrits indépendants et dans lequel ils ont émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 1^{er} décembre 2011

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (Banque) au 31 octobre 2011 selon les critères établis en vertu de l'*Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il y ait une faiblesse importante, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et du fonctionnement efficace du contrôle interne selon le risque évalué, ainsi que la mise en œuvre de tout autre procédé que nous jugeons nécessaire dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont élaborées par les chefs de la direction et des finances ou par les personnes occupant des postes équivalents, ou encore sous la supervision de ces derniers, et sont mises en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de leur publication selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant les actifs de la

société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit évitée, soit détectée à temps.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles par la direction, il est possible que des inexactitudes importantes imputables à une erreur ou à une fraude ne soient pas prévenues ni détectées en temps opportun. De plus, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédures se détériore.

À notre avis, la Banque a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2011, selon les critères établis en vertu de l'*Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2011 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2011 exprime une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2011

Bilans consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2011	2010 (1)
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	13 247 \$	8 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	12 181	13 254
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres détenus à des fins de transaction	145 274	144 925
Titres disponibles à la vente	34 284	38 594
	179 558	183 519
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	84 947	72 698
Prêts (notes 4 et 5)		
Prêts de détail	228 484	214 937
Prêts de gros	69 758	60 107
	298 242	275 044
Provision pour pertes sur prêts	(1 958)	(2 038)
	296 284	273 006
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 689	7 371
Dérivés (note 7)	100 013	106 155
Locaux et matériel, montant net (note 8)	2 490	2 139
Écart d'acquisition (note 10)	7 703	6 660
Autres actifs incorporels (note 10)	2 115	1 710
Actifs liés aux activités abandonnées (note 11)	27 143	34 364
Autres actifs (note 12)	18 332	16 890
	165 485	175 289
	751 702 \$	726 206 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 13)		
Particuliers	166 030 \$	151 347 \$
Entreprises et gouvernements	258 494	239 233
Banques	19 657	23 981
	444 181	414 561
Autres		
Acceptations	7 689	7 371
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 284	46 597
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	46 188	41 207
Dérivés (note 7)	101 437	108 908
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 14)	6 875	6 273
Passifs liés aux activités abandonnées (note 11)	20 071	24 454
Autres passifs (note 15)	29 580	28 220
	256 124	263 030
Déventures subordonnées (note 16)	7 749	6 681
Titres de fiducie de capital (note 17)	–	727
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 19)	1 941	2 256
Capitaux propres (note 18)		
Actions privilégiées	4 813	4 813
Actions ordinaires (émises – 1 438 376 317 et 1 424 921 817)	14 017	13 378
Surplus d'apport	212	236
Actions autodétenues – privilégiées (détenues – 6 341 et 86 400)	–	(2)
– ordinaires (détenues – (146 075) et 1 719 092)	8	(81)
Bénéfices non répartis	24 282	22 706
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 625)	(2 099)
	41 707	38 951
	751 702 \$	726 206 \$

(1) Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées afin de refléter la présentation des activités abandonnées. Se reporter aux notes 1 et 11.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Victor L. Young
Administrateur

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2011	2010 (1)	2009 (1)
Revenu d'intérêt			
Prêts	12 975 \$	12 494 \$	12 440 \$
Valeurs mobilières	5 118	4 719	5 739
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	736	474	931
Dépôts à des banques	91	59	162
	18 920	17 746	19 272
Frais d'intérêt			
Dépôts	5 242	4 917	6 426
Autres passifs	2 725	2 184	1 790
Débitures subordonnées	353	307	351
	8 320	7 408	8 567
Revenu net d'intérêt	10 600	10 338	10 705
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires	4 479	4 485	4 067
Revenus tirés des activités de négociation	800	1 333	2 380
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 998	1 774	1 615
Revenus tirés des fonds communs de placement	1 977	1 571	1 400
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 329	1 271	1 357
Frais bancaires	1 324	1 321	1 299
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 489	1 193	1 049
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	683	608	635
Revenus sur cartes	646	521	728
Commissions de crédit	707	621	522
Revenus tirés de la titrisation (note 5)	797	764	1 169
Gain net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente (note 3)	128	38	(611)
Autres	473	244	126
Revenus autres que d'intérêt	16 830	15 744	15 736
Total des revenus	27 430	26 082	26 441
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	975	1 240	2 167
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	3 360	3 546	3 042
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines (notes 20 et 21)	8 958	8 430	8 480
Matériel	1 011	944	958
Frais d'occupation	1 027	960	934
Communications	745	750	686
Honoraires	683	572	484
Impartition de services de traitement	268	278	283
Amortissement des autres actifs incorporels (note 10)	480	440	393
Autres	1 281	1 095	1 218
	14 453	13 469	13 436
Bénéfice avant impôts	8 642	7 827	7 796
Impôts sur les bénéfices (note 23)	1 888	1 996	2 015
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	6 754	5 831	5 781
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	104	99	100
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	6 650	5 732	5 681
Perte nette liée aux activités abandonnées (note 11)	(1 798)	(509)	(1 823)
Bénéfice net	4 852 \$	5 223 \$	3 858 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(258)	(258)	(233)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 594 \$	4 965 \$	3 625 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) (note 24)	1 430 722	1 420 719	1 398 675
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,21 \$	3,49 \$	2,59 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	4,47 \$	3,85 \$	3,90 \$
Perte de base par action liée aux activités abandonnées (en dollars)	(1,26)\$	(0,36)\$	(1,31)\$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers) (note 24)	1 437 904	1 433 754	1 412 126
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,19 \$	3,46 \$	2,57 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	4,45 \$	3,82 \$	3,86 \$
(Perte) diluée par action liée aux activités abandonnées (en dollars)	(1,26)\$	(0,36)\$	(1,29)\$
Dividendes par action (en dollars)	2,08 \$	2,00 \$	2,00 \$

(1) Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées afin de refléter la présentation des activités abandonnées. Se reporter aux notes 1 et 11.

États consolidés du résultat étendu

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2011	2010	2009
Résultat étendu			
Bénéfice net	4 852 \$	5 223 \$	3 858 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts (note 23)			
(Pertes nettes) gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(128)	441	662
Reclassement aux résultats de (gains) pertes sur les titres disponibles à la vente	(7)	(261)	330
Variation nette des (pertes) gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(135)	180	992
Pertes de change non réalisées	(695)	(1 785)	(2 973)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(8)	(5)	2
Gains nets de change liés aux opérations de couverture	725	1 479	2 399
Écarts de conversion	22	(311)	(572)
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	309	(334)	156
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	278	82	(38)
Variation nette des couvertures des flux de trésorerie	587	(252)	118
Autres éléments du résultat étendu	474	(383)	538
Total du résultat étendu	5 326 \$	4 840 \$	4 396 \$

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2011	2010	2009
Actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	4 813 \$	4 813 \$	2 663 \$
Émises	–	–	2 150
Solde à la fin	4 813	4 813	4 813
Actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	13 378	13 075	10 384
Émises	639	303	2 691
Solde à la fin	14 017	13 378	13 075
Surplus d'apport			
Solde au début	236	246	242
Renonciation aux droits à la plus-value des actions	–	–	(7)
Attributions de rémunération à base d'actions	(32)	(9)	(11)
Autres	8	(1)	22
Solde à la fin	212	236	246
Actions autodétenues – privilégiées (note 18)			
Solde au début	(2)	(2)	(5)
Ventes	97	129	2 757
Achats	(95)	(129)	(2 754)
Solde à la fin	–	(2)	(2)
Actions autodétenues – ordinaires (note 18)			
Solde au début	(81)	(95)	(104)
Ventes	6 074	6 814	12 212
Achats	(5 985)	(6 800)	(12 203)
Solde à la fin	8	(81)	(95)
Bénéfices non répartis			
Solde au début	22 706	20 585	19 816
Ajustement transitoire – instruments financiers (1)	–	–	66
Bénéfice net	4 852	5 223	3 858
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(258)	(258)	(233)
Dividendes sur actions ordinaires (note 18)	(2 979)	(2 843)	(2 819)
Frais d'émission et autres	(39)	(1)	(103)
Solde à la fin	24 282	22 706	20 585
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Ajustement transitoire – instruments financiers (1)	59	59	59
Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(31)	104	(76)
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des activités de couverture	(1 663)	(1 685)	(1 374)
Gains et pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	10	(577)	(325)
Solde à la fin	(1 625)	(2 099)	(1 716)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	22 657	20 607	18 869
Capitaux propres à la fin	41 707 \$	38 951 \$	36 906 \$

(1) L'ajustement transitoire est lié aux modifications du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2011	2010 (1)	2009 (1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	6 650 \$	5 732 \$	5 681 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	975	1 240	2 167
Amortissement	385	381	353
Impôts futurs	(160)	119	455
Amortissement des autres actifs incorporels	480	440	393
(Gain) perte à la vente de locaux et de matériel	(1)	2	(12)
Gain sur la titrisation	(234)	(154)	(932)
Gain sur les titres disponibles à la vente	(239)	(235)	(13)
Réduction de valeur de titres disponibles à la vente	101	189	618
Variations de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	602	1 050	899
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(177)	(39)	(178)
Impôts exigibles	398	(1 748)	3 369
Actifs dérivés	6 142	(14 060)	44 001
Passifs dérivés	(7 469)	24 522	(44 317)
Titres détenus à des fins de transaction	3 358	(2 589)	(10 283)
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	99	(2 592)	2 396
Autres	1 204	(490)	4 709
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies	12 114	11 768	9 306
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation liées aux activités abandonnées	(1 776)	(474)	(1 903)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	10 338	11 294	7 403
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	1 073	(4 336)	11 113
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(44 504)	(32 778)	(22 327)
Produit de la titrisation	11 670	7 710	21 218
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	9 926	8 990	12 979
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	33 543	31 478	15 415
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(33 229)	(34 590)	(30 229)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et de logiciels	(1 338)	(960)	(689)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(12 249)	(31 118)	3 226
Flux de trésorerie nets provenant des cessions et (affectés aux) acquisitions	(1 306)	(82)	(27)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement liées aux activités poursuivies	(36 414)	(55 686)	10 679
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement liées aux activités abandonnées	3 478	4 112	5 239
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement	(32 936)	(51 574)	15 918
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	29 620	36 104	(37 858)
Rachat de titres de fiducie de capital (RBC TruCS)	(750)	(650)	–
Émission de débentures subordonnées	1 500	1 500	–
Remboursement de débentures subordonnées	(404)	(1 305)	(1 500)
Émission d'actions privilégiées	–	–	2 150
Émission d'actions ordinaires	146	125	2 439
Actions autodétenues – ventes	6 171	6 943	14 969
Actions autodétenues – achats	(6 080)	(6 929)	(14 957)
Dividendes versés	(3 049)	(2 934)	(2 744)
Frais d'émission	–	–	(77)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(93)	(93)	(4)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	4 981	7 020	3 217
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 313)	5 238	13 852
Variation des emprunts à court terme des filiales	(679)	(77)	(1 558)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement liées aux activités poursuivies	29 050	44 942	(22 071)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement liées aux activités abandonnées	124	(3 517)	(3 712)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	29 174	41 425	(25 783)
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	57	(168)	(271)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques liés aux activités poursuivies	4 807	856	(2 357)
Encaisse et montants à recevoir de banques liés aux activités poursuivies au début	8 440	7 584	9 941
Encaisse et montants à recevoir de banques liés aux activités poursuivies à la fin	13 247 \$	8 440 \$	7 584 \$
Encaisse et montants à recevoir de banques liés aux activités abandonnées à la fin	2 716 \$	890 \$	769 \$
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	15 963 \$	9 330 \$	8 353 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	8 818 \$	7 790 \$	9 910 \$
Impôts sur les bénéfices (recouvrés) payés durant l'exercice	1 512 \$	4 654 \$	(102) \$

(1) Les données correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées afin de refléter la présentation des activités abandonnées. Se reporter aux notes 1 et 11.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Renseignements généraux

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à la cession de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont comptabilisés à titre de revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Certaines estimations, dont celles visant la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des trisations, des provisions pour litiges, des EDDV, des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance et des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, et la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée, du passif au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit, ainsi que des impôts sur les bénéfices, exigent de la direction des jugements subjectifs ou complexes. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos futurs états financiers consolidés.

Changement dans la présentation des états financiers

Actions autodétenues

Au cours de l'exercice, nous avons modifié la présentation de nos ventes et de nos achats d'actions autodétenues, qui se fera désormais sur une base brute plutôt que sur une base nette. Cette modification touche nos actions ordinaires et privilégiées. Les données de toutes les périodes présentées dans nos états consolidés de la variation des capitaux propres ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Activités abandonnées

Tel qu'il est décrit à la note 11, nous avons conclu, en juin 2011, un accord définitif visant la vente de la quasi-totalité de nos services bancaires régionaux aux États-Unis et nous nous sommes engagés à vendre certains autres actifs liés à nos services bancaires régionaux aux États-Unis. Nous avons comptabilisé ces entités dans les activités abandonnées. Par conséquent, l'information financière contenue dans les notes suivantes ne reflète que les résultats de nos activités poursuivies pour toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Le 29 avril 2011, nous avons conclu la vente de Liberty Life Insurance Company (Liberty Life), notre unité d'assurance aux États-Unis. Nous avons annoncé cette transaction en octobre 2010, au moment où l'entente avait été conclue, mais n'avions pas présenté les résultats de Liberty Life à titre d'activités abandonnées, car ils n'étaient pas significatifs pour notre situation financière consolidée ni nos résultats d'exploitation. Nous avons décidé de reclasser les résultats de Liberty Life et de les présenter à titre d'activités abandonnées pour toutes les périodes présentées, avec ceux de nos services bancaires régionaux aux États-Unis, afin de fournir un portrait complet de nos activités poursuivies et abandonnées.

Modifications des principales conventions comptables

Aucune modification des principales conventions comptables n'a pris effet en ce qui nous concerne en 2011.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Valeurs mobilières

Les titres sont classés, selon l'intention de la direction, comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance ou au titre des prêts et créances.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme ainsi que les titres désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus par suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque connexe de paiement anticipé, de variations du risque de change, de changements des sources ou des modalités de financement, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités; ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que comme des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux et iii) les prêts et créances pour lesquels nous pourrions ne pas recouvrer la quasi-totalité de notre investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût après amortissement ainsi que les fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont évalués au coût.

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance affichant des pertes non réalisées afin de déterminer si ces pertes non réalisées sont durables. Pour ce faire, nous prenons en compte plusieurs facteurs, y compris : i) la période pendant laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût après amortissement; ii) l'ampleur de la perte de la valeur; iii) la cause de la perte de valeur ainsi que la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur et iv) notre intention et notre capacité de détenir le placement durant une période suffisamment longue pour permettre le recouvrement prévu de la juste valeur. Si notre évaluation indique que la perte de valeur est durable, ou que nous n'avons ni l'intention, ni la capacité de détenir le placement jusqu'au recouvrement prévu de la juste valeur, le titre est classé comme prêt douteux et une perte est constatée dans le résultat net.

Les gains et les pertes réalisés au moment de la cession des titres disponibles à la vente et les pertes liées à des pertes de valeur durables de titres disponibles à la vente sont inclus dans le gain net ou la perte nette sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des titres de créance que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Nous détenons une quantité peu importante de titres jusqu'à l'échéance dans le cours normal de nos activités. Tous les titres détenus jusqu'à l'échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente de nos bilans consolidés. Les pertes de valeur sont évaluées au moyen du même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts, conformément au chapitre 3855 du Manuel de l'*Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA), intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855). Se reporter à la rubrique intitulée Prêts pour plus de détails.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Cependant, les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction, et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Option de la juste valeur

Un instrument financier peut être désigné comme détenu à des fins de transaction (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. L'instrument qui est classé comme détenu à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaisante à l'un des critères suivants établis par le BSIF: i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques ou d'investissement de manière à éliminer ou réduire considérablement les risques financiers importants, et l'information est communiquée sur cette base à la haute direction ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur et tout gain ou toute perte découlant des variations de la juste valeur est inscrit dans les résultats. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « détenus à des fins de transaction » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres de créance désignés comme détenus à des fins de transaction, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon le taux de financement effectif de RBC au début et à la fin de la période, et comptabilisons en résultat net la variation non réalisée de la valeur actualisée.

Coûts de transaction

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont capitalisés au moment de la constatation initiale.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties. En vertu de ces conventions, nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises, et des garanties supplémentaires sont obtenues au besoin. Nous avons le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites aux bilans consolidés aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus, respectivement, sauf lorsqu'elles sont désignées comme des instruments détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans nos états consolidés des résultats. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat comptabilisées à la juste valeur selon l'option de la juste valeur sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Titrisations

Nos diverses opérations de titrisation consistent généralement en un transfert d'actifs financiers à des structures d'accueil ou à des fiducies

indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Les structures d'accueil peuvent être une EDDV au sens de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (variable interest entities) (NOC-15), ou une structure d'accueil admissible au sens de la NOC-12, intitulée *Cessions de créances*.

Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les actifs cédés sont retirés de nos bilans consolidés lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, les conditions suivantes doivent être remplies : i) les actifs cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; ii) l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les actifs cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible, ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité et iii) le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les actifs cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, la cession est considérée comme un emprunt garanti aux fins comptables et les actifs demeurent aux bilans consolidés, le produit net étant constaté comme un passif.

En ce qui concerne les titrisations de prêts, nous vendons habituellement des prêts ou des ensembles de titres adossés à des créances hypothécaires à des structures d'accueil ou à des fiducies, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. À l'occasion, nous en vendons à des tiers investisseurs par l'entremise de courtiers.

Lorsque des titres adossés à des créances hypothécaires sont constitués, nous reclassons les prêts à leur valeur comptable dans les titres adossés à des créances hypothécaires et droits conservés des bilans consolidés. Les droits conservés représentent principalement les marges excédentaires de la participation dans les prêts sur le taux de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires. La valeur comptable initiale des titres adossés à des créances hypothécaires et des droits conservés connexes est établie en fonction de leur juste valeur relative à la date de la titrisation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés dans les titres détenus à des fins de transaction ou dans les titres disponibles à la vente, selon l'intention de la direction. Les droits conservés sont classés dans les titres disponibles à la vente ou dans les titres détenus à des fins de transaction, à l'aide de l'option de la juste valeur. Tant les titres adossés à des créances hypothécaires que les droits conservés classés comme disponibles à la vente font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les gains à la vente de prêts ou de titres adossés à des créances hypothécaires sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction de la valeur comptable précédente des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires visés par la cession. Pour établir les justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la durée de vie moyenne pondérée des créances payables par anticipation, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances prévues et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Pour chaque opération de titrisation relativement à laquelle nous avons conservé les droits de gestion, nous déterminons si les avantages liés à la gestion constituent une contrepartie adéquate. Lorsque les avantages liés à la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté au poste Autres – Autres actifs. Lorsque les avantages prévus liés à la gestion ne sont pas considérés comme adéquats, nous constatons un passif de gestion au poste Autres – Autres passifs. Lorsque nous recevons une contrepartie adéquate, nous ne constatons ni un actif ni un passif. Un actif ou un passif de gestion est amorti proportionnellement au revenu de gestion net estimatif et sur la durée de ce revenu.

En ce qui concerne les titrisations d'obligations, nous achetons des obligations émises par des gouvernements municipaux, des obligations liées à des gouvernements ou des obligations de sociétés et nous émettons ensuite des titres que nous vendons à des tiers investisseurs. Nous ne conservons aucun droit de bénéficiaire, à moins que nous n'achetions certains des certificats émis.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité

éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée au poste Autres – Acceptations dans les bilans consolidés. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres – Engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, les risques de change, les risques de crédit et les autres risques de marché. Les produits dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises, les swaps sur actions et les produits dérivés de crédit. Tous les produits dérivés sont comptabilisés dans nos bilans consolidés à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Un dérivé incorporé est un élément d'un instrument hybride qui comprend également un contrat hôte non dérivé ayant pour effet que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à un dérivé autonome. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparé, le contrat hôte est comptabilisé en vertu des PCGR applicables à un contrat de ce type, sans le dérivé incorporé. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation lorsque les conditions nécessaires à la séparation sont respectées.

Lorsque des produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les produits dérivés sont constatés dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les produits dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les produits dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler les actifs et les passifs liés aux produits dérivés simultanément avec une contrepartie, la juste valeur nette des produits dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit et les primes versées sont également inclus dans les actifs dérivés, tandis que les primes reçues sont présentées dans les passifs dérivés.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué à la rubrique Comptabilité de couverture ci-après.

Comptabilité de couverture

Nous utilisons des produits dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. L'instrument de couverture doit avoir une grande efficacité pour compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture sur une base prospective lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture est liquidé ou vendu ou lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Veuillez vous reporter à la note 7 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur

comptable de l'instrument couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulatifs à la juste valeur sont amortis dans le résultat net sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Nous utilisons également, dans des circonstances particulières, certains instruments de trésorerie afin de couvrir le risque lié aux variations de la juste valeur des actifs monétaires attribuables aux fluctuations des taux de change.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite des impôts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les gains et les pertes sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variation des flux de trésorerie liés à un actif ou passif à taux variable.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome, la tranche efficace des gains et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite des impôts applicables, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Les montants accumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constatés dans le résultat net lorsque se produit une réduction de l'investissement net couvert en raison de la dilution ou de la vente de l'investissement net ou une réduction des capitaux propres de l'établissement étranger découlant de la distribution de dividendes. Nous utilisons des passifs libellés en devises et des contrats de change pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements étrangers autonomes qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Prêts

Les prêts sont habituellement comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, lesquels comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties. Les prêts pour lesquels nous avons choisi l'option de la juste valeur ou que nous comptons vendre immédiatement ou dans un avenir proche sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent aussi être classés au titre des prêts et créances.

Les prêts comptabilisés au coût après amortissement font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés à titre de prêts douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, entités gouvernementales canadiennes), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par une entité gouvernementale canadienne sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être comptabilisés et l'ensemble des intérêts précédemment comptabilisés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Lorsque le prêt est complètement radié, les paiements subséquents sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance (y compris les intérêts) ont été recouverts, que les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte

que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt douteux est classé comme tel, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans les bilans consolidés, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de cession. La juste valeur est évaluée soit en fonction de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est composée des provisions spécifiques et générales et est représentative de plusieurs facteurs, tels que la composition et la qualité du crédit du portefeuille et les changements de la conjoncture économique et commerciale. La provision spécifique pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes sur créances estimatives désignées dans le portefeuille, alors que la provision générale est maintenue pour couvrir les pertes qui ont été subies, mais qui ne peuvent encore être déterminées à la date du bilan. La provision est liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision est augmentée par la dotation à la provision pour pertes sur créances et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au poste Autres passifs.

Provisions spécifiques

Des provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives sur les prêts de détail et de gros classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement, sont estimées selon le jugement de la direction quant à la réalisation des flux de trésorerie futurs que l'on peut raisonnablement s'attendre à recevoir des emprunteurs ou de garants financièrement responsables, ou par suite de la réalisation d'une sûreté réelle. Les coûts de recouvrement estimatifs sont déduits des montants que l'on s'attend à récupérer, et ces montants sont actualisés au taux d'intérêt effectif de l'obligation. Les pertes liées aux portefeuilles de prêts de détail, y compris les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Dans le cas des cartes de crédit, nous comptabilisons la provision et la radiation lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provision générale

La provision générale est établie afin de couvrir les pertes sur créances estimatives subies à l'égard de nos portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été précisément désignés comme douteux. Dans le cas des prêts hétérogènes (prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement), la détermination de la provision générale est fondée sur l'application d'une probabilité de défaillance estimative, sur le montant brut assujéti aux défaillances et sur les facteurs de perte,

lesquels sont établis en fonction des pertes historiques et sont définis selon le type de prêt et la cote de crédit de l'emprunteur. Pour ce qui est des portefeuilles homogènes (prêts de détail), y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts sur cartes de crédit ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, la provision générale est déterminée en fonction des taux de pertes historiques. Pour déterminer le niveau de la provision générale, la direction considère également les tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, la conjoncture économique, l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. La provision générale augmentera ou diminuera par l'intermédiaire d'une dotation à la provision générale pour pertes sur créances visant à amener la provision générale au niveau requis. La provision générale couvre les pertes non identifiées du portefeuille productif et la provision spécifique vise les prêts en souffrance. Par conséquent, nous n'effectuons plus de radiation à même la provision générale et n'utilisons pas la provision générale pour constituer la provision spécifique.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée « Informations à fournir sur les garanties » (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme d'espèces, d'autres actifs, de nos propres actions ou de prestation de services) à une contrepartie par suite : i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, lequel représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Aucune évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière satisfait également à la définition de dérivé. Si elle satisfait à la définition de dérivé, la garantie financière est évaluée à la juste valeur à chaque date du bilan et présentée comme un dérivé au poste Autres actifs ou au poste Autres passifs, selon le cas.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Nous présentons le solde net des actifs financiers et des passifs financiers lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Assurances

Les primes découlant de l'assurance vie et maladie sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant de l'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. La tranche non échue des primes d'assurance IARD (primes non acquises) est constatée au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et maladie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et maladie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et

obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos états consolidés des résultats au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance liée aux activités d'assurance IARD, qui sont inclus dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées et des réclamations non versées. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance attribuables à nos activités d'assurance vie sont inclus dans les Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance en diminution des passifs connexes.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est conclu aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des honoraires liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires. Les honoraires comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles tel qu'il est expliqué à la note 20. Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et en des titres à revenu fixe. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur. Pour les principaux régimes à prestations déterminées, le taux de rendement prévu de l'actif du régime, lequel est reflété dans la charge au titre des prestations constituées, est calculé selon la méthode liée à la valeur de marché. Conformément à cette méthode, l'actif est évalué à la valeur de marché ajustée en vertu de laquelle les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont amortis sur trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées secondaires et complémentaires, le taux de rendement prévu de l'actif du régime est calculé en fonction de la juste valeur de l'actif.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite ainsi que des coûts d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie, respectivement.

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, comprise dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur les obligations, au rendement des placements prévu sur la valeur de marché ou liée au marché de l'actif du régime et à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, des gains ou des pertes actuariels nets et de l'actif ou de l'obligation transitoire. Pour certains de nos régimes à prestations déterminées, y compris les principaux régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels sont déterminés chaque année et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Pour les autres régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels nets cumulés dépassant 10 % de l'actif du régime ou de l'obligation au titre des prestations au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant au régime.

Les gains et les pertes au règlement des régimes à prestations déterminées sont comptabilisés dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines lorsque ces règlements ont lieu. Les gains et les pertes liés à la compression de régimes sont constatés au cours de la période où la compression devient probable et où l'incidence peut être raisonnablement évaluée.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge sur les cotisations est constaté comme charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, dans le poste Autres passifs.

Notre charge au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines au cours de la période où les services connexes sont rendus.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons des régimes de rémunération à base d'actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, comme il est décrit à la note 21.

Nous comptabilisons les options sur actions octroyées aux employés selon la méthode de la juste valeur, en vertu de laquelle la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition applicable, et une hausse équivalente du surplus d'apport est comptabilisée. Lorsque les options sont levées, le produit de la levée ainsi que le montant initial comptabilisé comme surplus d'apport sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Les droits à la plus-value des actions qui sont entièrement acquis entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Cette charge de rémunération, déduction faite des couvertures connexes, est comptabilisée sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans nos états consolidés des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans nos bilans consolidés, sous Autres passifs.

Nos autres régimes de rémunération à base d'actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes d'attribution d'actions différées sont réglées au moyen de nos actions ordinaires ou en espèces, tandis que celles en vertu des régimes d'unités d'actions différées sont réglées en espèces. Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations comptabilisées sont fondées sur le prix du marché de nos actions ordinaires à la date de l'octroi. Pour les attributions réglées en espèces, nos obligations comptabilisées font l'objet d'ajustements périodiques selon la fluctuation du prix du marché de nos actions ordinaires et les dividendes courus. Les variations de nos obligations au titre de ces régimes, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans nos états consolidés des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans nos bilans consolidés, sous Autres passifs ou Surplus d'apport.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Charge d'impôts

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos établissements étrangers lorsque le rapatriement de tels montants n'est pas envisagé dans un avenir prévisible. La charge d'impôts présentée dans nos états consolidés des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts futurs liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition devient pratiquement en vigueur. Nos états consolidés des résultats comprennent des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Le montant net des impôts futurs résultant d'écarts temporaires et de reports de pertes fiscales en avant est inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôts futurs afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est plus probable qu'improbable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives. Nous constituons une provision pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant auquel, à notre avis, il est plus probable qu'improbable que ces actifs seront réalisés.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est attribué aux unités d'exploitation d'un secteur d'exploitation. Une unité d'exploitation regroupe des activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables. Selon les PCGR, elle s'entend du niveau d'exploitation auquel les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation et correspondent soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Au moment de la cession d'une partie d'une unité d'exploitation, l'écart d'acquisition est attribué à la partie cédée en fonction de la juste valeur de cette partie par rapport à l'ensemble de l'unité d'exploitation. L'écart d'acquisition attribué à la partie de l'unité d'exploitation à conserver est soumis à un test de dépréciation.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuelle, au 1^{er} août, ou plus souvent si les événements ou les circonstances indiquent une perte de valeur possible. Nous évaluons l'écart d'acquisition en déterminant d'abord la juste valeur de chaque unité d'exploitation et en la comparant avec sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition attribué. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation doit être déterminée et comparée à sa valeur comptable. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition découle de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. La dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, et toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte de valeur est constatée. Les reprises ultérieures sur perte de valeur sont interdites.

La juste valeur de chacune des unités d'exploitation a essentiellement été établie selon une méthode axée sur le bénéfice qui tient compte des prévisions internes de chaque unité d'exploitation à l'égard des produits et des charges. Cette méthode repose sur des estimations et des hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, des taux de croissance et des taux finaux de croissance. Les variations de ces estimations ou hypothèses pourraient avoir une incidence sur le calcul de la juste valeur de nos unités d'exploitation et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Outre la méthode axée sur le bénéfice, nous utilisons, dans la mesure du possible, une approche fondée sur le marché en vue d'évaluer la juste valeur de chaque unité d'exploitation en fonction de la conjoncture et de sociétés comparables.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des conditions pouvant indiquer que les flux de trésorerie nets futurs estimatifs provenant d'un actif ne seront pas suffisants pour recouvrer sa valeur comptable.

Autres

Conversion des comptes exprimés en devises

Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les

passifs non monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les revenus et les charges exprimés en devises sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'actif et le passif de nos établissements étrangers autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains ou les pertes non réalisés résultant de la conversion des comptes de nos établissements étrangers autonomes de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôts à titre de composantes des autres éléments du résultat étendu. Au moment de la cession de notre participation dans ces placements ou de la dilution de cette dernière, une tranche appropriée du montant net des gains ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si la période de renouvellement est raisonnablement assurée, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les gains et les pertes résultant de la cession sont inscrits au poste Revenus autres que d'intérêt. Les locaux et le matériel sont soumis à un test de recouvrabilité chaque fois que des changements de situation indiquent une possible perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus liés à l'utilisation des locaux et du matériel est inférieure à la valeur comptable des locaux et du matériel.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, déduction faite des actions autodétenues. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés et de tout gain (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite des impôts connexes. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités non-dévoüées. Le nombre d'actions additionnelles inclus dans le bénéfice dilué par action est déterminé au moyen de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle les options sur actions dont le prix de levée est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires sont présumées être levées, et le produit de la levée est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de la levée des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Modifications comptables futures – adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS)

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables du Canada, nous préparerons nos états financiers selon les IFRS pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2011, ainsi que l'information financière comparative correspondante pour 2011.

Note 2 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des instruments identiques négociés sur un marché actif est fondée sur les cours de clôture dans le marché actif le plus avantageux pour cet

instrument. En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers comptabilisés aux bilans consolidés, le cours du marché correspond au cours acheteur et au cours vendeur les plus récents, respectivement. Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers à acquérir, nous les évaluons en fonction du cours vendeur et du cours acheteur les plus récents, respectivement. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, nous

déterminons la juste valeur selon les cours du marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables ou au moyen d'un modèle d'évaluation, selon le cas. Lorsque la juste valeur des instruments financiers est établie à partir de modèles d'évaluation, il est nécessaire d'avoir recours à des données. Pour déterminer ces données, nous nous basons principalement sur des facteurs de marché externes facilement observables et disponibles, tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité des prix et des taux. Dans certains cas, nous utilisons des données qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables. Dans ces cas, nous pouvons ajuster les données prises en compte dans le modèle afin de refléter l'incertitude de l'évaluation (ajustements de l'évaluation en fonction du modèle et des paramètres) de façon à déterminer la juste valeur en fonction des hypothèses qui seraient prises en compte par les participants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers.

Des ajustements de l'évaluation sont parfois nécessaires pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier. Dans le cas de certains instruments financiers, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard des taux acheteur et vendeur lorsque les positions sont évaluées d'après les cours moyens; pour les liquidités, si nous croyons que ces instruments pourraient être cédés pour un montant moindre que leur juste valeur estimative par suite d'un manque de liquidité du marché pendant une période raisonnable et, pour les modèles et les paramètres modèles, lorsque les évaluations peuvent varier en raison de l'impossibilité de les comparer avec les prix de transaction sur les marchés non liquides.

Nous apportons des ajustements à l'évaluation relativement au risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Ces ajustements tiennent compte de la capacité financière de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des opérations ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions accessoires. Nous mettons à jour régulièrement les ajustements de l'évaluation du crédit afin de tenir compte de la variation de la valeur des dérivés et du risque lié au rendement des contreparties. Des changements des ajustements de l'évaluation du crédit sont comptabilisés dans le résultat de la période considérée.

Nous disposons de politiques internes documentées qui détaillent nos processus d'évaluation de la juste valeur, y compris les méthodes utilisées pour déterminer les ajustements de l'évaluation. Ces méthodes sont appliquées de façon uniforme et font périodiquement l'objet d'un examen par la Gestion des risques du Groupe et par le groupe Finance.

Techniques d'évaluation et données

Les titres détenus à des fins de transaction, les titres disponibles à la vente et les actifs liés aux dérivés représentent 79 % du total des actifs évalués à la juste valeur, tandis que les dépôts désignés comme détenus à des fins de transaction et les passifs liés aux dérivés représentent 68 % du total des passifs évalués à la juste valeur.

La plupart de nos instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction (autres que les dérivés) et comme disponibles à la vente comportent des titres de créance et des titres de participation.

Pour ce qui est des titres de créance, des titres de participation et des dérivés négociés en Bourse, la juste valeur est fondée sur les prix de transaction réels ou les cours du marché fournis par une Bourse, un contrepartiste, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de fixation des prix, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est établie en fonction des cours de marché d'instruments similaires, ajustés au besoin pour tenir compte des caractéristiques particulières de ces instruments.

Lorsque le cours de marché d'aucun instrument identique ou similaire n'est disponible, la juste valeur de l'instrument est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de l'instrument. Les données utilisées dans ces modèles d'évaluation proviennent de facteurs de marché observables et, lorsque c'est pertinent, des hypothèses relatives aux facteurs non observables.

Toutes nos opérations sur dérivés sont comptabilisées à la juste valeur. Les dérivés hors cote (qui ne sont pas négociés en Bourse) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation. Les modèles d'évaluation permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au moyen d'un principe sans arbitrage. Les démarches de

modélisation pour la plupart des produits dérivés classiques sont uniformes dans le secteur. Lorsque cela est possible, les données utilisées dans les modèles d'évaluation proviennent de facteurs de marché observables, notamment des cours fournis par des Bourses, des contrepartistes, des courtiers ou des services de fixation des prix.

Certaines données peuvent ne pas être directement observables, et elles peuvent être calculées à partir de prix observables au moyen de techniques d'ajustement du modèle, de données historiques ou d'autres sources. Au nombre des données observables figurent le cours du change au comptant et le cours du change à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et la volatilité relative aux produits liés aux options fréquemment négociés. Au nombre des données qui peuvent ne pas être observables figurent une partie ou la totalité des aspects des graphiques de surface pour la volatilité relatifs aux produits liés aux options, ainsi que les corrélations entre les facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les certificats de dépôt, les dépôts à terme et les billets de dépôt au porteur désignés comme détenus à des fins de transaction sont évalués grâce à l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs selon les taux d'actualisation. Les taux d'actualisation sont établis à partir des données observées relatives à l'émission et à la négociation de notre passif, à la négociation de passifs de banques comparables et à des enchères de titres. Les méthodes d'évaluation et les données utilisées aux fins de l'évaluation des fluctuations de la juste valeur attribuables aux variations de nos écarts de taux sont décrites à la section intitulée Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers ci-après.

Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation

Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers constituent la différence entre le prix de transaction et la juste valeur de l'instrument à la date de transaction. Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale sont comptabilisés en résultat net uniquement si la juste valeur de l'instrument : i) est attestée par les cours du marché sur un marché actif ou par comparaison avec d'autres transactions actuellement observables sur le marché et portant sur un instrument essentiellement identique; ii) est fondée sur une technique d'évaluation reposant sur l'ensemble des données de marché observables importantes ou iii) lorsque les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers. Pour les instruments financiers dont la juste valeur n'est pas attestée par les critères ci-dessus ou pour lesquels les risques liés au contrat initial ne sont pas entièrement transférés à un tiers, le gain ou la perte non réalisé au moment de la comptabilisation initiale est reporté et inclus au poste Autres – Dérivés. Le gain ou la perte reporté est constaté uniquement lorsque : i) des données de marché non observables deviennent observables et peuvent attester la juste valeur de la transaction; ii) les risques liés au contrat initial sont presque entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers; iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces ou iv) la transaction se conclut avant son échéance ou à l'échéance.

Les gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale proviennent principalement des obligations structurées liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt. Le tableau suivant illustre les ajustements apportés au montant global des gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale de nos instruments financiers.

Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation

	2011	2010	2009
Gains non réalisés reportés qui ne sont pas encore comptabilisés en résultat net, au début	56 \$	46 \$	198 \$
Déduire : ajustements (1)	–	–	(130)
Solde ajusté, au début	56 \$	46 \$	68 \$
Ajouter : gains (pertes) non réalisés reportés survenus au cours de l'exercice	20	15	(5)
Déduire : gains reportés reclassés en résultat net au cours de l'exercice	9	5	17
Gains non réalisés reportés, à la fin	67 \$	56 \$	46 \$

(1) En 2009, nous avons révisé le modèle d'évaluation que nous utilisons pour établir la juste valeur des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques et des régimes 401(k), en raison des nouvelles données et des nouveaux renseignements disponibles. Le nouveau modèle d'évaluation élimine les exigences à l'égard des gains et des pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale sur ces instruments, ce qui est reflété dans le tableau ci-dessus. Il n'y a eu aucune incidence importante sur les résultats d'exploitation de 2009 par suite de ce changement d'estimation comptable.

Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers

Les tableaux suivants illustrent la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier.

	2011							Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur				
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)			
Actifs financiers									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	128 023 \$	17 251 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	145 274 \$	145 274 \$	
Titres disponibles à la vente	–	–	33 235	–	–	1 049	34 284	34 284	
Total des valeurs mobilières	128 023 \$	17 251 \$	33 235 \$	– \$	– \$	1 049 \$	179 558 \$	179 558 \$	
Biens achetés en vertu des conventions de revente et titres empruntés	– \$	63 870 \$	– \$	21 077 \$	21 077 \$	– \$	84 947 \$	84 947 \$	
Prêts									
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	227 376 \$	225 254 \$	– \$	227 376 \$	225 254 \$	
Prêts de gros	139	2 853	–	65 916	64 205	–	68 908	67 197	
Total des prêts	139 \$	2 853 \$	– \$	293 292 \$	289 459 \$	– \$	296 284 \$	292 451 \$	
Autres									
Dérivés	100 013 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	100 013 \$	100 013 \$	
Autres actifs	–	516	–	19 599	19 599	–	20 115	20 115	
Passifs financiers									
Dépôts									
Particuliers	– \$	3 615 \$	– \$	162 415 \$	162 949 \$	– \$	166 030 \$	166 564 \$	
Entreprises et gouvernements (2)	–	58 082	–	200 412	199 963	–	258 494	258 045	
Banques (3)	–	7 873	–	11 784	11 784	–	19 657	19 657	
Total des dépôts	– \$	69 570 \$	– \$	374 611 \$	374 696 \$	– \$	444 181 \$	444 266 \$	
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 284 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	44 284 \$	44 284 \$	
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat et autres titres prêtés	–	36 280	–	9 908	9 808	–	46 188	46 088	
Dérivés (4)	101 437	–	–	–	–	–	101 437	101 437	
Autres passifs	68	12	–	31 448	31 448	–	31 528	31 528	
Débitures subordonnées	–	111	–	7 638	7 499	–	7 749	7 610	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	

(1) Comprend une tranche de 329 millions de dollars de nos placements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

(4) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques d'un montant de 283 millions de dollars et des contrats à valeur stable visant des régimes 401(k) d'un montant de 1 million.

2010

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction			
Actifs financiers								
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	131 087 \$	13 838 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	144 925 \$	144 925 \$
Titres disponibles à la vente	–	–	37 561	–	–	1 033	38 594	38 594
Total des valeurs mobilières	131 087 \$	13 838 \$	37 561 \$	– \$	– \$	1 033 \$	183 519 \$	183 519 \$
Biens achetés en vertu des conventions de revente et titres empruntés	– \$	51 713 \$	– \$	20 985 \$	20 985 \$	– \$	72 698 \$	72 698 \$
Prêts								
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	213 770 \$	212 883 \$	– \$	213 770 \$	212 883 \$
Prêts de gros	–	2 899	–	56 337	55 273	–	59 236	58 172
Total des prêts	– \$	2 899 \$	– \$	270 107 \$	268 156 \$	– \$	273 006 \$	271 055 \$
Autres								
Dérivés	106 155 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	106 155 \$	106 155 \$
Autres actifs	–	296	–	19 200	19 200	–	19 496	19 496
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	3 237 \$	– \$	148 110 \$	148 909 \$	– \$	151 347 \$	152 146 \$
Entreprises et gouvernements (2)	–	62 654	–	176 579	176 422	–	239 233	239 076
Banques (3)	–	9 479	–	14 502	14 502	–	23 981	23 981
Total des dépôts	– \$	75 370 \$	– \$	339 191 \$	339 833 \$	– \$	414 561 \$	415 203 \$
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	46 597 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	46 597 \$	46 597 \$
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat et autres titres prêtés	–	26 242	–	15 340	15 340	–	41 582	41 582
Dérivés (4)	108 908	–	–	–	–	–	108 908	108 908
Autres passifs	(509)	127	–	31 583	30 730	–	31 201	30 348
Débitures subordonnées	–	119	–	6 562	6 488	–	6 681	6 607
Titres de fiducie de capital	–	–	–	727	753	–	727	753

(1) Comprend une tranche de 225 millions de dollars de nos placements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

(4) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques d'un montant de 170 millions de dollars et des contrats à valeur stable visant des régimes 401(k) d'un montant de 2 millions.

Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur les prêts et les créances désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le risque maximal de crédit, le degré d'atténuation du risque par les dérivés de crédit et les instruments semblables, ainsi que les variations de la juste valeur de ces actifs. Les

variations de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme détenus à des fins de transaction attribuables aux modifications du risque de crédit se calculent par la différence entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées.

Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction

	2011						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2010 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2010	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction							
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	6 387 \$	6 387 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	63 870	63 870	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros	2 853	2 853	(15)	(95)	300	3	12
Autres actifs	177	177	–	–	–	–	–
Total	73 287 \$	73 287 \$	(15) \$	(95) \$	300 \$	3 \$	12 \$

(1) La variation cumulative est évaluée à partir du 1^{er} novembre 2006 ou à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction	2010						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2009 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2009	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	6 193 \$	6 193 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	51 713	51 713	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros	2 899	2 899	(51)	(180)	346	(4)	(2)
Total	60 805 \$	60 805 \$	(51)\$	(180)\$	346 \$	(4)\$	(2)\$

(1) La variation cumulative est évaluée à partir du 1^{er} novembre 2006 ou à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ainsi que leur valeur à l'échéance contractuelle et leur valeur comptable. La valeur comptable (juste valeur) de ces passifs est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument selon les taux d'intérêt du marché appropriés. Les taux du marché appropriés comprennent les taux d'intérêt de référence observables et nos écarts de taux, qui sont soit observables ou non observables. Pour déterminer les variations de la juste valeur

attribuables aux modifications de nos écarts de taux comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, nous calculons d'abord l'écart entre les valeurs actualisées des flux de trésorerie contractuels de l'instrument en incluant notre écart de taux dans le taux d'actualisation au début de l'exercice, puis en l'excluant. Par la suite, nous exécutons de nouveau les mêmes calculs au moyen des taux en fin d'exercice. L'écart entre ces valeurs représente les variations de la juste valeur attribuables aux modifications de nos écarts de taux.

Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction	2011			Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2010 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle		
Dépôts à terme					
Particuliers	3 598 \$	3 615 \$	17 \$	(14)\$	(33)\$
Entreprises et gouvernements (2)	58 238	58 082	(156)	(40)	(117)
Banques (3)	7 873	7 873	–	–	–
Total des dépôts à terme	69 709 \$	69 570 \$	(139)\$	(54)\$	(150)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	36 281	36 280 \$	(1)	–	–
Autres passifs	12	12	–	–	–
Débitures subordonnées	128	111	(17)	(7)	(24)
Total	106 130 \$	105 973 \$	(157)\$	(61)\$	(174)\$

Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction	2010			Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2009 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle		
Dépôts à terme					
Particuliers	3 300 \$	3 237 \$	(63)\$	(13)\$	(19)\$
Entreprises et gouvernements (2)	62 597	62 654	57	(20)	(77)
Banques (3)	9 479	9 479	–	1	–
Total des dépôts à terme	75 376 \$	75 370 \$	(6)\$	(32)\$	(96)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	26 243	26 242	(1)	–	–
Autres passifs	127	127	–	–	–
Débitures subordonnées	127	119	(8)	(6)	(18)
Total	101 873 \$	101 858 \$	(15)\$	(38)\$	(114)\$

(1) La variation cumulative attribuable aux modifications de nos écarts de taux est évaluée à partir du 1^{er} novembre 2006 ou à partir de la date de la comptabilisation initiale des passifs désignés comme détenus à des fins de transaction, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements comprend les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente nos instruments financiers évalués à la juste valeur selon la hiérarchie définie au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862). Le chapitre 3862 exige que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous aux fins de la présentation d'informations. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 – Les données correspondent à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.

- Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Une ou plusieurs données importantes utilisées dans la technique d'évaluation sont non observables aux fins du calcul de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2011					Au 31 octobre 2010						
	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Actifs financiers												
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	- \$	6 387 \$	- \$	6 387 \$	- \$	6 387 \$	- \$	6 193 \$	- \$	6 193 \$	- \$	6 193 \$
Valeurs mobilières												
Titres détenus à des fins de transaction												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (3)												
Gouvernement fédéral	8 787	21 069	-	29 856	-	29 856	-	29 337	14	29 351	-	29 351
Provinces et municipalités	-	6 929	4	6 933	-	6 933	-	7 243	5	7 248	-	7 248
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	2 270	17 195	86	19 551	-	19 551	-	12 353	41	12 394	-	12 394
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (4)	6 204	11 854	47	18 105	-	18 105	-	17 899	42	17 941	-	17 941
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	-	371	45	416	-	416	-	10	416	426	-	426
Titres adossés à des actifs												
TGC (5)	-	-	371	371	-	371	-	-	2 460	2 460	-	2 460
Titres non garantis par des créances	-	780	138	918	-	918	-	237	541	778	-	778
Titres de créance de sociétés et autres créances	1 126	29 082	408	30 616	-	30 616	30	35 030	738	35 798	-	35 798
Titres de participation	35 406	2 746	356	38 508	-	38 508	35 767	220	2 542	38 529	-	38 529
	53 793 \$	90 026 \$	1 455	145 274 \$	- \$	145 274 \$	35 797	102 329 \$	6 799	144 925 \$	-	144 925 \$
Titres disponibles à la vente (6)												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (3)												
Gouvernement fédéral	436	9 300	-	9 736	-	9 736	-	14 685	-	14 685	-	14 685
Provinces et municipalités	-	1 561	-	1 561	-	1 561	-	1 510	-	1 510	-	1 510
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	119	2 083	1 436	3 638	-	3 638	-	1 610	1 697	3 307	-	3 307
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (4)	4 017	3 016	-	7 033	-	7 033	1 450	3 630	-	5 080	-	5 080
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	-	113	184	297	-	297	-	-	468	468	-	468
Titres adossés à des actifs												
TGC (5)	-	-	1 932	1 932	-	1 932	-	9	215	224	-	224
Titres non garantis par des créances	-	322	933	1 255	-	1 255	-	740	800	1 540	-	1 540
Titres de créance de sociétés et autres créances	-	5 552	1 478	7 030	-	7 030	361	7 002	2 559	9 922	-	9 922
Titres de participation	155	366	45	566	-	566	89	145	399	633	-	633
Titres de substitut de prêt	187	-	-	187	-	187	-	192	-	192	-	192
	4 914 \$	22 313 \$	6 008 \$	33 235 \$	- \$	33 235 \$	1 900 \$	29 523 \$	6 138 \$	37 561 \$	-	37 561 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés												
Prêts	-	63 870	-	63 870	-	63 870	-	51 713	-	51 713	-	51 713
	-	2 429	563	2 992	-	2 992	-	2 307	592	2 899	-	2 899
Autres												
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	5	85 184	666	85 855			3	66 802	713	67 518		
Contrats de change	-	27 073	81	27 154			-	29 619	101	29 720		
Dérivés de crédit	-	355	542	897			-	971	1 031	2 002		
Autres contrats	1 672	4 131	428	6 231			1 960	2 194	3 734	7 888		
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement	(48)	(294)	(342)	(684)			(2)	(235)	(482)	(719)		
Total des dérivés, montant brut	1 629	116 449	1 375	119 453			1 961	99 351	5 097	106 409		
Ajustements de compensation (2)					(19 440)						(254)	
Total des dérivés	1 629	116 449	1 375	119 453	(19 440)	100 013	1 961	99 351	5 097	106 409	(254)	106 155
Autres actifs	340	176	-	516	-	516	286	10	-	296	-	296
	60 676 \$	301 650 \$	9 401	371 727 \$	(19 440)	352 287 \$	39 944	291 426 \$	18 626	349 996 \$	(254)	349 742 \$

- (1) Les soldes de niveau 1 des titres détenus à des fins de transaction, des titres disponibles à la vente et des passifs liés aux engagements afférents à des titres vendus à découvert ont augmenté, et les soldes de niveau 2 correspondants ont diminué en raison d'un ajustement du niveau des titres de créance hautement liquides des pays du G7 (le Canada, les États-Unis, l'Italie, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon) en 2011, puisque leur juste valeur se fonde sur les prix cotés non ajustés d'obligations identiques sur des marchés actifs. Au 31 octobre 2011, les soldes des actifs de niveau 1 relatifs à ces obligations qui sont inclus aux postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente totalisaient 21,8 milliards de dollars, somme qui correspond au montant des transferts vers ce niveau et aux changements de positions au cours de l'exercice. En 2010, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en 2010.
- (2) Les ajustements de compensation représentent l'incidence de la compensation des risques de crédit liés aux dérivés lorsque nous détenons un accord de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément. En conséquence, certains des actifs et passifs liés aux dérivés sont comptabilisés sur la base du solde net.
- (3) Au 31 octobre 2011, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans les titres détenus à des fins de transaction s'établissaient à 12 954 millions de dollars et à 43 millions, respectivement (10 302 millions et 96 millions au 31 octobre 2010, respectivement), et ceux inclus dans les titres disponibles à la vente se chiffraient à 7 701 millions et à 54 millions, respectivement (6 952 millions et 152 millions au 31 octobre 2010, respectivement).
- (4) OCDE signifie « Organisation de coopération et de développement économiques ».
- (5) TGC signifie « titres garantis par des créances ».
- (6) Exclut des titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance d'un montant de 1 049 millions de dollars (1 033 millions au 31 octobre 2010) qui sont comptabilisés au coût.

Juste valeur des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	Au 31 octobre 2011					Au 31 octobre 2010						
	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Passifs financiers												
Dépôts												
Particuliers	– \$	– \$	3 615 \$	3 615 \$	– \$	3 615 \$	– \$	– \$	3 237 \$	3 237 \$	– \$	3 237 \$
Entreprises et gouvernements	–	54 655	3 427	58 082	–	58 082	–	59 510	3 144	62 654	–	62 654
Banques	–	7 873	–	7 873	–	7 873	–	9 479	–	9 479	–	9 479
Autres												
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	31 416	12 868	–	44 284	–	44 284	14 780	31 577	240	46 597	–	46 597
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	36 280	–	36 280	–	36 280	–	26 242	–	26 242	–	26 242
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	2	79 188	841	80 031			1	61 681	415	62 097		
Contrats de change	–	30 975	41	31 016			–	34 960	27	34 987		
Dérivés de crédit	–	261	573	834			–	1 112	606	1 718		
Autres contrats	1 824	5 149	1 496	8 469			1 203	3 742	5 415	10 360		
Total des dérivés, montant brut	1 826	115 573	2 951	120 350			1 204	101 495	6 463	109 162		
Ajustements de compensation (2)					(18 913)						(254)	
Total des dérivés	1 826	115 573	2 951	120 350	(18 913)	101 437	1 204	101 495	6 463	109 162	(254)	108 908
Autres passifs	–	12	68	80	–	80	–	–	(382)	(382)	–	(382)
Débentures subordonnées	–	–	111	111	–	111	–	–	119	119	–	119
	33 242 \$	227 261 \$	10 172 \$	270 675 \$	(18 913) \$	251 762 \$	15 984 \$	228 303 \$	12 821 \$	257 108 \$	(254) \$	256 854 \$

(1) Se reporter à la note 1 du tableau précédent.

(2) Se reporter à la note 2 du tableau précédent.

Variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3

Le tableau suivant présente les variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments compris dans le niveau 3 de la hiérarchie définie au chapitre 3862.

Dans les tableaux ci-dessous, les transferts d'instruments dans le niveau 3 et les sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. En ce qui concerne les actifs ou les passifs qui ont été transférés

dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne intitulée Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés compris dans les résultats du tableau de rapprochement; pour ce qui est des sorties d'instruments du niveau 3 effectuées au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est incluse dans cette colonne du tableau de rapprochement.

	2011								Variations des gains (pertes) non réalisés compris dans les résultats relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2010	Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés dans les résultats	Total des gains (pertes) non réalisés compris dans les autres éléments du résultat étendu (1)	Achats d'actifs/Émissions de passifs	Ventes d'actifs/Règlements de passifs et autres (2)	Transferts d'instruments dans le niveau 3 (3)	Sorties d'instruments du niveau 3 (4)	Juste valeur au 31 octobre 2011	
Actifs									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes									
Gouvernement fédéral	14 \$	– \$	– \$	– \$	(10)\$	– \$	(4)\$	– \$	– \$
Provinces et municipalités	5	–	–	1	(2)	7	(7)	4	–
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	41	1	–	304	(302)	158	(116)	86	–
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	42	–	–	–	(38)	85	(42)	47	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	416	(44)	(7)	1 975	(1 370)	62	(987)	45	(6)
Titres adossés à des actifs									
TGC	2 460	(76)	(55)	21	(1 979)	–	–	371	(3)
Titres non garantis par des créances	541	(2)	(4)	3 027	(2 906)	87	(605)	138	–
Titres de créance de sociétés et autres créances	738	7	(18)	677	(961)	354	(389)	408	12
Titres de participation	2 542	42	(43)	603	(43)	12	(2 757)	356	(22)
	6 799 \$	(72)\$	(127)\$	6 608 \$	(7 611)\$	765 \$	(4 907)\$	1 455 \$	(19)\$
Titres disponibles à la vente									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 697 \$	6 \$	(137)\$	201 \$	717 \$	37 \$	(1 085)\$	1 436 \$	
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres adossés à des créances hypothécaires	468	2	(4)	–	(129)	184	(337)	184	
Titres adossés à des actifs									
TGC	215	7	(70)	–	1 780	–	–	1 932	
Titres non garantis par des créances	800	(53)	(4)	48	2	302	(162)	933	
Titres de créance de sociétés et autres créances	2 559	2	(72)	1 272	(2 276)	103	(110)	1 478	
Titres de participation	399	–	(16)	18	(233)	33	(156)	45	
	6 138 \$	(36)\$	(303)\$	1 539 \$	(139)\$	659 \$	(1 850)\$	6 008 \$	– \$
Prêts – Prêts de gros	592 \$	11 \$	(13)\$	192 \$	(234)\$	85 \$	(70)\$	563 \$	7 \$
Autres									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (5)	(1 366)	(566)	108	(31)	347	(388)	320	(1 576)	(307)
	12 163 \$	(663)\$	(335)\$	8 308 \$	(7 637)\$	1 121 \$	(6 507)\$	6 450 \$	(319)\$
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(3 237)\$	131 \$	28 \$	(3 091)\$	2 554 \$	– \$	– \$	(3 615)\$	166 \$
Entreprises et gouvernements	(3 144)	126	34	(1 868)	1 367	–	58	(3 427)	204
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(240)	(5)	1	(6)	64	–	186	–	–
Autres passifs	382	(195)	(11)	(2)	(291)	–	49	(68)	(219)
Débitures subordonnées	(119)	9	–	–	(1)	–	–	(111)	9
	(6 358)\$	66 \$	52 \$	(4 967)\$	3 693 \$	– \$	293 \$	(7 221)\$	160 \$

- (1) Comprend les gains et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3 s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente ont totalisé (29) millions de dollars pour l'exercice, à l'exclusion des gains ou des pertes de change.
- (2) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés dans le résultat net et le reclassement des TGC de la catégorie « détenus à des fins de transaction » à la catégorie « disponibles à la vente ». Se reporter à la note 3.
- (3) Au cours de l'exercice, nous avons transféré des actifs d'un total de 1 121 millions de dollars dans le niveau 3. Ces actifs comprenaient principalement : a) des titres disponibles à la vente de 659 millions de dollars, composés de titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, de prêts aux étudiants non garantis et de certains titres adossés à des actifs liés aux prêts sur cartes de crédit et b) de titres de créance de sociétés et autres créances de 354 millions de dollars pour les titres détenus à des fins de transaction.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, des actifs ont été reclassés du niveau 3 au niveau 2 en raison de l'amélioration de la transparence concernant les cours et de l'activité sur le marché : a) pour ce qui est des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, certains titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis ont été reportés dans les titres adossés à des créances hypothécaires pour un montant de 987 millions de dollars et 337 millions, respectivement, et pour ce qui est des titres détenus à des fins de transaction, un report a été fait dans les titres autres que des TGC pour un montant de 489 millions; b) des obligations encaissables par anticipation comprises dans les créances d'États, de municipalités et d'organismes américains d'un montant de 116 millions de dollars et de 1 085 millions, respectivement, pour ce qui est des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente; c) certains placements dans des fonds de couverture de 2 757 millions de dollars à leur valeur liquidative et d) les dérivés sur actions correspondants, tel qu'ils ont été reportés au poste Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (actif lié aux dérivés d'une valeur de 80 millions de dollars et passif lié aux dérivés d'une valeur de 378 millions), dont les valeurs sont fondées sur la juste valeur de ces fonds de couverture.
- (5) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2011 comprend des actifs dérivés de 1 375 millions de dollars et des passifs dérivés de 2 951 millions.

	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2009	Total des gains (pertes) réalisés/ non réalisés dans les résultats	Total des gains (pertes) non réalisés compris dans les autres éléments du résultat étendu (1)	Achats d'actifs/ Émissions de passifs	Ventes d'actifs/ Règlements de passifs et autres (2)	Transferts d'instruments dans le niveau 3 (3)	Sorties d'instruments du niveau 3 (3)	Juste valeur au 31 octobre 2010	Variations des gains (pertes) non réalisés compris dans les résultats relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010
Actifs									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	5 \$	– \$	– \$	24 \$	(1) \$	4 \$	(18) \$	14 \$	– \$
Gouvernement fédéral	54	1	–	12	5	–	(67)	5	–
Provinces et municipalités									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	8	14	(8)	59	(32)	–	–	41	7
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	–	–	–	42	–	–	–	42	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	488	131	(26)	2 253	(2 418)	21	(33)	416	23
Titres adossés à des actifs									
TGC	3 074	(467)	(166)	36	(67)	50	–	2 460	(24)
Titres non garantis par des créances	321	22	(9)	4 838	(4 618)	–	(13)	541	6
Titres de créance de sociétés et autres créances	287	267	(31)	3 623	(3 758)	512	(162)	738	335
Titres de participation	2 902	182	(137)	714	(1 114)	–	(5)	2 542	124
	7 139 \$	150 \$	(377) \$	11 601 \$	(12 003) \$	587 \$	(298) \$	6 799 \$	471 \$
Titres disponibles à la vente									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	2 358 \$	(9) \$	(75) \$	191 \$	(768) \$	– \$	– \$	1 697 \$	– \$
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	–	–	–	–	1	112	(113)	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 243	32	62	18	(887)	–	–	468	–
Titres adossés à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
TGC	222	–	(6)	–	(1)	–	–	215	–
Titres non garantis par des créances	1 029	(22)	(68)	60	(199)	–	–	800	–
Titres de créance de sociétés et autres créances	3 445	44	(131)	486	(968)	218	(535)	2 559	–
Titres de participation	560	–	(31)	44	(178)	4	–	399	–
	8 857 \$	45 \$	(249) \$	799 \$	(3 000) \$	334 \$	(648) \$	6 138 \$	– \$
Prêts – Prêts de gros	377 \$	(32) \$	(17) \$	155 \$	(244) \$	467 \$	(114) \$	592 \$	(33) \$
Autres									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (4)	(234)	(1 064)	81	57	(123)	(35)	(48)	(1 366)	(1 186)
	16 139 \$	(901) \$	(562) \$	12 612 \$	(15 370) \$	1 353 \$	(1 108) \$	12 163 \$	(748) \$
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(2 605) \$	(358) \$	61 \$	(3 295) \$	2 960 \$	– \$	– \$	(3 237) \$	(143) \$
Bancaires entreprises et gouvernements	(4 341)	207	212	(1 407)	2 185	–	–	(3 144)	50
Bancaires									
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(150)	83	2	(1 265)	1 108	(18)	–	(240)	(4)
Autres passifs	(240)	469	13	(1)	141	–	–	382	622
Débitures subordonnées	(110)	(2)	(8)	–	1	–	–	(119)	(2)
	(7 446) \$	399 \$	280 \$	(5 968) \$	6 395 \$	(18) \$	– \$	(6 358) \$	523 \$

(1) Comprend les gains et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3 s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente ont totalisé 194 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, à l'exclusion des gains ou des pertes de change.

(2) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés dans le résultat net.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, il n'y a eu aucun transfert important d'instruments dans le niveau 3, ni aucune sortie importante d'instruments de ce niveau.

(4) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2010 comprend des actifs dérivés de 5 097 millions de dollars et des passifs dérivés de 6 463 millions.

Les instruments financiers de niveau 3 comprennent principalement certains titres de créance structurés (titres adossés à des prêts avec flux groupés, TGC, certains prêts aux étudiants et aux municipalités et titres à enchères) des titres de créance de gouvernements de pays non membres de l'OCDE et des obligations de sociétés, certains dérivés de taux d'intérêt, des obligations structurées liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt, des certificats de placement garanti sur le marché municipal ainsi que des billets présentant des écarts non observables importants et un niveau d'activité sur le marché limité, des placements dans des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives et les dérivés sur actions correspondants fondés sur la juste valeur de ces fonds.

Variation de la juste valeur positive et négative des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Variation de la juste valeur positive et négative des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Il pourrait y avoir des incertitudes quant à l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des hypothèses qui ne reposent pas sur des cours ou des taux observables sur un marché. Le tableau suivant résume l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles :

	2011			2010		
	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles
Valeurs mobilières (1)						
Titres détenus à des fins de transaction						
Titres adossés à des créances hypothécaires	45 \$	– \$	– \$	416 \$	37 \$	(33) \$
Titres adossés à des actifs (2)	509	3	(3)	3 001	20	(31)
Titres de créance de sociétés et autres créances (2)	408	21	(18)	738	16	(11)
Titres de participation (3)	356	–	–	2 542	–	–
Titres disponibles à la vente						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 436	20	(41)	1 697	25	(49)
Titres adossés à des créances hypothécaires	184	3	(3)	468	17	(17)
Titres adossés à des actifs	2 865	37	(53)	1 015	16	(26)
Titres de créance de sociétés et autres créances	1 478	12	(11)	2 559	35	(27)
Titres de participation (4)	45	–	–	399	–	–
Prêts	563	9	(11)	592	3	(18)
Dérivés (2)	1 375	102	(110)	5 097	197	(173)
Total	9 264 \$	207 \$	(250) \$	18 524 \$	366 \$	(385) \$
Dépôts	(7 042)	61	(59)	(6 381)	10	(10)
Dérivés	(2 951)	208	(178)	(6 463)	96	(86)
Engagements afférents à des titres vendus à découvert, autres passifs et débetures subordonnées (4)	(179)	1	(1)	23	–	–
Total	(10 172) \$	270 \$	(238) \$	(12 821) \$	106 \$	(96) \$

- (1) Exclut les Valeurs mobilières – Titres détenus à des fins de transaction – Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE, puisque les soldes de ces titres de niveau 3 n'étaient pas importants pour les deux exercices.
- (2) Pour 2010, la sensibilité de notre actif lié à MBIA, qui était prise en compte au poste Dérivés (actifs), découlait de la variabilité des actifs sous-jacents inscrits aux postes Titres adossés à des actifs et Titres de créance de sociétés et autres créances. Les variations de la juste valeur de ces actifs découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sont présentées sur une base nette au poste Dérivés (actifs). En 2011, nous avons réglé l'actif lié à MBIA avec la contrepartie.
- (3) Le poste Titres détenus à des fins de transaction – titres de participation comprend principalement les parts de fonds de couverture. En 2010, nous n'avions pas utilisé d'autre hypothèse raisonnablement possible, car les variations de la juste valeur des parts de fonds de couverture classées dans le niveau 3 et des couvertures connexes des clients classées dans le niveau 3 inscrites au poste Dérivés (passif) seraient symétriques. En 2011, certaines de ces parts de fonds de couverture, de même que les couvertures des clients, ont été transférées dans le niveau 2.
- (4) La variation positive ou négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'est pas importante.

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 est évaluée, en totalité ou en partie, à l'aide de données non observables. Dans le cadre de l'établissement des états financiers, les niveaux appropriés de ces données non observables sont choisis en tenant compte des indications actuelles du marché et en fonction du jugement de la direction. L'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles se traduirait par une augmentation de 207 millions de dollars et une diminution de 250 millions de la juste valeur des positions d'actif de niveau 3, dont une tranche de 72 millions et une tranche de 108 millions seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, et par une diminution de 270 millions et une augmentation de 238 millions de la juste valeur des positions de passif de niveau 3.

Cette analyse de sensibilité vise à illustrer l'incidence éventuelle que peut avoir le facteur d'incertitude relative lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3. Pour la présentation des sensibilités ci-dessus, nous avons pris en considération les soldes de compensation lorsque : i) la variation du facteur d'évaluation causait une variation correspondante de la juste valeur positive et négative, ii) les deux éléments de compensation étaient classés dans le niveau 3 et iii) les risques étaient gérés et présentés sur la base du solde net. En ce qui concerne la sensibilité globale, il est en pratique improbable que l'ensemble des autres hypothèses raisonnablement possibles se réalisent simultanément.

L'approche adoptée pour l'établissement des hypothèses raisonnablement possibles utilisées dans l'analyse de sensibilité est résumée ci-après. En ce qui a trait aux instruments à revenu fixe évalués au moyen de services de fixation des prix, tels que les titres adossés à des créances

hypothécaires et les obligations de sociétés, l'analyse des sensibilités positives et négatives a été calculée en fonction des valeurs extrêmes comprises dans les fourchettes de valeurs fournies par les services de fixation des prix. Pour ce qui est des obligations structurées et des titres à enchères, nous avons diminué la marge d'escompte pour l'établir entre 0,1 % et 1,2 % et l'avons augmentée pour l'établir entre 0,1 % et 2,0 %, en fonction de la fourchette raisonnable d'incertitude liée à la juste valeur pour chaque marché relatif à un instrument financier en particulier. Relativement à la sensibilité concernant les ajustements de l'évaluation du crédit à l'égard des instruments dérivés, nous avons augmenté l'écart de taux relatif de 8 % et tenu compte d'un montant relatif à l'incertitude liée au modèle d'évaluation. En ce qui a trait aux assureurs spécialisés, le taux de recouvrement, l'écart lié aux swaps sur défaillance et la durée de l'actif ont tous été changés pour le calcul des résultats négatifs et positifs. Étant donné que cela influencerait sur plusieurs évaluations des instruments financiers, les degrés de sensibilité ont été combinés et présentés au poste Dérivés (actifs) en 2010. Dans le cas de certains dérivés de taux d'intérêt et de change structurés, le modèle et les incertitudes liées aux données du modèle d'évaluation ont été ajustés pour déterminer les autres hypothèses raisonnablement possibles. En ce qui concerne d'autres dérivés, tels que les swaps sur marchandises, une fourchette de déviation standard des prix des marchandises a été utilisée pour établir le risque net. De la même façon, une fourchette de déviation standard des données prises en compte dans le modèle d'évaluation des dérivés sur actions a été appliquée à la volatilité des taux de change et des titres de participation, aux dividendes et aux corrélations, afin d'évaluer les résultats raisonnablement possibles. Pour ce qui est des contrats

d'assurance vie détenus par des banques, la sensibilité de la fourchette de valeurs a été déterminée en fonction d'un ajustement de 10 % des taux de défaillance et de remboursement anticipé et du degré de gravité.

La diminution de la variation de la juste valeur positive et négative de certains actifs liés aux dérivés découle de la résiliation de la police d'assurance souscrite auprès de l'assureur spécialisé MBIA. L'augmentation de la variation de la juste valeur positive et négative de certains passifs liés aux dérivés s'explique par une augmentation de la juste valeur de certains dérivés de taux d'intérêt de niveau 3 et de leur

sensibilité connexe. Certains instruments de niveau 3, tels que les parts de fonds de couverture inscrites au poste Valeurs mobilières – Titres de participation détenus à des fins de transaction et les couvertures connexes des clients inscrites au poste Dérivés (passif), sont évalués en fonction des valeurs liquidatives fournies par les gestionnaires des fonds, et nous n'avons appliqué aucune autre hypothèse raisonnablement possible à ces positions.

Note 3 Valeurs mobilières

Le tableau suivant présente les instruments financiers que nous détenons en fin d'exercice, évalués à la valeur comptable :

	Durée jusqu'à l'échéance (1)						2011 Total	2010 Total	2009 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise			
Titres du compte de négociation									
Créances – entités gouvernementales canadiennes	1 902 \$	8 000 \$	17 234 \$	5 458 \$	4 195 \$	– \$	36 789 \$	36 599 \$	30 401 \$
Créances – gouvernement américain	314	5 594	4 659	1 485	7 499	–	19 551	12 394	12 229
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	2 109	5 144	5 333	3 957	1 562	–	18 105	17 941	10 191
Titres adossés à des créances hypothécaires (2)	–	3	97	39	277	–	416	426	746
Titres adossés à des actifs (2)	160	44	422	237	426	–	1 289	3 238	2 960
Titres de créance de sociétés et autres créances (2)									
Acceptations bancaires	582	287	–	–	–	–	869	757	428
Certificats de dépôt	3 092	1 809	353	7	11	–	5 272	4 109	1 866
Autres (3)	2 398	5 156	10 495	1 942	3 459	1 025	24 475	30 932	40 080
Titres de participation	–	–	–	–	–	38 508	38 508	38 529	37 312
	10 557	26 037	38 593	13 125	17 429	39 533	145 274	144 925	136 213
Titres disponibles à la vente (4)									
Créances – entités gouvernementales canadiennes									
Gouvernement fédéral									
Coût après amortissement	284	363	8 749	21	26	–	9 443	14 305	11 764
Juste valeur	284	370	9 032	22	28	–	9 736	14 685	12 161
Rendement (5)	0,5 %	4,2 %	1,9 %	3,9 %	4,1 %	–	1,9 %	3,1 %	3,3 %
Provinces et municipalités									
Coût après amortissement	301	89	1 112	14	21	–	1 537	1 468	1 103
Juste valeur	302	91	1 131	15	22	–	1 561	1 510	1 134
Rendement (5)	4,9 %	3,6 %	2,6 %	5,4 %	4,9 %	–	3,4 %	3,6 %	3,7 %
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains									
Coût après amortissement	60	50	53	7	3 565	–	3 735	3 304	3 580
Juste valeur	60	51	55	7	3 465	–	3 638	3 307	3 524
Rendement (5)	1,1 %	1,7 %	1,3 %	5,4 %	2,3 %	–	2,2 %	0,8 %	1,6 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE									
Coût après amortissement	4 005	1 108	1 737	190	–	–	7 040	5 064	3 513
Juste valeur	4 005	1 105	1 730	193	–	–	7 033	5 080	3 530
Rendement (5)	0,2 %	1,8 %	1,8 %	3,7 %	–	–	1,3 %	2,3 %	1,6 %
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)									
Coût après amortissement	–	–	20	26	260	–	306	478	1 361
Juste valeur	–	–	21	28	248	–	297	468	1 247
Rendement (5)	–	–	4,6 %	4,2 %	2,6 %	–	2,9 %	3,6 %	4,3 %
Titres adossés à des actifs									
Coût après amortissement	128	30	456	1 643	1 078	–	3 335	1 854	2 801
Juste valeur	128	31	452	1 578	998	–	3 187	1 764	2 723
Rendement (5)	2,0 %	5,1 %	2,9 %	0,7 %	2,0 %	–	1,5 %	4,4 %	2,7 %
Titres de créance de sociétés et autres créances (3)									
Coût après amortissement	2 491	829	2 778	393	395	54	6 940	9 827	14 278
Juste valeur	2 496	834	2 914	361	361	64	7 030	9 922	14 378
Rendement (5)	3,4 %	3,7 %	1,8 %	5,9 %	4,8 %	–	3,1 %	3,0 %	2,5 %
Titres de participation									
Coût	–	–	–	–	–	1 220	1 220	1 370	2 067
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 251	1 251	1 405	2 046
Titres de substitut de prêt									
Coût	–	–	–	–	–	256	256	256	256
Juste valeur	–	–	–	–	–	222	222	228	186
Rendement (5)	–	–	–	–	–	3,7 %	3,7 %	3,7 %	3,7 %
Coût après amortissement	7 269	2 469	14 905	2 294	5 345	1 530	33 812	37 926	40 723
Juste valeur	7 275	2 482	15 335	2 204	5 122	1 537	33 955	38 369	40 929
Titres détenus jusqu'à l'échéance (4)									
Coût après amortissement	129	57	61	81	1	–	329	225	156
Juste valeur	129	57	61	81	1	–	329	225	156
Total de la valeur comptable des titres (5)	17 961 \$	28 576 \$	53 989 \$	15 410 \$	22 552 \$	41 070 \$	179 558 \$	183 519 \$	177 298 \$

- (1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.
- (2) Comprend les TGC qui sont présentés au poste Titres adossés à des actifs – TGC dans le tableau intitulé Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, figurant à la note 2.
- (3) Comprend principalement des titres de créance et des billets à taux variables de sociétés, des titres de créance et des billets à taux variables d'organismes supranationaux, ainsi que du papier commercial.
- (4) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.
- (5) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Reclassement d'instruments financiers

Le tableau suivant présente des données sur certains titres détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans les titres disponibles à la vente le 1^{er} août 2008, conformément aux modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3855, au chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » (chapitre 3861) et au chapitre 3862 en 2008 et en 2009 :

	Au 31 octobre 2011 et pour l'exercice terminé à cette date			Au 31 octobre 2010 et pour l'exercice terminé à cette date		
	Total de la valeur comptable et de la juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice (1)	Revenu d'intérêt/gains (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice (2)	Total de la valeur comptable et de la juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice (1)	Revenu d'intérêt/gains (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice (2)
Actifs financiers						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	842 \$	(29)\$	11 \$	1 126 \$	64 \$	(5)\$
Titres adossés à des créances hypothécaires	45	2	3	69	47	13
Titres adossés à des actifs	762	13	(33)	748	(16)	1
Titres de créance de sociétés et autres créances	114	1	6	408	32	5
	1 763 \$	(13)\$	(13)\$	2 351 \$	127 \$	14 \$

(1) Ce montant représente la variation de la juste valeur des titres que nous détenions à la fin de la période et comprend tout prélèvement de capital ou rachat de ces titres.

(2) Le montant total comprend un gain net de 3 millions de dollars relativement aux titres et aux créances rachetés ou vendus en 2011 (gain net de 4 millions en 2010).

Le 1^{er} octobre 2011, nous avons reclassé un montant de 1 872 millions de dollars des titres détenus à des fins de transaction dans les titres disponibles à la vente relativement à certains titres adossés à des prêts avec flux groupés et titres adossés à des créances hypothécaires

résidentielles, car ces titres ne correspondent plus à la définition de prêts et créances et nous n'avons plus l'intention de vendre le portefeuille à court terme. Le tableau suivant présente les renseignements relatifs à ce reclassement :

	Total de la valeur comptable et de la juste valeur au 1 ^{er} octobre 2011	Variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net du 1 ^{er} novembre 2010 au 30 septembre 2011	Variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net au cours de 2010	Taux d'intérêt réel au 1 ^{er} octobre 2011	Flux de trésorerie estimatifs devant être recouvrés au 1 ^{er} octobre 2011	Total de la valeur comptable et de la juste valeur au 31 octobre 2011	Variations de la juste valeur du 1 ^{er} octobre 2011 au 31 octobre 2011	Revenu d'intérêt/gains (pertes) comptabilisés en résultat net du 1 ^{er} octobre 2011
								au 31 octobre 2011 (1)
Actifs financiers								
Titres adossés à des prêts avec flux groupés	1 838 \$	50 \$	47 \$	3,6 %	1 960 \$	1 738 \$	(4)\$	5 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	34	2	9	9,7 %	49	31	–	–
	1 872 \$	52 \$	56 \$		2 009 \$	1 769 \$	(4)\$	5 \$

(1) Le solde ne tient pas compte de l'incidence des gains ou pertes de change.

Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2011				2010			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Créances – entités gouvernementales canadiennes								
Gouvernement fédéral (3)	9 443 \$	293 \$	– \$	9 736 \$	14 305 \$	381 \$	(1) \$	14 685 \$
Provinces et municipalités	1 537	25	(1)	1 561	1 468	42	–	1 510
Créances du gouvernement fédéral, d'États, de municipalités et d'organismes américains (4)	3 735	10	(107)	3 638	3 304	57	(54)	3 307
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	7 091	26	(33)	7 084	5 068	24	(8)	5 084
Titres adossés à des créances hypothécaires	306	16	(25)	297	478	19	(29)	468
Titres adossés à des actifs								
TGC	2 009	5	(82)	1 932	229	12	(17)	224
Titres non garantis par des créances	1 326	11	(82)	1 255	1 625	37	(122)	1 540
Titres de créance de sociétés et autres créances	7 218	211	(121)	7 308	10 048	255	(160)	10 143
Titres de participation	1 220	49	(18)	1 251	1 370	48	(13)	1 405
Titres de substitut de prêt	25	–	(34)	222	256	–	(28)	228
	34 141 \$	646 \$	(503)\$	34 284 \$	38 151 \$	875 \$	(432)\$	38 594 \$

(1) Comprend des titres détenus jusqu'à l'échéance d'un montant de 329 millions de dollars (225 millions en 2010).

(2) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. Le coût après amortissement, les gains bruts non réalisés, les pertes brutes non réalisées et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se sont chiffrés à 52 millions de dollars, à 2 millions, à néant et à 54 millions, respectivement, en 2011 (148 millions, 4 millions, néant et 152 millions en 2010).

(3) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires garantis par des créances hypothécaires assurées que nous avons créées et que nous conservons.

(4) Comprend des titres émis par des agences ailleurs qu'aux États-Unis adossés à des actifs émis par le gouvernement, ainsi que des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs émis par des organismes gouvernementaux des États-Unis.

Gains et pertes réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2011	2010	2009
Gains réalisés	315 \$	366 \$	290 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(177)	(320)	(895)
Gains nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente	138 \$	46 \$	(605)\$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : gains réalisés – 26 millions de dollars en 2011, 9 millions en 2010 et 8 millions en 2009; pertes réalisées et réductions de valeur – 16 millions de dollars en 2011, 1 million en 2010 et 2 millions en 2009.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2011 (1)					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – entités gouvernementales canadiennes						
Gouvernement fédéral	223 \$	– \$	– \$	– \$	223 \$	– \$
Provinces et municipalités	336	1	–	–	336	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 337	24	963	83	2 300	107
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	2 706	5	1 379	28	4 085	33
Titres adossés à des créances hypothécaires	58	3	103	22	161	25
Titres adossés à des actifs						
TGC	1 742	68	189	14	1 931	82
Titres non garantis par des créances	185	10	619	72	804	82
Titres de créance de sociétés et autres créances	2 493	35	468	86	2 961	121
Titres de participation	226	17	15	1	241	18
Titres de substitut de prêt	–	–	187	34	187	34
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	9 306 \$	163 \$	3 923 \$	340 \$	13 229 \$	503 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. Aucune perte non réalisée n'était liée à des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales.

	2010 (1)					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – entités gouvernementales canadiennes						
Gouvernement fédéral	510 \$	1 \$	– \$	– \$	510 \$	1 \$
Provinces et municipalités	154	–	–	–	154	–
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	119	11	493	43	612	54
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	3 119	8	–	–	3 119	8
Titres adossés à des créances hypothécaires	51	3	168	26	219	29
Titres adossés à des actifs						
TGC	9	–	198	17	207	17
Titres non garantis par des créances	355	35	499	87	854	122
Titres de créance de sociétés et autres créances	2 517	51	1 159	109	3 676	160
Titres de participation	29	8	45	5	74	13
Titres de substitut de prêt	–	–	192	28	192	28
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	6 863 \$	117 \$	2 754 \$	315 \$	9 617 \$	432 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de plus de 12 mois se sont établies à 20 millions de dollars et à un montant nominal, respectivement.

Les titres disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie. Notre test de dépréciation est essentiellement fondé sur les facteurs décrits à la note 1. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquons une méthode particulière pour évaluer la probabilité de recouvrer le coût après amortissement du titre. Au 31 octobre 2011, les pertes brutes non réalisées sur les titres disponibles à la vente se chiffraient à 503 millions de dollars (432 millions en 2010).

Lorsque nous évaluons la perte de valeur durable des titres de créance, nous étudions principalement les cotes des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment les garanties, les cotes externes, la priorité de rang et d'autres facteurs de marché. Pour évaluer les titres de créance complexes, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, les titres adossés à des actifs et d'autres produits structurés, nous utilisons également des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre et d'un

certain nombre d'hypothèses et de données fondées sur des facteurs propres à chaque titre. Les données et les hypothèses utilisées, notamment les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement, se fondent sur les données de marché à jour. Pour ce qui est des titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, les taux de recouvrement sont tributaires, dans une large mesure, des prix de l'immobilier anticipés au niveau municipal, fournis par des tiers. En outre, nous tenons compte de la structure des opérations et des rehaussements de crédit en ce qui concerne les titres structurés. Si l'évaluation effectuée au moyen du modèle a prévu que le recouvrement de la somme totale du capital et des intérêts courus à l'égard d'un titre était improbable, le titre est soumis à une analyse plus approfondie afin de déterminer si une perte sera ultérieurement réalisée.

Lorsque la direction a jugé que le recouvrement de la somme totale du capital et des intérêts était improbable, les titres de créance ont été considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur.

Puisque les titres de participation ne sont pas assortis de flux de trésorerie contractuels, ils sont évalués différemment des titres de créance. En ce qui a trait aux titres de participation détenus au coût et aux titres de participation comportant des pertes non réalisées, nous évaluons s'il existe une indication objective que le titre a subi une perte de valeur durable. Les facteurs pris en compte dans notre évaluation comprennent la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur. Nous tenons également compte de l'estimation de la valeur recouvrable et du délai de recouvrement. Nous analysons plus en profondeur les titres dont la juste valeur a été inférieure au coût pendant plus de 12 mois. Les titres de participation pour lesquels la direction a jugé improbable le recouvrement de leur juste valeur avant qu'ils ne soient cédés et qui affichent une perte non réalisée depuis une période prolongée ou une perte non réalisée importante, sont considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur.

La perte non réalisée de 107 millions de dollars (54 millions en 2010) sur les titres de créance d'États, de municipalités et d'organismes aux États-Unis est liée en grande partie aux titres à enchères et aux obligations encaissables par anticipation sur le marché américain. Les agences émettrices sont soutenues par le gouvernement américain, et les pertes non réalisées sur ces titres reflètent essentiellement les préoccupations à l'égard de la liquidité sur le marché actuel.

Les pertes non réalisées sur les créances de gouvernements des autres pays membres de l'OCDE ont été plus élevées qu'à l'exercice précédent et reflètent l'incidence des écarts de taux actuels sur une partie de la dette souveraine européenne.

Les titres adossés à des créances hypothécaires se composent essentiellement de titres de catégorie Alt-A et de bonne qualité non garantis par une agence aux États-Unis. Les titres de catégorie Alt-A et de bonne qualité sont des tranches de premier rang supérieur et disposent d'un soutien du crédit important et présentent des subordinations, un surdimensionnement et des écarts de taux excédentaires. Les pertes non réalisées de 25 millions de dollars (29 millions en 2010) reflètent l'incidence des écarts de taux actuels.

Les titres adossés à des actifs se composent essentiellement de TGC, de titres à enchères américains, de prêts aux étudiants non garantis aux États-Unis et de titres adossés à des créances sur cartes de crédit. Les pertes non réalisées sur les TGC de 82 millions de dollars (17 millions en 2010) ont été beaucoup plus élevées que celles enregistrées à l'exercice précédent, principalement en raison des pertes à la conversion de devises sur le portefeuille qui ont été reclassés de la catégorie « détenus à des fins de transaction » à la catégorie « disponibles à la vente » tel qu'il a été expliqué dans la présente note. La plupart de ces instruments jouissent d'une cote élevée et d'un soutien du crédit. Les titres autres que des TGC ont connu des augmentations de valeur au cours de l'exercice et les pertes non réalisées ont diminué, passant de 122 millions de dollars à 82 millions.

Les titres de créance de sociétés et autres créances se composent essentiellement de titres de créance et d'obligations de sociétés, de titres de gouvernements de pays non membres de l'OCDE, de certificats de dépôt et d'instruments hybrides. Les titres de gouvernements de pays non membres de l'OCDE sont surtout liés à des pays des Antilles où nous exerçons actuellement des activités. Les pertes non réalisées de 121 millions de dollars (160 millions en 2010) sont moins élevées que celles enregistrées à l'exercice précédent et reflètent principalement le contexte de la diminution des taux d'intérêt.

Les titres de participation se composent pour l'essentiel d'actions ordinaires et privilégiées négociées sur le marché. Dans une moindre mesure, nous détenons également des placements dans des sociétés fermées et de capital-risque. Au 31 octobre 2011, des pertes non réalisées de 18 millions de dollars ont été comptabilisées,

comparativement à des pertes non réalisées de 13 millions à l'exercice précédent. Les titres de substitut de prêt se composent essentiellement d'actions privilégiées perpétuelles émises par des sociétés canadiennes hautement cotées.

La direction est d'avis que les pertes non réalisées sur les titres mentionnés ci-dessus au 31 octobre 2011 sont de nature temporaire, et elle a l'intention de les conserver jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait correspondre à la date d'échéance des titres de créance.

Titres détenus jusqu'à l'échéance

Les titres détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût après amortissement font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés comme ayant subi une perte de valeur lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Le test de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance se fonde principalement sur le modèle de dépréciation utilisé pour les prêts, comme il est précisé à la note 1 des états financiers. La direction est d'avis que les placements détenus jusqu'à l'échéance n'avaient subi aucune perte de valeur au 31 octobre 2011.

Gains nets/pertes nettes sur les titres disponibles à la vente

Lorsque nous déterminons qu'un titre a subi une perte de valeur durable, le coût après amortissement du titre est réduit à sa juste valeur, et la perte antérieure au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassée en résultat net. Au cours de 2011, des gains nets de 138 millions de dollars liés aux titres disponibles à la vente ont été constatés en résultat net (des gains nets de 46 millions en 2010). Les gains nets pour l'exercice considéré reflètent principalement les gains nets de 239 millions de dollars découlant principalement de la vente et de la distribution de capitaux de certains titres de placements privés, de la vente de titres d'entités gouvernementales canadiennes, du rachat de certains titres à enchères sur le marché américain et de la vente de titres de participation cotés. Ces gains ont été contrebalancés en partie par des pertes de 101 millions de dollars, principalement liées à des titres considérés comme ayant subi une perte de valeur, tels que certains titres à enchères sur le marché américain, titres de placements privés et titres d'emprunt de sociétés.

Les gains nets comprennent des gains nets de 10 millions de dollars découlant principalement de la vente de titres d'entités gouvernementales canadiennes relatifs aux titres disponibles à la vente liés à nos activités d'assurance, lesquels ont été pris en compte dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats (8 millions en 2010).

Intérêts et dividendes sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance (1), (2)

	2011	2010	2009
Revenu d'intérêt imposable	993 \$	1 025 \$	1 688 \$
Revenu d'intérêt non imposable	72	92	105
Dividendes	20	24	70
	1 085 \$	1 141 \$	1 863 \$

- (1) Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.
- (2) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : revenu d'intérêt imposable – 110 millions de dollars en 2011, 115 millions en 2010 et 134 millions en 2009; revenu d'intérêt non imposable – 32 millions de dollars en 2011, 34 millions en 2010 et 28 millions en 2009; dividendes – 3 millions de dollars en 2011, 3 millions en 2010 et 3 millions en 2009.

Note 4 Prêts

	2011				2010			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Prêts de détail (1)								
Prêts hypothécaires résidentiels	132 018 \$	321 \$	2 465 \$	134 804 \$	124 064 \$	308 \$	2 418 \$	126 790 \$
Prêts aux particuliers	75 668	4 020	2 504	82 192	69 291	3 896	2 332	75 519
Prêts sur cartes de crédit	8 793	31	183	9 007	9 704	26	186	9 916
Prêts aux petites entreprises (2)	2 481	–	–	2 481	2 712	–	–	2 712
	218 960	4 372	5 152	228 484	205 771	4 230	4 936	214 937
Prêts de gros (1)								
Prêts aux entreprises (3), (4)	40 324	11 885	11 873	64 082	39 015	7 348	9 216	55 579
Prêts aux banques (5)	770	446	1 228	2 444	808	233	875	1 916
Prêts aux organismes souverains (6)	2 384	–	848	3 232	1 632	–	980	2 612
	43 478	12 331	13 949	69 758	41 455	7 581	11 071	60 107
Total des prêts (7)	262 438	16 703	19 101	298 242	247 226	11 811	16 007	275 044
Provision pour pertes sur prêts	(1 465)	(159)	(334)	(1 958)	(1 490)	(185)	(363)	(2 038)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	260 973 \$	16 544 \$	18 767 \$	296 284 \$	245 736 \$	11 626 \$	15 644 \$	273 006 \$

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.

(4) Pour l'exercice 2011, les colonnes Canada et États-Unis reflètent des prêts totalisant 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard en 2010) et 1,4 milliard (1,5 milliard en 2010), respectivement, octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons.

(5) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(6) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

(7) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 422 millions de dollars (370 millions en 2010).

La garantie principale et les autres rehaussements de crédit que nous détenons à titre de sûreté pour les prêts de détail comprennent i) des assurances hypothécaires, des hypothèques sur des immeubles et des biens résidentiels et ii) des droits de recours sur des biens de particuliers que nous finançons, comme des automobiles, ainsi que sur des garanties personnelles, des dépôts à terme et des valeurs mobilières. Pour les prêts

de gros, ils comprennent i) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks, des créances, de la trésorerie, des actifs incorporels; de valeurs mobilières et des garanties et ii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux que nous finançons.

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	2011							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité au taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	107 656 \$	107 502 \$	13 326 \$	228 484 \$	131 539 \$	93 776 \$	3 169 \$	228 484 \$
Prêts de gros	35 770	25 150	8 838	69 758	40 106	28 281	1 371	69 758
Total des prêts	143 426 \$	132 652 \$	22 164 \$	298 242 \$	171 645 \$	122 057 \$	4 540 \$	298 242 \$
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	(1 958)	–	–	–	(1 958)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	143 426 \$	132 652 \$	22 164 \$	296 284 \$	171 645 \$	122 057 \$	4 540 \$	296 284 \$

	2010							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité au taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	94 476 \$	101 778 \$	18 683 \$	214 937 \$	114 434 \$	97 042 \$	3 461 \$	214 937 \$
Prêts de gros	30 470	18 200	11 437	60 107	33 046	25 695	1 366	60 107
Total des prêts	124 946 \$	119 978 \$	30 120 \$	275 044 \$	147 480 \$	122 737 \$	4 827 \$	275 044 \$
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	(2 038)	–	–	–	(2 038)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	124 946 \$	119 978 \$	30 120 \$	273 006 \$	147 480 \$	122 737 \$	4 827 \$	273 006 \$

(1) Généralement basé sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les prêts de gros comprennent des prêts totalisant 2,5 milliards de dollars (2,6 milliards en 2010) octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons. Les taux de tous les prêts sont modifiés mensuellement ou trimestriellement.

(3) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.

Le total des prêts achetés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011 était de 4,2 milliards de dollars (3,2 milliards en 2010). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, nous avons fait l'acquisition d'actifs d'un montant de 5 millions de dollars à l'égard des prêts douteux (10 millions en 2010). La réduction connexe de la provision pour pertes sur créances était d'un montant nominal (7 millions en 2010).

Provision pour pertes sur prêts

	2011						2010
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres ajustements (1)	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	65 \$	(16)\$	2 \$	11 \$	9 \$	71 \$	65 \$
Prêts aux particuliers	153	(515)	78	427	2	145	153
Prêts sur cartes de crédit	–	(440)	76	364	–	–	–
Prêts aux petites entreprises (2)	18	(45)	7	34	1	15	18
	236 \$	(1 016)\$	163 \$	836 \$	12 \$	231 \$	236 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (3)	442 \$	(247)\$	60 \$	137 \$	(10)\$	382 \$	442 \$
Prêts aux banques (4)	34	–	–	–	(1)	33	34
Prêts aux organismes souverains (5)	9	(9)	–	–	–	–	9
	485 \$	(256)\$	60 \$	137 \$	(11)\$	415 \$	485 \$
Provisions spécifiques	721 \$	(1 272)\$	223 \$	973 \$	1 \$	646 \$	721 \$
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	26 \$	– \$	– \$	1 \$	14 \$	41 \$	26 \$
Prêts aux particuliers	480	–	–	2	(70)	412	480
Prêts sur cartes de crédit	365	–	–	(2)	2	365	365
Prêts aux petites entreprises (2)	60	–	–	–	–	60	60
	931 \$	– \$	– \$	1 \$	(54)\$	878 \$	931 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (3)	386 \$	– \$	– \$	1 \$	47 \$	434 \$	386 \$
	386 \$	– \$	– \$	1 \$	47 \$	434 \$	386 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (6)	88 \$	– \$	– \$	– \$	3 \$	91 \$	88 \$
Provision générale (6)	1 405 \$	– \$	– \$	2 \$	(4)\$	1 403 \$	1 405 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	2 126 \$	(1 272)\$	223 \$	975 \$	(3)\$	2 049 \$	2 126 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (7)	(88)	–	–	–	(3)	(91)	(88)
Total de la provision pour pertes sur prêts	2 038 \$	(1 272)\$	223 \$	975 \$	(6)\$	1 958 \$	2 038 \$

- (1) Représente principalement : l'incidence de la conversion de la provision pour pertes sur prêts libellée en devises.
- (2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
- (3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des provisions de 4 millions de dollars (2 millions en 2010) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevées par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA).
- (4) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.
- (5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.
- (6) Comprend un montant de 91 millions de dollars lié aux engagements hors bilan et autres (88 millions en 2010).
- (7) La provision pour les éléments hors bilan fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

Nous utilisons différents processus d'évaluation pour calculer les provisions pour pertes sur créances relatives à nos portefeuilles de prêts de détail et de gros, tant au niveau du débiteur individuel que sur une base commune (évaluées collectivement) au niveau du portefeuille. De façon générale, les prêts qui sont considérés comme importants individuellement sont évalués au cas par cas à la date du bilan s'il existe une indication objective qu'un prêt est douteux. Notre portefeuille de prêts de

gros est évalué principalement de façon individuelle. Les provisions évaluées collectivement, d'un autre côté, comprennent les pertes estimatives sur les prêts de détail désignés comme douteux et les pertes estimatives sur les prêts de détail et de gros qui n'ont pas été précisément désignés comme douteux. Le tableau suivant présente le solde de prêts non remboursé et la provision pour pertes sur prêts selon notre processus d'évaluation.

Soldes des prêts et provision pour pertes sur créances par processus d'évaluation

	2011		
	Solde de prêts non remboursé	Provision pour pertes sur prêts	Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts
Prêts de détail			
Collectifs	228 484 \$	(1 109)	227 375
	228 484 \$	(1 109) \$	227 375 \$
Prêts de gros			
Base individuelle	1 000 \$	(296) \$	704 \$
Collectifs	68 758	(553)	68 205
	69 758 \$	(849) \$	68 909 \$
	298 242 \$	(1 958) \$	296 284 \$

Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	10 600 \$	10 338 \$	10 705 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	975	1 240	2 167
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	9 625 \$	9 098 \$	8 538 \$

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés à titre de prêts douteux puisqu'ils sont i) en souffrance depuis moins de 90 jours ou ii) entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts en souffrance mais non douteux

	2011				2010			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts de détail								
Prêts hypothécaires résidentiels	1 271 \$	565 \$	47 \$	1 883 \$	1 291 \$	624 \$	93 \$	2 008 \$
Prêts aux particuliers	653	285	10	948	659	300	11	970
Prêts sur cartes de crédit	307	140	73	520	309	147	75	531
Prêts aux petites entreprises	35	17	–	52	31	18	–	49
	2 266 \$	1 007 \$	130 \$	3 403 \$	2 290 \$	1 089 \$	179 \$	3 558 \$
Prêts de gros								
Prêts aux entreprises	417 \$	241 \$	– \$	658 \$	557 \$	292 \$	1 \$	850 \$
	417 \$	241 \$	– \$	658 \$	557 \$	292 \$	1 \$	850 \$
Total	2 683 \$	1 248 \$	130 \$	4 061 \$	2 847 \$	1 381 \$	180 \$	4 408 \$

Prêts douteux (1)

	2011				2010
	Solde de capital impayé (2)	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts de détail					
Prêts hypothécaires résidentiels	719 \$	719 \$	(71)\$	648 \$	626 \$
Prêts aux particuliers	325	289	(145)	144	125
Prêts aux petites entreprises (3)	40	40	(15)	25	31
	1 084 \$	1 048 \$	(231)\$	817 \$	782 \$
Prêts de gros (4)					
Prêts aux entreprises (5)	1 552 \$	1 306 \$	(382)\$	924 \$	1 176 \$
Prêts aux banques (6)	34	33	(33)	–	–
	1 586 \$	1 339 \$	(415)\$	924 \$	1 176 \$
Total	2 670 \$	2 387 \$	(646)\$	1 741 \$	1 958 \$

- (1) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice (1,0 milliard au 31 octobre 2010) et de 1,4 milliard (1,7 milliard au 31 octobre 2010) pour les portefeuilles de prêts de gros et de détail. La majeure partie des prêts douteux étaient en souffrance depuis plus de 90 jours.
- (2) L'écart entre le solde de capital impayé et le montant brut des prêts douteux représente les radiations partielles; les paiements d'intérêts reçus et appliqués à la valeur comptable, le montant net des commissions sur prêts reportées ou des coûts liés aux prêts reportés, ainsi que les primes ou les escomptes sur les prêts acquis (collectivement, les intérêts sur les prêts reportés). Les radiations partielles et les intérêts sur les prêts reportés liés au montant brut des prêts douteux de nos activités dans les Antilles, qui s'élève à environ 493 millions de dollars (397 millions au 31 octobre 2011), sont exclus de ce tableau.
- (3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
- (4) Les prêts douteux pour lesquels une provision n'a pas été établie se chiffraient à 119 millions de dollars (156 millions au 31 octobre 2010) pour ce qui est des prêts aux entreprises.
- (5) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des prêts douteux d'un montant brut de 53 millions de dollars (57 millions au 31 octobre 2010) et d'un montant net de 49 millions (55 millions au 31 octobre 2010) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevées par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des PCAA.
- (6) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

Note 5 Titrisations

Opérations de titrisation par principal type de produit

Nous procédons périodiquement à la titrisation de créances sur cartes de crédit, de prêts hypothécaires résidentiels et nous participons à des opérations de titrisation d'obligations, principalement afin de diversifier nos sources de financement, d'améliorer notre position de liquidité et aux fins du capital. Nous procédons aussi à la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux dans le cadre de nos activités de vente et de négociation.

Créances sur cartes de crédit

Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une structure d'accueil, sur une base renouvelable. Cette structure d'accueil est financée au moyen de l'émission d'effets de premier rang et subordonnés garantis par les créances sur cartes de crédit sous-jacentes. Des cotes sont attribuées aux émissions par au moins deux des agences de notation suivantes : Dominion Bond Rating Service (DBRS), Moody's Investors Service (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P). La structure d'accueil est une structure d'accueil admissible; par conséquent, en notre qualité de cédant des créances sur cartes de crédit, nous ne pouvons pas la consolider.

Nous continuons de fournir des services de gestion à l'égard des créances sur cartes de crédit cédées à la structure d'accueil admissible et nous administrons cette dernière. De plus, nous fournissons deux types de protection de premier niveau contre les pertes à la structure d'accueil admissible. Nos droits liés aux marges excédentaires de ladite structure sont subordonnés à l'obligation de cette dernière envers les détenteurs

de ses titres adossés à des actifs. Les marges excédentaires représentent le revenu net d'intérêt résiduel après le paiement de toutes les autres charges au titre de la fiducie. Les marges excédentaires servent à absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit avant que ces dernières n'influent sur les paiements versés aux porteurs d'effets de la structure d'accueil admissible. La valeur actualisée de ces marges excédentaires est inscrite dans nos bilans consolidés à titre de droits conservés dans nos titres disponibles à la vente. Par ailleurs, nous consentons des prêts à la structure d'accueil admissible pour régler les charges initiales. Ces prêts sont de rang inférieur à tous les effets émis par la structure d'accueil admissible.

Nous détenons la totalité des billets subordonnés émis par la structure d'accueil admissible et nous les comptabilisons dans les titres disponibles à la vente figurant dans nos bilans consolidés. De même, nous pouvons détenir certains billets de premier rang comme placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché et nous conservons à l'occasion un compte de réserve. Au 31 octobre 2011, nous ne détenons aucun billet de premier rang et les billets subordonnés que nous détenons représentent environ 4,5 % du total des titres émis par la structure d'accueil admissible (les billets subordonnés et de premier rang représentaient respectivement 4,5 % et 6,0 % du total des titres émis par la structure d'accueil admissible en 2010). Les billets subordonnés fournissent un soutien du crédit pour les billets de premier rang. Nous agissons également à titre de contrepartie relativement à des swaps de taux et à des swaps de devises en vertu desquels nous couvrons le risque de taux d'intérêt et de change de la structure d'accueil admissible.

Prêts hypothécaires résidentiels canadiens

Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par la création de groupes de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et cédonces ces titres à des investisseurs indépendants, ou principalement à une fiducie parainée par le gouvernement, en vertu du Programme Obligations hypothécaires du Canada. La fiducie émet périodiquement des obligations hypothécaires du Canada, lesquelles sont garanties par le gouvernement et elle cède ces obligations à des tiers investisseurs. La fiducie utilise le produit de l'émission d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires auprès d'émetteurs admissibles qui participent à l'émission d'une série particulière des obligations hypothécaires du Canada.

Nous continuons de fournir des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires sous-jacents que nous avons titrisés nous-mêmes ou qu'un gestionnaire indépendant a titrisés. Nous conservons également des droits sous la forme d'écarts excédentaires en ce qui concerne les titres adossés à des créances hypothécaires vendus. La valeur actualisée de cet excédent est inscrite dans nos bilans consolidés à titre de droits conservés dans nos titres disponibles à la vente ou dans nos titres détenus à des fins de transaction. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux aux termes du Programme Obligations hypothécaires du Canada, en vertu duquel nous versons à la structure d'accueil les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents que nous avons vendus à la fiducie.

Nous détenons également des créances hypothécaires LNH afin de gérer nos besoins en matière de liquidités et de garanties.

Titres adossés à des créances hypothécaires LNH assurés

Tous les prêts titrisés en vertu du Programme des titres hypothécaires LNH sont assurés par des entités gouvernementales canadiennes ou un assureur tiers. Nous exigeons que l'emprunteur paie l'assurance hypothécaire dans le cas de prêts hypothécaires pour lesquels le montant emprunté est plus élevé que l'équivalent de 80 % de l'évaluation initiale de la valeur de la propriété (le « ratio prêt-valeur »). Nous devons prendre en charge le coût de l'assurance des prêts hypothécaires d'un ratio prêt-valeur inférieur à 80 % titrisés en vertu de ce programme.

Conformément au Programme des titres hypothécaires LNH, nous avons la responsabilité d'effectuer tous les paiements exigibles sur les titres adossés à des créances hypothécaires que nous avons émis, que les fonds nécessaires proviennent du débiteur hypothécaire ou de l'assureur. Lorsque l'emprunteur manque aux engagements relativement aux paiements hypothécaires, nous soumettons une réclamation à l'assureur si le montant récupéré à la suite du recouvrement ou de la saisie de biens est moindre que la somme du solde en capital du prêt hypothécaire, des intérêts courus et des coûts de recouvrement sur le prêt impayé. Le processus de réclamation est géré par l'assureur conformément à ses politiques et couvre la totalité du solde impayé du prêt plus les intérêts sur, en règle générale, un maximum de 12 mois, les frais de vente et les autres charges admissibles. Si la réclamation est refusée, une perte est constatée au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos états consolidés des résultats. Aux 31 octobre 2011 et 2010, le montant comptabilisé en tant que perte n'est

Le tableau suivant résume nos opérations de titrisation en 2011, en 2010 et en 2009.

	2011		2010		2009	
	Créances sur cartes de crédit (1), (2)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (3), (4)	Créances sur cartes de crédit (1), (2)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (3), (4)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (3), (4)	Certificats de participation liés à des obligations (1), (5)
Prêts titrisés et vendus (6)	2 124 \$	9 674 \$	1 283 \$	6 512 \$	21 392 \$	15 \$
Produit net en espèces reçu	2 028	9 546	1 225	6 427	21 202	16
Titres adossés à des actifs acquis	96	—	58	—	—	—
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	16	346	9	230	1 121	—
Gain à la vente avant impôts, déduction faite des activités de couverture	16	164	9	98	770	1

- (1) Nous n'avons pas comptabilisé d'actif ni de passif pour nos droits de gestion relatifs à nos opérations titrisées, car nous avons reçu une rémunération adéquate pour nos services.
- (2) Le produit net en espèces reçu à l'égard de la titrisation de créances sur cartes de crédit en 2011 correspond à un produit en espèces brut de 2 124 millions de dollars (1 283 millions en 2010), moins les fonds affectés à l'achat de billets de 96 millions (58 millions en 2010) émis par la Fiducie carte de crédit Or. La valeur en capital des billets achetés se chiffrait à 96 millions de dollars (58 millions en 2010). Nous n'avons effectué aucune titrisation de créances sur cartes de crédit en 2009.
- (3) Les prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés titrisés au cours de l'exercice par la création de titres adossés à des créances hypothécaires LNH et conservés au 31 octobre 2011 s'établissaient à 6 886 millions de dollars (6 845 millions en 2010, 6 456 millions en 2009). Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur.
- (4) Le gain à la vente avant impôts reflète les résultats de (54) millions de dollars liés à nos activités de couverture économique ((47) millions en 2010; (161) millions en 2009).
- (5) Comprend les opérations de titrisation d'obligations de RBTT. Nous n'avons conservé aucun des titres vendus. Il n'y a eu aucune opération de titrisation d'obligations au cours de 2011 et 2010.
- (6) Comprend des prêts hypothécaires résidentiels canadiens titrisés au cours de la période et des périodes précédentes.

pas important pour nos états financiers consolidés. De plus, aucune perte importante découlant d'une poursuite liée à un défaut de paiement sur un prêt hypothécaire n'a été comptabilisée aux 31 octobre 2011 et 2010.

Prêts hypothécaires résidentiels américains

Nous procédons au montage et à la vente de prêts hypothécaires résidentiels américains sur le marché secondaire des prêts hypothécaires et nous vendons ces prêts à des émetteurs ou à des garants de titres adossés à des créances hypothécaires. Les émetteurs sont habituellement des entités commanditées par le gouvernement qui titrisent ces prêts hypothécaires sous forme de titres adossés à des créances hypothécaires et garantissent le paiement ponctuel du capital et des intérêts. Nous continuons de fournir uniquement des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires sous-jacents que nous avons vendus nous-mêmes ou par l'entremise d'un gestionnaire indépendant, à des fins de financement ou aux fins des besoins de trésorerie. Par suite de la vente de nos services bancaires aux États-Unis, ces opérations sont maintenant présentées à titre d'activités abandonnées. Se reporter aux notes 1 et 11.

Prêts hypothécaires commerciaux

Nous titrisons des prêts hypothécaires commerciaux en les vendant à des structures d'accueil sous forme de groupes de biens affectés en garantie qui satisfont à certains critères de diversification, de levier financier et de couverture de la dette. Nous sommes le promoteur d'une de ces structures d'accueil. Les structures d'accueil financent l'achat de ces groupes de biens en émettant des certificats de rangs divers. Les certificats émis par la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur sont assortis de cotes de crédit allant de AAA à B- qui leur ont été attribuées par deux des agences suivantes : DBRS, Moody's et S&P. Aucune cote de crédit n'est attribuée à la plupart des certificats qui sont au rang le plus bas. Les certificats représentent les droits en copropriété dans le groupe de biens affectés en garantie, et la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur, qui a vendu tous les droits en copropriété liés au groupe de biens, n'assume aucun des risques liés aux groupes de biens affectés en garantie.

Nous ne conservons aucun droit de bénéficiaire dans les prêts vendus, sauf si nous achetons certains titres émis par les structures d'accueil pour notre compte. Aux termes d'un contrat conclu avec le tiers gestionnaire cadre, nous sommes le principal gestionnaire des prêts que nous vendons à la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur. Nous ne détenons aucun prêt hypothécaire commercial titrisé depuis 2008.

Titrisation d'obligations

Nous participons à des opérations de titrisation d'obligations lorsque nous achetons des obligations émises par des gouvernements, des obligations liées à des gouvernements ou des obligations de sociétés et que nous montons ces obligations sous forme de certificats de participation. Des honoraires de structuration sont facturés et comptabilisés à l'état des résultats au moment de la vente des certificats de participation à des tiers investisseurs. Nous continuons de fournir uniquement des services de gestion à l'égard des obligations sous-jacentes que nous avons vendues aux tiers investisseurs et nous ne conservons aucun intérêt bénéficiaire à moins que nous n'achetions certains des certificats émis.

Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)

	2011		2010		2009	
	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit (4)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	14 588 \$	6 181 \$	16 173 \$	6 551 \$	17 157 \$	4 959 \$
Flux de trésorerie découlant des marges excédentaires (2)	367	650	472	692	270	629
Autres flux de trésorerie reçus (3)	347	–	640	–	42	–

(1) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations d'obligations, car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.

(2) Comprend les honoraires de gestion reçus.

(3) Comprend les flux de trésorerie reçus sur les titres disponibles à la vente que nous détenons, y compris les paiements de capital et d'intérêts reçus.

(4) Les chiffres correspondants présentés ont été modifiés par rapport à ceux présentés auparavant.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date des activités de titrisation s'établissent comme suit :

Hypothèses clés (1), (2)

	2011		2010		2009 (3)	
	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Durée moyenne pondérée prévue des créances payables par anticipation (en années)	0,25	3,27	0,25	3,53	–	2,70
Taux de remboursement	40,76 %	19,28 %	38,00 %	19,28 %	–	26,76 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,56 %	1,32 %	4,66 %	1,30 %	–	2,34 %
Taux d'actualisation	10,00 %	0,94-2,92 %	10,50 %	0,40 %-3,19 %	–	0,40-3,07 %
Pertes sur créances prévues	2,82 %	– %	3,88 %	– %	–	– %

(1) Tous les taux sont annualisés à l'exception du taux de remboursement lié aux créances sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations d'obligations, car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.

(3) Nous n'avons effectué aucune titrisation de créances sur cartes de crédit au cours de la période.

Sensibilité des hypothèses clés

La détermination de la juste valeur de nos droits conservés se fonde sur des hypothèses clés. Les hypothèses clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant

un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés au 31 octobre 2011 sont présentés dans le tableau ci-après.

Augmentation (diminution) de la juste valeur des droits conservés advenant un changement défavorable des hypothèses clés (1), (2)

	2011		2010	
	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Juste valeur des droits conservés	28,7 \$	1 027,5 \$	15,3 \$	1 090,1 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qu'il reste à assurer (en années)	0,25	2,32-3,56	0,25	2,57-4,49
Taux de remboursement	43,44 %	10,86 %-23,88 %	38,81 %	16,07-23,74 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(2,2)\$	(22,9)\$	(1,0)\$	(27,4)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(4,3)	(45,4)	(1,9)	(53,9)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,17 %	1,23 %-1,69 %	3,10 %	0,97 %-1,87 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(3,0)\$	(117,3)\$	(3,8)\$	(123,8)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(6,1)	(234,5)	(7,6)	(247,4)
Pertes sur créances prévues	2,67 %	– %	3,05 %	– %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,5)\$	– \$	(1,5)\$	– \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,0)	–	(3,1)	–
Taux d'actualisation	10,00 %	1,20 %-2,23 %	10,00 %	1,19 %-2,04 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	– \$	(1,4)\$	– \$	(2,1)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(0,1)	(2,8)	–	(3,9)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux créances sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations d'obligations, car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'une modification des hypothèses sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire. L'incidence de la variation d'une hypothèse particulière sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut donner lieu à la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Les pertes sur un groupe statique de créances fournissent une mesure du risque de crédit lié à nos actifs titrisés et correspondent à la somme des pertes sur créances réelles subies et prévues, divisée par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un groupe statique de créances pour les créances sur cartes de crédit titrisées au 31 octobre 2011 s'établissait à 0,56 % (0,77 % en 2010). Les pertes sur un groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires résidentiels, car la presque totalité de ces prêts hypothécaires est garantie par le gouvernement.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons.

Prêts gérés

	2011			2010		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts de détail	273 456 \$	1 496 \$	937 \$	255 710 \$	1 555 \$	1 047 \$
Prêts de gros	69 758	1 339	196	60 107	1 662	427
Total des prêts gérés (2)	343 214	2 835	1 133	315 817	3 217	1 474
Moins : Prêts titrisés et gérés						
Créances sur cartes de crédit	3 930	44	84	3 265	50	129
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et vendus	30 775	205	–	28 238	232	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et conservés	10 267	69	–	9 270	76	–
Total des prêts au bilan consolidé	298 242 \$	2 517 \$	1 049 \$	275 044 \$	2 859 \$	1 345 \$

(1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des structures d'accueil.

Le tableau qui suit présente, outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, nos activités de vente de prêts :

Ventes de prêts (1)

	2011		2010		2009	
	Prêts de gros (2)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts de gros (2)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts de gros (2)	Prêts hypothécaires commerciaux
Prêts vendus	149 \$	32 \$	58 \$	129 \$	25 \$	23 \$

(1) Les gains (pertes) à la vente de prêts de gros sont négligeables.

(2) Comprend exclusivement les tranches financées par la Banque Royale du Canada.

Note 6 Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Le tableau qui suit fournit des renseignements aux 31 octobre 2011 et 2010 sur les EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs et sur celles que nous consolidons en vertu de la NOC-15, parce que nous en sommes le principal bénéficiaire.

	2011		2010	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
EDDV non consolidées dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs (1)				
Conduits multicédants (2)	24 271 \$	24 614 \$	21 847 \$	22 139 \$
EDDV de financement structuré	4 393	2 014	4 669	2 030
EDDV de création de produits de crédit	253	17	502	19
Fonds de placement	111	30	249	61
Autres	382	159	165	39
	29 410	26 834 \$	27 432 \$	24 288 \$
EDDV consolidées (3), (4)				
EDDV de financement structuré	4 025 \$		2 998 \$	
Fonds de placement	1 447		1 012	
Structures de rémunération	29		53	
Autres	1		3	
	5 502 \$		4 066 \$	

(1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables significatifs détenus dans ces EDDV est principalement lié aux placements, aux prêts, aux facilités de liquidités ainsi qu'à la juste valeur des produits dérivés. Une tranche de 2 831 millions de dollars (2 918 millions en 2010) de ce risque est comptabilisée dans nos bilans consolidés.

(2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2011. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2011 se chiffrait à 16 283 millions de dollars (13 969 millions en 2010).

(3) Les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées sont présentés dans nos bilans consolidés et comportent principalement les éléments suivants : dépôts productifs d'intérêts à des banques de 94 millions de dollars (76 millions en 2010), titres détenus à des fins de transaction de 1 536 millions (740 millions en 2010), titres disponibles à la vente de 2 469 millions (1 786 millions en 2010), prêts de 1 271 millions (1 346 millions en 2010) et autres actifs de 103 millions (65 millions en 2010). Les structures de rémunération détiennent pour un montant de 29 millions de dollars (53 millions en 2010) de nos actions ordinaires, qui sont présentées dans les actions autodétenues. L'obligation de fournir nos actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.

(4) Les garanties dont disposent les investisseurs d'une EDDV consolidée grèvent uniquement les actifs de cette EDDV et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de cette EDDV, que nous n'offrions des facilités de liquidités ou des rehaussements de crédit à cette EDDV ou que nous ne concluions des opérations sur produits dérivés avec cette dernière.

Conduits multicédants et conduits de tiers

Par le passé, nous administrions six programmes de PCAA offerts par des structures multicédantes (conduits multicédants), soit trois au Canada et trois aux États-Unis. Au cours du premier trimestre de 2011, la totalité des actifs de l'un des trois conduits multicédants canadiens a été transférée aux deux autres conduits canadiens; ainsi, à l'heure actuelle, nous administrons les cinq conduits restants. Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de PCAA. Nos clients utilisent essentiellement ces conduits multicédants afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants (la position de perte de premier niveau des conduits multicédants) avant les détenteurs de titres de créance des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues prend en charge la plus grande part (soit plus de 50 %) des pertes prévues de chaque conduit

multicédant; par conséquent, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne consolidons pas ces conduits multicédants. Toutefois, nous continuons à détenir des droits variables significatifs dans ces conduits multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des conduits de tiers composés de titres adossés à des actifs principalement grâce à la prestation de concours de trésorerie et de rehaussements de crédit. Toutefois, nous ne consolidons pas ces conduits puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire.

Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont décrits à la note 25.

EDDV de financement structuré

Nous achetons des titres à enchères américains auprès d'entités qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Certaines de ces entités sont des EDDV (EDDV de titres à enchères américains). Nous pourrions subir des pertes liées à ces EDDV de titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, le capital et les intérêts courus sur ces prêts sont en grande partie garantis par des organismes gouvernementaux des États-Unis. À titre d'agent de revente aux enchères pour certaines de ces entités, nous n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères. Nous détenons des droits variables significatifs dans certaines entités non consolidées. Nous consolidons certaines de ces EDDV de titres à enchères américains lorsque nos calculs des pertes prévues indiquent que nous sommes exposés à la majeure partie des pertes prévues par l'intermédiaire des billets que nous détenons dans ces entités.

Par ailleurs, nous avons vendu des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation. Chaque programme d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères est constitué d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. Tous les titres à enchères vendus au programme d'obligations encaissables par anticipation sont soutenus par des lettres de crédit et une facilité de crédit que nous avons émises, en vertu desquelles nous sommes tenus de fournir un financement advenant toute perte sur créances liée aux titres à enchères. Le certificat de la fiducie de rehaussement de crédit est déposé dans une fiducie d'obligations encaissables par anticipation qui assure le financement pour l'achat du titre sous-jacent au moyen de l'émission de certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et d'un certificat résiduel à l'intention d'un unique tiers investisseur. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons des facilités de liquidités à chaque programme d'obligations encaissables par anticipation lié à des titres à enchères aux fins d'achat des certificats à taux variable qui ont été déposés pour rachat mais non revendus avec succès. Nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation des lettres de crédit et des facilités de liquidités. Tant les fiducies de rehaussement de crédit que celles d'obligations encaissables par anticipation sont des EDDV. Nous consolidons certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères, soit ceux pour lesquels nos calculs des pertes prévues révèlent que nous sommes exposés à la majeure partie des pertes prévues par l'intermédiaire de nos lettres de crédit et de nos facilités de garantie de liquidités. Nous continuons de détenir des droits variables significatifs par l'intermédiaire des facilités que nous fournissons dans le cadre d'autres programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères non consolidés pour lesquels le détenteur du certificat résiduel est exposé à la majeure partie des pertes prévues à l'égard de ces fiducies. Les facilités de liquidités et de rehaussement de crédit sont décrites à la note 25.

Nous avons recours à une entité de financement d'obligations encaissables par anticipation afin de financer d'autres actifs non liés à des titres à enchères dans notre plateforme des marchés des capitaux. La structure des autres programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères auxquels nous participons est semblable à la structure des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères décrite ci-dessus. Cependant, dans le cadre de certains programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères, nous avons acheté des certificats résiduels émis par ces entités d'obligations encaissables par anticipation qui sont rehaussées par nos facilités de crédit, ce qui nous expose au risque de crédit lié aux obligations sous-jacentes ainsi qu'au risque d'écart de taux lié aux obligations. Nous consolidons ces programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères pour lesquels nous devons prendre en charge la majorité des pertes prévues en raison de notre rehaussement de crédit des

obligations sous-jacentes. Dans le cadre de certains programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères, les certificats résiduels sont détenus par des tiers et nous ne fournissons pas de rehaussement de crédit des actifs sous-jacents, mais seulement des facilités de liquidités sur les certificats à taux variables. Par conséquent, nous ne consolidons pas ces programmes.

En 2011, nous avons structuré neuf fiducies d'obligations encaissables par anticipation pour financer l'achat d'obligations exonérées d'impôt, en vertu desquelles nous fournissons une lettre de crédit et une facilité de liquidités et nous achetons et détenons les certificats résiduels émis par les fiducies, qui sont des EDDV. Nous avons consolidé chaque EDDV, car nous sommes exposés à la plus grande partie du risque lié aux pertes prévues. Au 31 octobre 2011, le total de l'actif de ces fiducies d'obligations encaissables par anticipation, qui est inclus dans les titres disponibles à la vente de nos bilans consolidés, se chiffrait à 1 266 millions de dollars.

Création de produits de crédit

Nous utilisons des EDDV pour transformer habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit sur mesure qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces EDDV (protection liée au crédit) afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les billets émis, mais le transfert d'actifs ne répond pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu de la NOC-12.

Ces EDDV émettent des billets capitalisés. Dans certains cas, nous investissons dans les billets capitalisés émis par ces EDDV. Certaines des EDDV émettent également des billets non capitalisés sous la forme de dérivés de crédit de premier rang ou d'engagements de financement et nous pourrions être l'un des investisseurs de ces billets non capitalisés. Finalement, le coût des paiements effectués par l'EDDV incombe aux investisseurs des billets capitalisés et non capitalisés en raison de la protection de crédit qui nous est offerte. Nous pouvons détenir des droits variables significatifs dans des EDDV en raison de nos placements dans les billets.

Fonds de placement

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré d'exposition souhaité aux fonds visés, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans ces fonds visés. Nous consolidons ces fonds lorsque nous assumons la majorité des pertes prévues des fonds.

Structures de rémunération

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de certains de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons les fiducies dont nous sommes le principal bénéficiaire.

Fiducies de capital

La Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) et la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) ont été créées aux fins de l'émission d'instruments de capital de type innovateur, le produit de l'émission ayant été utilisé pour le rachat de billets de dépôt de premier rang émis par nous. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le contrôle des droits de vote liés à ces fiducies, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues et que nous ne détenons pas de droits variables significatifs dans ces fiducies. Pour obtenir des détails sur les billets de dépôt de premier rang et les instruments de capital de type innovateur, se reporter aux notes 13 et 17, respectivement.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'EDDV dont aucune n'est consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible et est donc expressément exemptée de l'exigence de consolidation, et le degré de notre participation dans chacune des EDDV restantes par rapport aux autres investisseurs est tel que nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. De plus, nous ne détenons pas de droits variables significatifs dans ces EDDV. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités de titrisation, se reporter à la note 5.

Des informations supplémentaires sur les EDDV sont fournies à la note 31.

Les produits dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un sous-jacent qui peut être un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance.

Instruments financiers dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous.

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Les types de swaps que nous concluons sont présentés ci-dessous.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe dans une devise contre réception de paiements dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises peuvent comporter l'échange de montants en capital et en intérêts à taux fixe ou variable dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu et à une date donnée ou d'ici cette date. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir

de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

Dérivés non financiers

Nous négocions également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

Produits dérivés émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques de marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

Produits dérivés émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les produits dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que le risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et les risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains produits dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats imputable à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi que donner lieu à la variabilité des flux de trésorerie. Quand un instrument de couverture remplit adéquatement son rôle, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'un produit dérivé désigné comme un instrument de couverture principalement en fonction de la variation de sa juste valeur. Quand des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture. Nous avons appliqué la comptabilité de couverture à des opérations prévues et engagements fermes au cours de l'exercice.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Au 31 octobre 2011, des gains non réalisés nets après impôts de 310 millions de dollars (des pertes non réalisées nettes après impôts de 340 millions en 2010), correspondant à la tranche efficace cumulative de nos couvertures des flux de trésorerie, ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Un montant de 257 millions de dollars au titre des pertes non réalisées après impôts relativement à des couvertures qui ne sont plus désignées comme telles (des pertes non réalisées avant impôts de 357 millions), qui étaient comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2011, devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Instruments dérivés et non dérivés

	2011 (1)				2010 (1)			
	Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture (2)	Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture (2)
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net		Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	
Actifs								
Instruments dérivés	768 \$	2 000 \$	33 \$	97 212 \$	490 \$	2 059 \$	307 \$	103 299 \$
Passifs								
Instruments dérivés	399 \$	44 \$	74 \$	100 920 \$	812 \$	51 \$	119 \$	107 926 \$
Instruments non dérivés	–	2 847	17 211	s.o.	–	1 002	8 732	s.o.

(1) Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et tous les instruments non dérivés sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les passifs dérivés comprennent des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 283 millions de dollars (170 millions en 2010) et des régimes 401(k) de 1 million (2 millions en 2010).

s.o. sans objet

Résultats des activités de couverture comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat étendu

	2011			2010		
	Gains nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu	Gains nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur						
Tranche inefficace	15 \$	s.o.	s.o.	(5)\$	s.o.	s.o.
Couvertures des flux de trésorerie						
Tranche inefficace	9	s.o.	s.o.	(20)	s.o.	s.o.
Tranche efficace	s.o.	s.o.	310	s.o.	s.o.	(340)
Reclassées dans les résultats au cours de l'exercice (1)	s.o.	(395)	s.o.	s.o.	(118)	s.o.
Couvertures de l'investissement net						
Gains (pertes) de change	s.o.	s.o.	(695)	s.o.	s.o.	(1 785)
Gains (pertes) liés aux couvertures	s.o.	s.o.	725	s.o.	s.o.	1 479
	24 \$	(395) \$	340 \$	(25)\$	(118)\$	(646)\$

(1) Des pertes après impôts de 284 millions de dollars ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (pertes de 82 millions en 2010).

s.o. sans objet

Capitaux nominaux des produits dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)

	2011				2010			
	Durée jusqu'à l'échéance				À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total				
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	647 975 \$	260 133 \$	– \$	908 108 \$	908 108 \$	– \$	748 019 \$	– \$
Swaps	1 435 661	1 826 058	1 078 516	4 340 235	4 168 238	171 997	3 584 123	206 838
Options achetées	34 831	38 965	23 789	97 585	97 544	41	86 209	–
Options vendues	36 356	42 774	31 289	110 419	110 378	41	156 024	–
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	872 548	26 405	825	899 778	849 317	50 461	821 974	70 871
Swaps sur devises	3 602	12 229	11 155	26 986	26 679	307	24 789	177
Swaps simultanés de taux et de devises	97 270	267 892	120 552	485 714	469 204	16 510	414 750	34 743
Options achetées	23 715	8 584	3 558	35 857	35 850	7	40 392	7
Options vendues	23 366	8 292	3 151	34 809	34 809	–	39 908	–
Produits dérivés de crédit (2)	7 604	28 282	11 790	47 676	45 775	1 901	88 072	1 479
Autres contrats	48 532	31 500	28 677	108 709	107 807	902	89 877	1 757
Contrats négociables en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	28 744	19 513	46 920	95 177	95 172	5	95 241	9
Contrats à terme standardisés – position vendeur	58 250	29 331	70 378	157 959	157 959	–	113 719	–
Options achetées	29 555	10 714	418	40 687	40 687	–	36 859	–
Options vendues	24 704	2 443	–	27 147	27 147	–	22 721	–
Contrats de change								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	27	–	–	27	27	–	140	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	21	–	–	21	21	–	28	–
Autres contrats (3)	152 934	39 284	10 337	202 555	202 555	–	139 000	–
	3 525 695 \$	2 652 399 \$	1 441 355 \$	7 619 449 \$	7 377 277 \$	242 172 \$	6 501 845 \$	315 881 \$

(1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 406,7 milliards de dollars (337,9 milliards en 2010). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 26,8 milliards de dollars (21,7 milliards en 2010).

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF. Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 1 901 milliards de dollars (1 497 milliards en 2010) constituent des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis aux fins de transaction comprennent la protection achetée de 24 423 milliards de dollars (47 985 milliards en 2010) et la protection vendue de 21 353 milliards (40 087 milliards en 2010); les dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction comprennent la protection achetée de 1 901 milliards (1 479 milliards en 2010) et la protection vendue de néant (néant en 2010).

(3) Comprend les contrats dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

Juste valeur des produits dérivés

	2011				2010			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	468 \$	404 \$	763 \$	602 \$	287 \$	243 \$	315 \$	284 \$
Swaps	56 435	52 545	79 853	74 612	52 854	48 114	62 130	57 351
Options achetées	1 732	–	2 324	–	1 601	–	2 099	–
Options vendues	–	2 180	–	3 202	–	2 009	–	2 486
	58 635	55 129	82 940	78 416	54 742	50 366	64 544	60 121
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	11 137	10 822	10 639	9 985	9 988	9 820	12 201	12 134
Swaps sur devises	1 995	1 725	1 851	1 489	2 001	1 690	1 902	1 540
Swaps simultanés de taux et de devises	12 224	17 300	11 635	17 437	11 128	13 838	12 211	17 797
Options achetées	1 408	–	1 518	–	1 266	–	1 421	–
Options vendues	–	1 124	–	1 196	–	1 110	–	1 190
	26 764	30 971	25 643	30 107	24 383	26 458	27 735	32 661
Produits dérivés de crédit (2)	977	926	856	815	2 943	2 500	1 995	1 690
Autres contrats (3)	6 805	9 083	6 126	8 469	7 058	8 400	7 747	10 360
	93 181 \$	96 109 \$	115 565 \$	117 807 \$	89 126 \$	87 724 \$	102 021 \$	104 832 \$
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			2 915 \$	1 615 \$			2 974 \$	1 976 \$
Options achetées			1	–			–	–
			2 916	1 615			2 974	1 976
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			435	325			533	480
Swaps sur devises			7	2			2	3
Swaps simultanés de taux et de devises			1 070	582			1 450	1 843
			1 512	909			1 985	2 326
Produits dérivés de crédit (2)			41	19			7	28
Autres contrats (3)			103	–			141	–
			4 572	2 543			5 107	4 330
Justes valeurs brutes totales avant la compensation (4)			120 137	120 350			107 128	109 162
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement			(684)	–			(719)	–
Incidence des accords généraux de compensation								
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (5)			(19 440)	(18 913)			(254)	(254)
			100 013 \$	101 437 \$			106 155 \$	108 908 \$
Incidence des accords généraux de compensation								
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (6)			(70 641)	(70 641)			(76 383)	(76 383)
			29 372 \$	30 796 \$			29 772 \$	32 525 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes mensuels.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

(4) Les justes valeurs brutes totales avant la compensation comprennent les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit déterminés en fonction de l'instrument. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.

(5) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(6) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

	2011				2010
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Actifs dérivés (1)	20 729 \$	34 134 \$	45 150 \$	100 013 \$	106 155 \$
Passifs dérivés (2)	21 080	36 402	43 955	101 437	108 908

(1) Tient compte d'ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit, qui ont été déterminés pour certains instruments précis et collectivement.

(2) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 283 millions de dollars (170 millions en 2010) et des régimes 401(k) de 1 million (2 millions en 2010).

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système de cotes de crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces cotes internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Un accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au

moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet de l'accord, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux opérations.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux produits dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans les tableaux ci-après ne tiennent pas compte de la juste valeur de 3,4 milliards de dollars (2,3 milliards en 2010) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

	2011 (1)			2010 (1)		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	173 \$	782 \$	184 \$	40 \$	478 \$	90 \$
Swaps	15 275	18 058	6 666	14 015	17 621	6 505
Options achetées	198	344	121	355	561	268
	15 646	19 184	6 971	14 410	18 660	6 863
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	4 623	9 325	2 187	4 290	8 954	2 024
Swaps	3 125	13 567	3 232	3 709	12 956	3 101
Options achetées	1 310	2 116	738	1 035	1 716	583
	9 058	25 008	6 157	9 034	23 626	5 708
Produits dérivés de crédit (4)	548	1 226	399	937	2 379	2 553
Autres contrats (5)	1 322	4 553	2 401	3 826	6 688	4 950
Total	26 574 \$	49 971 \$	15 928 \$	28 207 \$	51 353 \$	20 074 \$

(1) Les montants sont présentés compte non tenu des accords généraux de compensation, conformément à l'accord de Bâle II.

(2) Le total du montant d'équivalent-crédit comprend des biens affectés en garantie de 7,9 milliards de dollars (7,4 milliards en 2010).

(3) Le solde pondéré en fonction des risques a été calculé conformément à l'accord de Bâle II.

(4) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les éléments ci-dessus excluent les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées et vendues, dont le coût de remplacement se chiffre à 41 millions de dollars (7 millions en 2010). Les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés à des protections vendues, d'un coût de remplacement de néant (néant en 2010), d'un montant d'équivalent-crédit de néant (néant en 2010) et d'un montant de l'actif ajusté en fonction des risques de néant (néant en 2010), ont été traités à titre de garanties conformément aux lignes directrices du BSIF.

(5) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

	2011								
	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	29 938 \$	66 503 \$	13 877 \$	6 378 \$	116 696 \$	65 484 \$	12 287 \$	38 925 \$	116 696 \$
Incidence des accords généraux de compensation	22 497	56 846	8 142	2 596	90 081	52 217	8 445	29 419	90 081
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	7 441 \$	9 657 \$	5 735 \$	3 782 \$	26 615 \$	13 267 \$	3 842 \$	9 506 \$	26 615 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2010 (3)	7 496 \$	10 477 \$	5 655 \$	4 585 \$	28 213 \$	12 837 \$	2 977 \$	12 399 \$	28 213 \$

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement totalise 41 millions de dollars (7 millions en 2010).

Note 8 Locaux et matériel

	2011			2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	133 \$	– \$	133 \$	131 \$	– \$	131 \$
Bâtiments	1 136	(427)	709	733	(390)	343
Matériel informatique	1 894	(1 432)	462	1 998	(1 481)	517
Mobilier, agencements et autre matériel	1 389	(907)	482	1 323	(881)	442
Améliorations locatives	1 749	(1 045)	704	1 661	(955)	706
	6 301 \$	(3 811) \$	2 490 \$	5 846 \$	(3 707) \$	2 139 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 385 millions de dollars en 2011 (381 millions en 2010; 353 millions en 2009).

Au 31 octobre 2011, nous avons un engagement contractuel d'une valeur totalisant 154 millions de dollars visant l'acquisition de locaux et de matériel (72 millions au 31 octobre 2010).

Note 9 Coentreprise – RBC Dexia Investor Services

RBC Dexia Investor Services

Les activités de nos Services aux investisseurs institutionnels sont exercées par notre coentreprise RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS).

Les actifs et les passifs qui représentent notre participation dans RBC Dexia IS et notre quote-part de ses résultats financiers, avant l'ajustement au titre des opérations entre apparentés, sont présentés dans les tableaux suivants :

	2011	2010
Bilans consolidés		
Actifs (1)	15 992 \$	15 465 \$
Passifs	14 741	14 213

(1) Comprend un écart d'acquisition de 108 millions de dollars (107 millions en 2010) et des actifs incorporels de 128 millions (154 millions en 2010).

	2011	2010	2009
États consolidés des résultats			
Revenu net d'intérêt	79 \$	57 \$	152 \$
Revenus autres que d'intérêt	601	528	496
Frais autres que d'intérêt	577	541	593
Bénéfice net	74	29	34
États consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(188) \$	1 916 \$	446 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(106)	(1 594)	2 869
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	264	(260)	(3 328)

Nous fournissons certains services à RBC Dexia IS, notamment des services de soutien administratif et technologique, des services liés aux ressources humaines, des services financiers, des services liés aux biens immobiliers commerciaux ainsi que des facilités de crédit et des facilités bancaires aux fins des activités de RBC Dexia IS. RBC Dexia IS nous fournit également certains services, notamment des services de garde et d'administration fiduciaire, des services d'administration de fonds et de placements, des services d'agent de transfert et des services aux investisseurs. Ces services et ces facilités sont fournis entre les parties respectives dans le cours normal des activités, selon des modalités semblables à celles offertes à des parties non liées. Le tableau ci-contre présente le montant des revenus gagnés et des charges engagées par RBC Dexia IS dans le cadre des opérations conclues avec la Banque Royale du Canada :

	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	20 \$	11 \$	49 \$
Revenus autres que d'intérêt	32	28	25
Frais autres que d'intérêt	30	31	37

Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Écart d'acquisition

Nous avons effectué notre test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition au sein de toutes les unités d'exploitation et nous avons déterminé qu'il n'avait pas subi de dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (néant en 2010; néant en 2009).

Les tableaux suivants présentent les variations de l'écart d'acquisition en 2010 et en 2011.

	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2009	1 936 \$	2 145 \$	140 \$	1 707 \$	939 \$	6 867 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	–	–	–	35	2	37
Autres ajustements (1)	(5)	(79)	(14)	(106)	(40)	(244)
Solde au 31 octobre 2010	1 931 \$	2 066 \$	126 \$	1 636 \$	901 \$	6 660 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	11	1 106	–	–	2	1 119
Autres ajustements (1)	11	–	(8)	(63)	(16)	(76)
Solde au 31 octobre 2011	1 953 \$	3 172 \$	118 \$	1 573 \$	887 \$	7 703 \$

(1) Les autres ajustements comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Autres actifs incorporels

	2011			2010		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	150 \$	(68)\$	82 \$	154 \$	(48)\$	106 \$
Listes de clients et relations-clients (2)	1 350	(532)	818	1 074	(420)	654
Logiciels	3 087	(1 872)	1 215	2 338	(1 388)	950
	4 587 \$	(2 472)\$	2 115 \$	3 566 \$	(1 856)\$	1 710 \$

(1) L'amortissement total pour 2011 s'est établi à 480 millions de dollars (440 millions en 2010, 393 millions en 2009).

(2) Comprend un montant de 280 millions de dollars lié aux listes de clients et aux relations-clients découlant de l'acquisition de BlueBay. Se reporter à la note 11.

L'amortissement prévu des autres actifs incorporels pour chacun des exercices se terminant au cours de la période allant du 31 octobre 2012 au 31 octobre 2016 s'établit à environ 289 millions de dollars.

Note 11 Acquisitions et cessions importantes

Cessions

Comme il est décrit à la note 1, nous avons modifié la présentation des résultats de Liberty Life dans nos états financiers consolidés afin qu'ils soient classés dans les activités abandonnées, avec ceux de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis, dans le but de dresser un portrait complet de nos activités poursuivies et abandonnées.

Services bancaires internationaux

Le 20 juin 2011, nous avons annoncé que nous avons conclu un accord définitif visant la vente de la quasi-totalité de nos activités bancaires de détail régionales aux États-Unis à PNC Financial Services Group, Inc. (PNC). Notre estimation actuelle du prix de vente est d'environ 3,6 milliards de dollars US (3,6 milliards de dollars CA). Notre perte à la vente estimative après impôts, qui s'élève à 1,6 milliard de dollars et comprend une radiation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels d'un montant de 1,3 milliard (1,4 milliard avant impôts), est comptabilisée au poste Perte nette liée aux activités abandonnées de nos états consolidés des résultats. La contrepartie reçue comprend de la trésorerie et jusqu'à 1,0 milliard de dollars US en actions ordinaires de PNC, au gré de PNC. La vente, qui est assujettie aux conditions de clôture habituelles, notamment l'approbation réglementaire, devrait se conclure en mars 2012. La perte à la cession sera finalisée à la conclusion de la transaction. La vente comporte également les déclarations et garanties postérieures à la clôture usuelles pour une transaction de cette nature, ce

qui comprend le respect des lois et l'octroi du crédit nécessaire aux fins de l'indemnisation de PNC pour les pertes subies advenant le non-respect de ces déclarations et garanties. Nous avons également classé certains de nos actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis dans les activités abandonnées, car nous nous sommes engagés à les vendre d'ici un an. Les actifs n'ont pas d'incidence importante sur notre secteur Services bancaires internationaux.

Les résultats des activités vendues à PNC et les actifs que nous nous sommes engagés à vendre sont présentés à titre d'activités abandonnées dans nos états financiers consolidés, dont les principales données financières sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Assurances

Le 29 avril 2011, nous avons conclu la vente de Liberty Life Insurance Company (Liberty Life), notre unité d'assurance vie aux États-Unis, à Athene Holding Ltd. Une perte estimative de 116 millions de dollars, avant et après impôts, y compris une radiation de l'écart d'acquisition de 7 millions, a été constatée au poste Revenus autres que d'intérêt – Autres dans nos états financiers consolidés annuels de 2010. Notre perte réelle à la vente s'est chiffrée à 104 millions de dollars, principalement en raison des ajustements favorables établis conformément aux modalités de l'accord de vente. Les résultats des activités de Liberty Life, vendue à Athene Holding Ltd., ont été présentés dans nos états financiers consolidés à titre d'activités abandonnées, et les données financières de Liberty Life sont illustrées dans le tableau suivant.

	Services bancaires de détail régionaux aux États-Unis et autres actifs		Liberty Life		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Total de l'actif (1)						
Valeurs mobilières	5 194 \$	5 200 \$	– \$	4 612 \$	5 194 \$	9 812 \$
Prêts	16 651	18 723	–	477	16 651	19 200
Autres (2)	5 298	5 112	–	240	5 298	5 352
	27 143 \$	29 035 \$	– \$	5 329 \$	27 143 \$	34 364 \$
Total du passif						
Dépôts	18 470 \$	18 472 \$	– \$	– \$	18 470 \$	18 472 \$
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	–	–	–	4 477	–	4 477
Autres	1 601	1 377	–	128	1 601	1 505
	20 071 \$	19 849 \$	– \$	4 605 \$	20 071 \$	24 454 \$

(1) Le total des autres actifs liés aux services bancaires régionaux aux États-Unis est minime.

(2) Comprend un actif d'impôts reportés de 1 024 millions de dollars (831 millions en 2010). Se reporter à la note 23.

Note 11 Acquisitions et cessions importantes (suite)

	Services bancaires de détail régionaux aux États-Unis et autres actifs			Liberty Life			Total		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	644 \$	639 \$	836 \$	– \$	– \$	– \$	644 \$	639 \$	836 \$
Revenus autres que d'intérêt	37	36	178	306	1 689	1 652	343	1 725	1 830
Total des revenus	681 \$	675 \$	1 014 \$	306 \$	1 689 \$	1 652 \$	987 \$	2 364 \$	2 666 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	334 \$	621	1 246	– \$	–	–	334 \$	621	1 246
Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance et charges actuarielles	–	–	–	240	1 562	1 567	240	1 562	1 567
Frais autres que d'intérêt	793	838	1 022	41	84	102	834	922	1 124
Charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	–	–	1 000	–	–	–	–	–	1 000
(Perte nette) bénéfice net avant impôts	(446)\$	(784)\$	(2 254)\$	25 \$	43 \$	(17)\$	(421)\$	(741)\$	(2 271)\$
(Perte nette) bénéfice net	(261)\$	(423)\$	(1 792)\$	18 \$	30 \$	(31)\$	(243)\$	(393)\$	(1 823)\$
(Perte) gain à la vente	(1 567)	–	–	12	(116)	–	(1 555)	(116)	–
(Perte nette) bénéfice net lié aux activités abandonnées									
Activités bancaires de détail régionales aux États-Unis vendues à PNC	(1 764)\$	(321)\$	(1 628)\$	– \$	– \$	– \$	(1 764)\$	(321)\$	(1 628)\$
Autres actifs liés aux services bancaires aux États-Unis	(64)	(102)	(164)	–	–	–	(64)	(102)	(164)
Activités de Liberty Life vendues à Athene Holding Ltd.	–	–	–	30	(86)	(31)	30	(86)	(31)
Total	(1 828)\$	(423)\$	(1 792)\$	30 \$	(86)\$	(31)\$	(1 798)\$	(509)\$	(1 823)\$

	BlueBay Asset Management
Date d'acquisition	17 décembre 2010
Pourcentage des actions acquises	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée dans la monnaie de l'opération	Paiement en espèces total de 959 millions de livres sterling
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	1 509 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis	409 \$
Juste valeur du passif pris en charge (1)	(286)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	123
Listes de clients et relations-clients (2)	280
Écart d'acquisition	1 106
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	1 509 \$

- (1) Comprend un passif d'impôts reportés de 79 millions de dollars lié aux actifs incorporels acquis.
- (2) Les listes de clients et les relations-clients sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative moyenne d'environ 12 ans.

Acquisitions – Gestion de patrimoine

Le 17 décembre 2010, nous avons conclu l'acquisition de BlueBay Asset Management plc (BlueBay), une société de gestion d'actifs ayant son siège social à Londres dont les actions sont négociées sur le marché, spécialisée dans les placements dans des titres à revenu fixe, dont les biens sous gestion se chiffraient à environ 39,1 milliards de dollars CA à la date d'acquisition. Le tableau suivant présente le détail du coût d'acquisition final et de la répartition, compte tenu d'un ajustement fait au quatrième trimestre. Il y a un décalage de un mois dans la présentation des résultats de BlueBay dans notre secteur Gestion de patrimoine.

Autres – Gestion de patrimoine

Le 2 mai 2008, nous avons conclu l'acquisition de Phillips, Hager & North gestion de placements ltée, dont les résultats ont été constatés dans ceux de notre secteur Gestion de patrimoine. La contrepartie versée comprenait des actions échangeables d'une de nos filiales. Le 29 avril 2011, en vertu des modalités de l'entente, la filiale a déclaré et versé aux détenteurs d'actions échangeables un dividende exceptionnel totalisant 38,5 millions de dollars, qui a été constaté au poste Frais d'émission et autres de notre état consolidé de la variation des capitaux propres. Le 2 mai 2011, date du troisième anniversaire de la conclusion de la vente, conformément aux modalités de l'entente, les actions échangeables émises par la filiale ont été remplacées par 6,4 millions d'actions ordinaires de RBC.

Note 12 Autres actifs

	2011	2010
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	3 975 \$	4 264 \$
Intérêts courus à recevoir	1 411	1 552
Placements dans des sociétés en commandite et sociétés liées	189	171
Actif lié aux activités d'assurance (1)	1 573	1 446
Actifs d'impôts futurs, montant net (2) (se reporter à la note 23)	1 224	817
Coût des prestations de retraite payées d'avance (3) (se reporter à la note 20)	1 697	1 992
Autres	8 263	6 648
	18 332 \$	16 890 \$

- (1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et aux ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.
- (2) Le solde pour 2010 est présenté déduction faite du passif d'impôts futurs de 236 millions de dollars.
- (3) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur la charge au titre des prestations constituées.

Note 13 Dépôts

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts.

	2011			2010	
	Dépôts à vue (1)	Dépôts sur préavis (2)	Dépôts à terme (3), (4), (5)	Total	Total
Particuliers	96 233 \$	11 938 \$	57 859 \$	166 030 \$	151 347 \$
Entreprises et gouvernements (4), (5)	114 976	1 709	141 809	258 494	239 233
Banques	4 140	17	15 500	19 657	23 981
	215 349 \$	13 664 \$	215 168 \$	444 181 \$	414 561 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				51 943 \$	47 337 \$
États-Unis				1 166	1 002
Autres pays				7 606	3 639
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada (4), (5)				207 186	185 636
États-Unis				44 387	47 873
Autres pays				131 893	129 074
				444 181 \$	414 561 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts comprennent des comptes d'épargne et des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Au 31 octobre 2011, le solde des dépôts à terme comprenait aussi des billets de dépôt de premier rang que nous avons émis pour fournir un financement à long terme de 72 milliards de dollars (60 milliards en 2010).
- (4) Le billet de dépôt de premier rang de 900 millions de dollars émis à la Fiducie II (se reporter à la note 17) est inscrit dans les dépôts des entreprises et des gouvernements. Ce billet de dépôt de premier rang porte intérêt à un taux annuel de 5,812 % et viendra à échéance le 31 décembre 2053. Le billet est rachetable à notre gré, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2008 ou après cette date, sous réserve de l'approbation du BSIF. Il peut être racheté avant cette date à notre gré, dans certaines circonstances précises, sous réserve de l'approbation du BSIF. Chaque tranche de 1 000 \$ du capital du billet est convertible en tout temps au gré de la Fiducie II en 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U. La Fiducie II exercera son droit de conversion lorsque les détenteurs des titres de capital RBC de série 2013 (RBC TruCS 2013) exerceront leurs droits d'échange. Se reporter à la note 17 pour obtenir d'autres renseignements sur les titres RBC TruCS 2013.
- (5) Les dépôts des entreprises et des gouvernements comprennent également un billet de dépôt de premier rang de 999,8 millions de dollars émis à l'intention de la Fiducie III (se reporter à la note 17). Ce billet de dépôt de premier rang est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 4,72 % et viendra à échéance le 30 avril 2017. Sous réserve de l'approbation du BSIF, le billet est rachetable, à notre gré, en totalité ou en partie, au prix de rachat à compter du 30 avril 2012 et peut également être racheté plus tôt, à notre gré, au prix de rachat anticipé. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions non versées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada pour la période allant de la date de rachat au 30 avril 2012, majoré de 11 points de base.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs au titre de nos dépôts à vue, sur préavis et à terme. L'échéance Moins de 1 an comprend les dépôts remboursables à vue et les dépôts remboursables sur préavis.

Dépôts (1)	2011	2010
Moins de 1 an	345 761 \$	324 747 \$
De 1 an à 2 ans	41 244	30 012
De 2 ans à 3 ans	13 799	26 452
De 3 ans à 4 ans	16 063	8 002
De 4 ans à 5 ans	13 018	11 425
Plus de 5 ans	14 296	13 923
	444 181 \$	414 561 \$

- (1) Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2011 s'établissait à 181 milliards de dollars (178 milliards en 2010).

Le tableau suivant présente le solde moyen des dépôts et le taux d'intérêt moyen en 2011 et en 2010.

Solde moyen des dépôts et taux d'intérêt moyen versé

	Solde moyen		Taux moyen	
	2011	2010	2011	2010
Canada	242 755 \$	221 555 \$	1,20 %	1,19 %
États-Unis	47 241	40 444	0,49	0,40
Autres pays	138 015	129 760	1,52	1,63
	428 011 \$	391 759 \$	1,22 %	1,26 %

Note 14 Activités d'assurance

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

	2011	2010
Assurances vie et maladie	5 987 \$	5 365 \$
Assurance IARD	765	675
Réassurance	123	233
Total	6 875 \$	6 273 \$
Obligations liées aux indemnités d'assurance futures	5 898	5 294
Sinistres	977	979
Total	6 875 \$	6 273 \$

L'augmentation nette des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprend : i) l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités, et ii) l'augmentation résultant des fluctuations du marché touchant les actifs garantissant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie, de la réassurance et de l'assurance IARD.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations du risque de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Primes nettes acquises

	2011	2010	2009
Primes brutes	4 554 \$	4 296 \$	3 798 \$
Primes cédées	(1 019)	(983)	(916)
	3 535 \$	3 313 \$	2 882 \$

Note 15 Autres passifs

	2011	2010
Emprunts à court terme des filiales	179 \$	859 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 218	3 408
Intérêts courus à payer	1 627	1 945
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (1) (se reporter à la note 20)	1 531	1 477
Passif lié aux activités d'assurance	553	515
Dividendes à payer	841	778
Paie et rémunération connexe	5 419	5 234
Fournisseurs et comptes connexes	3 211	1 877
Impôts à payer	1 275	151
Passifs d'impôts futurs (2) (se reporter à la note 23)	294	–
Chèques et autres effets en circulation	–	2 608
Autres	11 432	9 368
	29 580 \$	28 220 \$

(1) La charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sur les cotisations aux caisses de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) En 2010, nous avons enregistré un passif d'impôts futurs de 236 millions de dollars, lequel a été porté en diminution de l'actif d'impôts futurs de 1 053 millions. (Se reporter à la note 12.)

Note 16 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF. Toutes les débentures subordonnées sont rachetables à notre gré.

Les montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans les titres qui n'ont pas été annulés et qui sont toujours en circulation.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2011	2010
14 novembre 2014		10,00 %		249	259
12 avril 2016	12 avril 2011 (1)	6,30 % (2)		–	405
11 mars 2018	11 mars 2013 (3)	4,84 % (4)		1 034	1 050
6 juin 2018	6 juin 2013 (5)	5,00 % (6)		1 012	1 002
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (7)	5,45 % (2)		1 075	1 096
15 juin 2020	15 juin 2015 (8)	4,35 % (9)		1 577	1 562
2 novembre 2020	2 novembre 2015 (10)	3,18 % (11)		1 528	–
8 juin 2023		9,30 %		110	110
26 juin 2037	26 juin 2017 (12)	2,86 % (13)	10 000 JPY	111	120
1 ^{er} octobre 2083	(14)	(15)		224	224
6 juin 2085	(14)	(16)	180 \$ US	179	187
18 juin 2103	18 juin 2009 (17)	5,95 % (18)		659	676
				7 758 \$	6 691 \$
Frais de financement reportés				(9)	(10)
				7 749 \$	6 681 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Toutes les débentures subordonnées en circulation ont été rachetées le 12 avril 2011 pour un montant de 400 millions de dollars.
- (2) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (3) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 42,5 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (4) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,00 %.
- (5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 44 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (6) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,15 %.
- (7) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (8) Remboursables à compter du 15 juin 2015, à la valeur nominale.
- (9) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,41 %.
- (10) Remboursables à compter du 2 novembre 2015, à la valeur nominale.
- (11) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,21 %.
- (12) Remboursables à compter du 26 juin 2017, à la valeur nominale.
- (13) Portent intérêt au taux fixe de 2,86 % par année, payable semestriellement.
- (14) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.
- (15) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (16) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (17) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 21 points de base si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 43 points de base si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (18) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 172 points de base.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

	2011
Moins de 1 an	– \$
De 1 an à 5 ans	249
De 5 ans à 10 ans	6 226
Par la suite	1 283
	7 758 \$

Nous avons émis des instruments de capital innovateur, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires RBC), par l'intermédiaire de trois structures d'accueil, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie II et la Fiducie III.

Nous avons également émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1 (titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1) par l'intermédiaire de la Fiducie. Les titres RBC TruCS de série 2010 ont été rachetés en espèces, au prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un total de 650 millions de dollars au 30 juin 2010. Les titres RBC TruCS de série 2011 ont été rachetés en espèces, au prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un total de 750 millions de dollars au 30 juin 2011.

Les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, à la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 sont classés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19). Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2018, respectivement, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à nous acheter un billet de dépôt de premier rang. La Fiducie II est considérée comme une EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter à la note 6). Comme nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous ne consolidons pas la Fiducie II. Par conséquent, les titres RBC TruCS de

série 2013 émis par la Fiducie II ne sont pas constatés dans nos bilans consolidés, mais le billet de dépôt de premier rang est comptabilisé dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne sera payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers sur i) nos actions privilégiées ou sur ii) nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

En 2007, nous avons émis un montant de 1 milliard de dollars de débentures subordonnées novatrices, les billets secondaires RBC de série A, par l'intermédiaire de la Fiducie III. La Fiducie III est une fiducie à capital fixe. Le produit a été affecté à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. La Fiducie III est une EDDV en vertu de la NOC-15. Nous ne consolidons pas la Fiducie III puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire (se reporter à la note 6); par conséquent, les billets secondaires RBC de série A émis par la Fiducie III ne sont pas présentés dans nos bilans consolidés, mais le billet de dépôt de premier rang que nous avons émis à l'intention de la Fiducie III est présenté dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13).

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC aux 31 octobre 2011 et 2010.

Émetteur	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	2011	2010
				Au gré de l'émetteur	Au gré du détenteur	Montant en capital	Montant en capital
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7)							
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital							
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011 (8)	6 décembre 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011	–	750
Titres inclus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales							
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (9)	Se reporter à la note de bas de page	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	– \$	750 \$
500 000 titres de fiducie de capital de série 2008-1	28 avril 2008	30 juin, 31 décembre	6,821 % (9)	30 juin 2013	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	500	500
						1 700 \$	2 450 \$
Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (5), (6), (7), (10)							
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$	900 \$
Fiducie de billets secondaires RBC (3), (4), (5), (6), (7), (11), (12)							
1 milliard de dollars de billets secondaires de fiducie de série A à 4,58 %	30 avril 2007	30 avril, 30 octobre	4,584 %	En tout temps	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 000 \$	1 000 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC sont les suivantes :

- Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
- Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 30 juin 2018, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter du 30 juin 2018. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Les billets secondaires RBC de série A peuvent être rachetés, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation du BSIF, pour un montant en espèces correspondant i) au prix de rachat anticipé si les billets sont rachetés avant le 30 avril 2012 ou ii) au prix de rachat si les billets sont rachetés à compter du 30 avril 2012. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2018, majoré de 77 points de base pour la série RBC TruCS 2008-1, les 31 décembre 2013 et 2015, majoré de

23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement, et le 30 avril 2012, majoré de 11 points de base pour les billets secondaires RBC de série A.

- Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, tous les titres RBC TruCS de série 2008-1, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries A, T et Z de la Banque, respectivement, et tous les billets secondaires RBC de série A seront automatiquement échangés contre des billets secondaires de série 10 de la Banque d'un montant en capital équivalent advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 % et les ratios de capital total sont de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de premier rang de série A, T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.
- De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateur que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2011, nous détenions des titres RBC TruCS de série 2008-1 d'une valeur de 12 millions de dollars (aucun titre en 2010); nous ne détenions aucun titre RBC TruCS de série 2011 (22 millions en 2010), ni aucun billet secondaire RBC de série A (4 millions en 2010) et nous détenions des titres de fiducie de capital RBC II de série 2013 d'une valeur de 6 millions (aucun titre en 2010), sous forme de titres autodétenus, lesquels ont été déduits du capital réglementaire.

- (6) Capital réglementaire : selon les directives du BSIF, les instruments de capital innovateur pourraient être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net du capital de première catégorie et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de capital de catégorie 2B. Les billets secondaires RBC de série A sont admissibles à titre de capital de catégorie 2B. Au 31 octobre 2011, une somme de 2 582 millions de dollars (3 327 millions en 2010) correspondait à du capital de première catégorie, une somme de 1 027 millions (1 023 millions en 2010) correspondait à du capital de catégorie 2B et une somme de 18 millions (26 millions en 2010) correspondait aux titres du capital innovateur autodétenus déduits aux fins du capital réglementaire.
- (7) Droit d'échange des détenteurs : les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de série U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 et les billets secondaires RBC de série A ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
- (8) Le 30 juin 2011, la Fiducie a racheté la totalité de ses titres RBC TruCS de série 2011 émis et en circulation pour une contrepartie en espèces, à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un montant total de 750 millions de dollars.
- (9) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite. Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2008-1 seront payées semestriellement au taux de 6,821 %, en une tranche de 34,105 \$ le 30 juin et le 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2018 et en distributions variables au taux des acceptations bancaires de six mois majoré de 350 points de base par la suite.
- (10) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (11) Les distributions en espèces sur les billets secondaires RBC de série A seront payables semestriellement au taux de 4,58 % jusqu'au 30 avril 2012 et seront payables trimestriellement au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 % par la suite, et ce, jusqu'à l'échéance le 30 avril 2017.
- (12) La Banque garantira le paiement du capital, des intérêts, du prix de rachat, le cas échéant, et de tout autre montant lié aux billets secondaires RBC de série A lorsqu'ils seront à payer, que ce soit à la date d'échéance stipulée, au moment de l'appel au rachat, au moment de l'échange automatique ou à tout autre moment conformément aux modalités de la garantie subordonnée de la Banque et de la déclaration de fiducie.

Note 18 Capital-actions

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité

des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Actions émises et en circulation

	2011			2010 (1)			2009 (1)		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang (2)									
À dividende non cumulatif, série W	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$
À dividende non cumulatif, série AA	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11
À dividende non cumulatif, série AB	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
À dividende non cumulatif, série AC	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15
À dividende non cumulatif, série AD	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AE	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AF	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11
À dividende non cumulatif, série AG	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AH	8 500	213	1,41	8 500	213	1,41	8 500	213	1,41
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	16 000	400	1,25	16 000	400	1,25	16 000	400	1,49
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	12 000	300	1,40	12 000	300	1,40	12 000	300	1,48
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	9 000	225	1,56	9 000	225	1,56	9 000	225	1,50
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	11 000	275	1,56	11 000	275	1,56	11 000	275	1,34
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	14 000	350	1,56	14 000	350	1,56	14 000	350	1,27
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	11 000	275	1,56	11 000	275	1,56	11 000	275	1,11
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	16 000	400	1,56	16 000	400	1,56	16 000	400	1,01
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	13 000	325	1,53	13 000	325	1,53	13 000	325	0,87
		4 813 \$			4 813 \$			4 813 \$	
Actions ordinaires									
Solde au début	1 424 922	13 378 \$		1 417 610	13 075 \$		1 341 260	10 384 \$	
Émises à des fins commerciales générales	6 412	324		–	–		65 263	2 301	
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes	2 951	162		2 862	161		5 279	232	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (3)	2 953	90		4 450	142		5 808	158	
Régimes d'épargne et d'actionariat des employés	1 138	63		–	–		–	–	
Solde à la fin	1 438 376	14 017 \$	2,08 \$	1 424 922	13 378 \$	2,00 \$	1 417 610	13 075 \$	2,00 \$
Actions autodétenues – actions privilégiées (4)									
Solde au début	(86)	(2)\$		(65)	(2)\$		(260)	(5)\$	
Ventes	3 726	97		4 871	129		110 830	2 757	
Achats	(3 646)	(95)		(4 892)	(129)		(110 635)	(2 754)	
Solde à la fin	(6)	– \$		(86)	(2)\$		(65)	(2)\$	
Actions autodétenues – actions ordinaires (4)									
Solde au début	(1 719)	(81)\$		(2 127)	(95)\$		(2 258)	(104)\$	
Ventes	112 865	6 074		122 250	6 814		236 702	12 212	
Achats	(111 000)	(5 985)		(121 842)	(6 800)		(236 571)	(12 203)	
Solde à la fin	146	8 \$		(1 719)	(81)\$		(2 127)	(95)\$	

- (1) Les soldes pour 2010 et 2009 présentés ci-dessus excluent les 6,75 millions d'actions échangeables d'une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada émises dans le cadre de l'acquisition de Phillips, Hager & North gestion de placements ltée (PH&N), qui ont été remplacées par 6,4 millions d'actions ordinaires de RBC le 2 mai 2011, date du troisième anniversaire de la conclusion de l'acquisition. Se reporter à la note 11.
- (2) Des séries d'actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 \$ l'action.
- (3) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 6 millions de dollars (7 millions en 2010), la levée des options sur actions à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions, donnant lieu à une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 1 million (17 millions en 2010) et à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions qui ont fait l'objet d'une renonciation, déduction faite des impôts connexes, dont le montant est minime pour l'exercice considéré (montant minime en 2010).
- (4) La présentation de nos ventes et de nos achats d'actions autodétenues pour 2010 et 2009 a été modifiée et se fait désormais sur une base brute plutôt que sur une base nette afin d'être conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré. Se reporter à la note 1.

Conditions à l'égard des actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Rendement annuel pour la période initiale	Taux de dividende rajusté (6)	Date de rachat (2)	Date d'émission	Prix de rachat (2), (3)	Date de conversion (5)	
							Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur
Actions privilégiées								
Actions privilégiées de premier rang								
À dividende non cumulatif, série W	0,306250 \$	4,90 %		24 février 2010	31 janvier 2005	26,00 \$	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	4,45 %		24 mai 2011	4 avril 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	4,70 %		24 août 2011	20 juillet 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AC	0,287500	4,60 %		24 novembre 2011	1 ^{er} novembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AD	0,281250	4,50 %		24 février 2012	13 décembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AE	0,281250	4,50 %		24 février 2012	19 janvier 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AF	0,278125	4,45 %		24 mai 2012	14 mars 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AG	0,281250	4,50 %		24 mai 2012	26 avril 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AH	0,353125	5,65 %		24 mai 2013	29 avril 2008	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	0,312500	5,00 %	1,93 %	24 février 2014	16 septembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	0,350000	5,60 %	2,67 %	24 février 2014	3 novembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	0,390625	6,25 %	3,50 %	24 février 2014	8 décembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	0,390625	6,25 %	4,19 %	24 février 2014	14 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	0,390625	6,25 %	4,50 %	24 février 2014	29 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	0,390625	6,25 %	4,06 %	24 août 2014	9 mars 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	0,390625	6,25 %	4,42 %	24 août 2014	1 ^{er} avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	0,381250	6,10 %	4,13 %	24 novembre 2014	29 avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles

(1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.

(2) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2011 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014; dans le cas des actions de série AA, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2015; dans le cas des actions de série AB, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 août 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 novembre 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 novembre 2015; dans le cas des actions de série AD, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AE, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AF, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AG, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions

sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AH, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2013, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2017; dans le cas des actions de série AJ, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AL, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AN, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AP, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AR, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AT, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AV, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite et dans le cas des actions de série AX, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 novembre 2014 et le 24 novembre tous les cinq ans par la suite.

(3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX, au prix ou aux prix les plus bas auxquel, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.

(4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

(5) Correspond à la date de conversion des actions ordinaires.

(6) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite à un taux équivalent au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, plus la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La Loi nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la Loi. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

Nous avons convenu que s'il advenait que la Fiducie ou la Fiducie II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 17.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait : i) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours,

nous n'eussions déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés : i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur quelque titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonné à ces effets.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de recevoir des actions ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires inscrits résidant au Canada ou aux États-Unis.

Le régime est financé au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions sur le capital autorisé.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2011, 53,3 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de la levée potentielle d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 38,8 millions de nouvelles actions ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la Banque, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous n'avons pas de programme de rachat d'actions en 2011 et aucune action ordinaire n'a été rachetée en 2010, ni en 2009.

Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

	2011	2010
Titres de fiducie de capital RBC (TruCS)		
– série 2015	1 219 \$	1 219 \$
– série 2008-1	499	511
EDDV consolidées	182	163
Autres	41	363
	1 941 \$	2 256 \$

Nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Ces EDDV comprennent des EDDV de financement structuré, des fonds de

placement et des structures de rémunération, comme il est décrit à la note 6.

Nous avons émis des titres RBC TruCS de série 2015 en 2005 et de série 2008-1 en 2008, qui sont constatés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au moment de la consolidation, comme il est décrit à la note 17. Au 31 octobre 2011, les titres RBC TruCS de série 2015 comprenaient des intérêts courus d'un montant de 20 millions de dollars (20 millions en 2010). Les titres de série 2008-1 comprenaient des intérêts courus de 11 millions de dollars (11 millions en 2010), déduction faite des titres autodétenus de 13 millions (néant en 2010).

Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées à l'échelle mondiale, lesquels fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Nos régimes à prestations déterminées fournissent généralement des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent notamment une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie. Au Canada, tous les nouveaux employés à temps plein embauchés à partir du 1^{er} janvier 2012 adhéreront au régime de retraite à cotisations déterminées après six mois de service.

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations déterminées conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages offerts aux employés en vertu de la législation actuelle relative

aux régimes de retraite. En ce qui a trait à nos principaux régimes de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2011.

Au cours de 2011, les cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 283 millions de dollars et 45 millions (1 318 millions et 43 millions en 2010), respectivement. Pour 2012, le total des cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 457 millions de dollars et 65 millions, respectivement. Quant à nos principaux régimes de retraite, la prochaine évaluation actuarielle qui sera effectuée aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1^{er} janvier 2012.

Aux fins de présentation de l'information financière, nous évaluons l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Les tableaux suivants présentent l'information financière à l'égard de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	
	2011	2010	2011	2010
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	7 897 \$	6 343 \$	13 \$	26 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	140	644	1	1
Cotisations de l'employeur (3)	179	1 288	44	43
Cotisations des participants	36	33	9	8
Prestations versées	(379)	(369)	(67)	(66)
Autres	31	(3)	1	1
Variation des taux de change	(12)	(39)	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	7 892 \$	7 897 \$	1 \$	13 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	8 084 \$	6 783 \$	1 424 \$	1 324 \$
Coût des services rendus	213	151	23	19
Intérêts débiteurs	421	425	74	83
Cotisations des participants	36	33	9	8
Perte actuarielle	1	1 118	28	60
Prestations versées	(379)	(369)	(67)	(66)
Modifications et compressions de régimes	(3)	1	–	–
Autres	56	(7)	–	1
Variation des taux de change	(15)	(51)	(1)	(5)
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture	8 414 \$	8 084 \$	1 490 \$	1 424 \$
Capitalisation				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(522)\$	(187)\$	(1 489)\$	(1 411)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	2 098	2 082	254	237
(Actif) obligation transitoire non comptabilisé	(2)	(4)	1	1
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	15	27	(213)	(236)
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre (3)	20	3	4	3
Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre	1 609 \$	1 921 \$	(1 443)\$	(1 406)\$
Montants comptabilisés aux bilans consolidés :				
Autres actifs	1 697 \$	1 992 \$	– \$	– \$
Autres passifs	(88)	(71)	(1 443)	(1 406)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	1 609 \$	1 921 \$	(1 443)\$	(1 406)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,20 %	5,20 %	5,15 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	3,30 %

- (1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes totalisaient 7,2 milliards de dollars (7,3 milliards en 2010) et 6,6 milliards (7,0 milliards en 2010), respectivement.
- (2) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages couverts par les régimes de soins de santé et d'assurance vie postérieurs à l'emploi étaient de 5,0 % pour les soins médicaux, diminuant à un taux final de 3,1 % en 2027, et à un taux final de 4,0 % pour les soins dentaires.
- (3) Comme notre date d'évaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 30 septembre, les cotisations de l'employeur dans le tableau ci-dessus représentent les cotisations versées du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011. Afin d'obtenir le total des cotisations pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, ce montant doit être ajusté pour tenir compte des cotisations versées au mois d'octobre ainsi que de la charge au titre des régimes à cotisations déterminées présentée dans le tableau de la charge au titre des prestations de retraite.

Paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi prévus

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2012	394 \$	74 \$
2013	404	77
2014	419	80
2015	435	83
2016	448	87
De 2017 à 2021	2 439	487

Composition de l'actif des régimes à prestations déterminées

L'actif des régimes à prestations déterminées est composé d'une variété de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'autres placements, notamment diverses stratégies de fonds de couverture, des placements privés et des placements dans l'infrastructure. Les titres de participation comprennent 1,0 million (1,2 million en 2010) de nos actions ordinaires ayant une juste valeur de 46 millions de dollars (67 millions en 2010). Des dividendes totalisant 2 millions de dollars (3 millions en 2010) ont été reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif des régimes selon la catégorie des titres.

Répartition de l'actif des régimes à prestations déterminées (1)

	2011		2010	
	Cible	Réel	Cible	Réel
Titres de participation	41 %	37 %	41 %	44 %
Titres d'emprunt	41 %	48 %	41 %	43 %
Autres	18 %	15 %	18 %	13 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) La répartition cible de l'actif des régimes de retraite se fonde sur les régimes principaux canadiens, dont les actifs constituent 88 % de l'actif total de l'ensemble des régimes.

Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite est investi prudemment à long terme afin de respecter les obligations au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif a été élaborée dans un cadre actif/passif. Au nombre de facteurs pris en considération lors de l'élaboration de notre politique de répartition de l'actif figurent, sans s'y limiter :

- (i) la nature des obligations au titre des prestations constituées sous-jacentes des régimes de retraite, y compris la durée et la structure économique des passifs;
- (ii) les données démographiques pertinentes pour les régimes de retraite, y compris l'âge normal de la retraite, les départs, les décès et les nouveaux participants, selon les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle des besoins de capitalisation;
- (iii) la situation financière des régimes de retraite;
- (iv) les avantages tirés de la diversification par suite de l'inclusion de diverses catégories d'actifs;
- (v) le rendement, la volatilité et la corrélation prévus des actifs et des passifs.

Afin de mettre en œuvre notre politique de répartition de l'actif, nous pouvons investir dans des titres de participation, des titres à revenu fixe, des placements non traditionnels et des instruments dérivés. Notre position liée à certains types de placements, notamment les actions ordinaires, les actions sur les marchés émergents, les titres à revenu fixe assortis d'une cote inférieure à BBB et les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, ne peut être supérieure à un pourcentage défini de la valeur de marché de nos régimes de retraite. Nous pouvons recourir aux instruments dérivés soit à titre d'investissement synthétique, afin de reproduire plus efficacement le rendement d'un titre sous-jacent, soit à titre de couverture du risque financier lié au portefeuille sous-jacent. Afin de gérer notre risque de crédit, les contreparties à nos instruments dérivés doivent détenir des cotes de crédit minimales et le risque lié à nos contreparties est surveillé et rapporté à la direction de façon régulière.

Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Charge au titre des prestations de retraite

	2011	2010	2009
Coût des services rendus	213 \$	151 \$	141 \$
Intérêts débiteurs	421	425	413
Rendement prévu de l'actif des régimes	(474)	(463)	(446)
Amortissement de l'actif transitoire	(1)	(1)	(2)
Amortissement du coût des services passés	10	18	19
Amortissement de la perte actuarielle	315	120	47
Autres	4	(1)	-
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	488 \$	249 \$	172 \$
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	87	80	80
Charge au titre des prestations constituées	575 \$	329 \$	252 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	5,20 %	6,40 %	6,70 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	6,50 %	6,75 %	7,25 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2011	2010	2009
Coût des services rendus	23 \$	19 \$	14 \$
Intérêts débiteurs	74	83	87
Rendement prévu de l'actif des régimes	-	(1)	(2)
Amortissement de la perte actuarielle	11	29	41
Amortissement du coût des services passés	(23)	(23)	(23)
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	85 \$	107 \$	117 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	5,25 %	6,39 %	6,72 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des régimes à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu présumé des actifs constitue une estimation prospective du rendement du régime et est établi en fonction du taux d'inflation prévu, du rendement à long terme prévu des obligations gouvernementales et reflète une hypothèse raisonnable relative à la prime de risque sur capitaux propres. Le rendement à long terme prévu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille, ce qui a donné lieu à un taux de rendement prévu présumé de 6,25 % pour 2012, de 6,50 % pour 2011, de 6,75 % pour 2010, de 7,25 % pour 2009 et de 7 % pour 2008.

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens et américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les flux de trésorerie futurs prévus liés au paiement de prestations sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements de titres d'emprunt de sociétés ayant une cote AA. Selon les hypothèses, les cours au comptant au-delà de 30 ans sont équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux qui générerait une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir des cours au comptant applicables. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des taux de réinvestissement.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de certaines des hypothèses clés sur l'obligation et la charge au titre des prestations de retraite déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilité des hypothèses clés en 2011

Charge au titre des prestations constituées	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	294 \$	37 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	23	5
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	-	19
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	50 \$	7 \$
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	119	8
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(99)	(6)

Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des régimes à prestations déterminées et de la charge engagée au titre des régimes à prestations déterminées

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût est calculé en fonction du taux d'actualisation établi au moyen de la méthode décrite à la section intitulée Hypothèses importantes, ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des placements du régime, de l'augmentation des salaires, de l'âge à la retraite des employés et des coûts des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Les gains ou les pertes actuariels découlent des écarts qui se créent avec le temps entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles. Le coût des services passés découle des modifications apportées au régime.

Les gains ou les pertes actuariels, le coût des services passés et l'actif ou l'obligation transitoire sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévue des membres actifs qui devraient recevoir des

prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence sur notre charge annuelle au titre des avantages sociaux qu'aurait eue la comptabilisation de tous les coûts et de toutes les charges à mesure qu'ils se produisaient.

Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

	2011	2010	2009
Charge comptabilisée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	488 \$	249 \$	172 \$
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	334	(181)	175
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	(315)	998	342
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(11)	(17)	(20)
Amortissement de l'actif transitoire	1	1	2
Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	497 \$	1 050 \$	671 \$

Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2011	2010	2009
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	85 \$	107 \$	117 \$
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	-	-	1
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	17	32	(67)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	23	23	23
Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	125 \$	162 \$	74 \$

Note 21 Rémunération à base d'actions

Nous offrons une rémunération à base d'actions à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des produits dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque économique lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes de rémunération. L'incidence de ces produits dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération à base d'actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines de nos états consolidés des résultats.

Régimes d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le Conseil d'administration a mis fin aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des administrateurs qui ne sont pas des employés. En vertu du régime d'options sur actions offert aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix de levée de chaque option octroyée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Les options sur actions sont généralement octroyées à la fin de l'année civile, à un prix de levée déterminé au moins cinq jours ouvrables après la publication des résultats financiers de fin d'exercice. Les droits des options sont acquis sur une période de quatre

ans pour les employés et les options peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date de levée et le prix de levée de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions, mais ont conservé les options correspondantes. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Ces octrois assortis de droits à la plus-value des actions ont donné lieu à une charge au titre de la rémunération de néant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (néant en 2010 et 8 millions de dollars en 2009).

Sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent

	2011		2010		2009	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	15 659	40,90 \$	17 877	35,32 \$	21 773	31,66 \$
Options octroyées	1 815	52,60	2 368	55,04	2 659	35,29
Levées – Actions ordinaires (1), (2)	(2 954)	27,76	(4 450)	26,51	(5 808)	22,69
– Droits à la plus-value des actions	–	–	(74)	18,74	(397)	19,84
Options annulées	(107)	42,70	(62)	28,46	(350)	33,72
En cours à la fin	14 413	45,06 \$	15 659	40,90 \$	17 877	35,32 \$
Options pouvant être levées à la fin	8 688	41,64 \$	10 170	36,86 \$	12 806	31,68 \$
Options pouvant être octroyées	14 033		15 741		17 999	

(1) Le montant des espèces reçu par suite de la levée d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 82 millions de dollars (118 millions en 2010; 132 millions en 2009).
 (2) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options levées en 2011, en 2010 et en 2009. Se reporter à la note 18.

Options en cours et options pouvant être levées au 31 octobre 2011, en fonction des fourchettes de prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 24,56 \$ à 24,68 \$	172	24,57 \$	0,1	172	24,57 \$
De 29,00 \$ à 35,37 \$	5 093	32,61	4,2	3 975	31,86
De 44,13 \$ à 57,90 \$	9 148	52,37	6,7	4 541	50,86
Total	14 413	45,06 \$	5,7	8 688	41,64 \$

Méthode de la juste valeur

Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les nouvelles attributions octroyées après le 1^{er} novembre 2002. Selon cette méthode, la juste valeur d'une attribution à la date de l'octroi est amortie sur la période d'acquisition des droits applicable et constatée à titre de charge de rémunération. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la charge liée à la juste valeur de la rémunération inscrite relativement à ces attributions s'est chiffrée à 13 millions de dollars (11 millions en 2010; 10 millions en 2009). Au 31 octobre 2011, la charge de rémunération liée aux attributions pour lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 9 millions de dollars (9 millions en 2010; 8 millions en 2009) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,8 an (1,4 an en 2010; 1,8 an en 2009).

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2011 a été estimée à 7,30 \$ (5,06 \$ en 2010; 2,59 \$ en 2009) au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options à la date de l'octroi. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2011	2010	2009
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,72 %	2,74 %	2,33 %
Rendement prévu des actions	3,62 %	4,71 %	4,15 %
Volatilité prévue du cours des actions	20 %	17 %	14 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalent à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 72 millions de dollars en 2011 (68 millions en 2010; 68 millions en 2009) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2011, un total de 36,3 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme

d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut encaisser ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion. La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 187 millions de dollars au 31 octobre 2011 (204 millions en 2010; 200 millions en 2009). Le gain au titre de la rémunération comptabilisée quant aux fluctuations du cours des actions et aux équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 relativement à ces régimes s'est établi à 8 millions de dollars (des charges de 5 millions et de 31 millions en 2010 et en 2009, respectivement).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en montants versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2011, la valeur du passif au titre du régime de primes différées s'établissait à 1,1 milliard de dollars (953 millions en 2010; 693 millions en 2009). Le gain au titre de la rémunération liée aux fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 relativement à ce régime s'est établi à 60 millions de dollars (gain de 5 millions et de 85 millions en 2010 et en 2009, respectivement).

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, pour lesquelles tous les droits s'acquiert après trois ans. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis ou sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions octroyées peut être augmentée ou diminuée d'au plus 25 % pour les attributions octroyées, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières nord-américaines homologues pour les attributions octroyées en décembre 2008, et par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières mondiales homologues pour les attributions octroyées en décembre 2009 et 2010. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires au moment où les droits des actions attribuées sont acquis. Au 31 octobre 2011, 0,7 million de nos actions ordinaires

étaient détenues en fiducie (1,1 million en 2010; 1,5 million en 2009). La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 242 millions de dollars au 31 octobre 2011 (224 millions en 2010; 210 millions en 2009). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 à l'égard de ces régimes s'est établie à 147 millions de dollars (115 millions en 2010; 138 millions en 2009).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont

attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. Notre passif au titre des unités d'actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2011 était de 263 millions de dollars (303 millions en 2010; 302 millions en 2009). La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 s'est chiffrée à 33 millions de dollars (charge de 111 millions en 2010 et charge de 157 millions en 2009).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 9 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (11 millions en 2010; 14 millions en 2009). Le passif au titre des unités d'actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2011 s'établissait à 43 millions de dollars (54 millions en 2010; 49 millions en 2009). Le nombre de nos actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes totalisait 0,2 million (0,3 million en 2010; 0,1 million en 2009).

Note 22 Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le total des revenus liés aux activités de négociation comprend le revenu net d'intérêt lié aux activités de négociation et les revenus liés aux activités de négociation qui sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu net d'intérêt est tiré du revenu d'intérêt et des dividendes comptabilisés relativement à l'actif et au passif des activités de négociation. Les revenus autres que d'intérêt comprennent une diminution de 64 millions de dollars des justes valeurs de nos actifs financiers nets classés dans les titres détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (augmentation de 833 millions en 2010; augmentation de 2 097 millions en 2009).

	2011	2010 (1)	2009 (1)
Revenu net d'intérêt	1 343 \$	1 443 \$	2 316 \$
Revenus autres que d'intérêt	800	1 333	2 380
Total	2 143 \$	2 776 \$	4 696 \$
Par gamme de produits			
Taux d'intérêt et crédit	1 351 \$	1 997 \$	3 078 \$
Titres de participation	436	364	965
Change, marchandises et métaux précieux	356	415	653
Total	2 143 \$	2 776 \$	4 696 \$

(1) Certains montants ont été modifiés par rapport aux résultats présentés auparavant.

Note 23 Impôts sur les bénéfices

	2011	2010	2009
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés des résultats			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	1 021 \$	829 \$	590 \$
– Provinciaux	633	576	491
À l'étranger	359	510	467
	2 013	1 915	1 548
Futurs			
Au Canada – Fédéral	(16)	124	153
– Provinciaux	(9)	65	90
À l'étranger	(100)	(108)	224
	(125)	81	467
	1 888	1 996	2 015
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres			
Autres éléments du résultat étendu (Pertes nettes) gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(74)	150	330
Reclassement aux résultats de pertes (gains) sur les titres disponibles à la vente	24	(55)	165
Gains de change nets, déduction faite des opérations de couverture	283	676	1 102
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	117	(144)	69
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	111	36	(17)
Frais d'émission	–	–	(34)
Droits à la plus-value des actions	–	17	7
Autres	–	5	84
	461	685	1 706
Total de la charge d'impôts	2 349 \$	2 681 \$	3 721 \$

Instruments désignés comme détenus à des fins de transaction

Au cours de l'exercice, les gains nets ou les pertes nettes représentant la variation nette de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction ont augmenté de 921 millions de dollars (augmentation de 530 millions en 2010; augmentation de 42 millions en 2009).

Instruments financiers évalués au coût après amortissement

Les revenus autres que d'intérêt reflètent les instruments financiers suivants qui sont évalués au coût après amortissement :

	2011	2010	2009
Honoraires nets qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif au titre d'actifs et de passifs financiers autres que détenus à des fins de transaction	3 666 \$	3 458 \$	3 209 \$
Honoraires nets provenant des activités de fiducie	6 813	5 835	5 415
Gains nets découlant d'instruments financiers évalués au coût après amortissement	1	8	7
Total	10 480 \$	9 301 \$	8 631 \$

Le montant des actifs et des passifs d'impôts futurs est compris dans les Autres actifs (se reporter à la note 12) et dans les Autres passifs (se reporter à la note 15), et il découle des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés. Le montant inscrit au titre des reports prospectifs de pertes fiscales compris dans les actifs d'impôts futurs de 105 millions de dollars (30 millions en 2010) est lié à des pertes d'exploitation (67 millions de dollars aux États-Unis, 16 millions au Japon, 16 millions au Royaume-Uni et 6 millions pour les autres pays) qui viendront à échéance au cours de diverses années à compter de 2013. En outre, nous avons des pertes en capital comprises dans le montant des reports prospectifs de pertes fiscales, lesquelles viendront à échéance en 2016.

Nous revoiyons trimestriellement notre actif d'impôts reportés, lequel est inscrit au poste Autres actifs de nos bilans consolidés, afin de déterminer s'il est plus probable qu'improbable que les avantages liés à cet actif se réaliseront; dans le cadre de cet examen, nous évaluons les éléments probants positifs et négatifs. L'actif d'impôts reportés représente les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs et passifs, ainsi que l'avantage fiscal lié aux reports prospectifs de pertes nettes d'exploitation. Dans le cadre de notre examen de la capacité de réaliser notre actif d'impôts futurs au 31 octobre 2011, nous avons évalué l'économie d'impôts liée à nos services bancaires de détail aux États-Unis, qui font l'objet d'un accord visant la vente (se reporter aux notes 1 et 11). Cet examen nous a permis de conclure qu'il existe suffisamment d'éléments probants positifs à l'appui du fait que l'actif d'impôts futurs lié à nos services bancaires aux États-Unis est réalisable pour neutraliser les éléments probants négatifs. Dans l'ensemble, selon tous les éléments probants disponibles, nous sommes d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôts futurs se réalisera grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Sources d'impôts futurs

	2011	2010
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	370 \$	395 \$
Montant lié à la rémunération reportée	878	803
Charges liées au réalignement de l'entreprise	26	–
Reports prospectifs de pertes fiscales	105	30
Produits reportés	128	67
Autres éléments du résultat étendu	43	–
Autres	132	477
	1 682	1 772
Provision pour moins-value	(71)	(27)
	1 611	1 745
Passifs d'impôts futurs		
Locaux et matériel	(193)	(170)
Charges reportées	(84)	(61)
Montant lié aux régimes de retraite	(54)	(150)
Actifs incorporels	(180)	(110)
Autres	(170)	(437)
	(681)	(928)
Actifs d'impôts futurs, montant net	930 \$	817 \$
Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont composés des éléments suivants :		
Actifs d'impôts futurs (1)	1 224 \$	817 \$
Passifs d'impôts futurs	(294)	–
	930 \$	817 \$

(1) Pour 2010, l'actif d'impôts futurs, chiffré à 1 053 millions de dollars, est présenté déduction faite du passif d'impôts futurs de 236 millions.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2011		2010		2009	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 428 \$	28,1 %	2 372 \$	30,3 %	2 448 \$	31,4 %
(Diminution) augmentation des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	(252)	(2,9)%	(329)	(4,2)%	(324)	(4,2)%
Bénéfices tirés des valeurs mobilières exonérées d'impôts	(356)	(4,1)%	(349)	(4,5)%	(287)	(3,7)%
Autres	68	0,7 %	302	3,9 %	178	2,3 %
Impôts sur les bénéfices présentés dans les états consolidés des résultats et taux d'imposition effectif	1 888 \$	21,8 %	1 996 \$	25,5 %	2 015 \$	25,8 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non distribués, aucun passif d'impôts futurs n'a été constaté à leur égard.

Selon les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élevaient à 727 millions de dollars au 31 octobre 2011 (763 millions en 2010; 821 millions en 2009).

Note 24 Bénéfice par action

	2011	2010	2009
Bénéfice (perte) de base par action			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	6 650 \$	5 732 \$	5 681 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	(1 798)	(509)	(1 823)
Bénéfice net	4 852 \$	5 223 \$	3 858 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(258)	(258)	(233)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 594 \$	4 965 \$	3 625 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 430 722	1 420 719	1 398 675
Bénéfice (perte) de base par action			
Activités poursuivies	4,47 \$	3,85 \$	3,90 \$
Activités abandonnées	(1,26)\$	(0,36)\$	(1,31)\$
Total	3,21 \$	3,49 \$	2,59 \$
Bénéfice (perte) dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 594 \$	4 965 \$	3 625 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 430 722	1 420 719	1 398 675
Options sur actions (1)	2 941	4 829	5 002
Actions pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	1 043	1 793	2 036
Actions échangeables (2)	3 198	6 413	6 413
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 437 904	1 433 754	1 412 126
Bénéfice (perte) dilué par action			
Activités poursuivies	4,45 \$	3,82 \$	3,86 \$
Activités abandonnées	(1,26)\$	(0,36)\$	(1,29)\$
Total	3,19 \$	3,46 \$	2,57 \$

(1) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Lorsque le prix de levée des options en cours excède le cours moyen du marché de nos actions ordinaires, les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Les montants suivants ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action : pour 2011, un nombre moyen d'options en cours de 4 052 267 ayant un prix de levée de 55,05 \$; pour 2010, un nombre moyen d'options en cours de 41 124 ayant un prix de levée de 57,90 \$; pour 2009, un nombre moyen d'options en cours de 5 294 977 ayant un prix de levée de 50,89 \$.

(2) Les actions échangeables émises en 2008 dans le cadre de l'acquisition de PH&N ont été remplacées par 6,4 millions d'actions ordinaires de RBC le 2 mai 2011. Se reporter à la note 18.

Garanties

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers. Étant donné que la valeur comptable de ces garanties financières ne constitue pas une indication du montant maximal potentiel des paiements futurs, nous continuons de considérer les garanties financières comme des instruments de crédit hors bilan. Le

montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque maximal de perte en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie.

	2011		2010	
	Montant maximal potentiel des paiements futurs	Valeur comptable	Montant maximal potentiel des paiements futurs	Valeur comptable
Dérivés de crédit et options de vente position vendeur (1)	8 705 \$	295 \$	11 604 \$	365 \$
Facilités de garantie de liquidités (2), (3)	23 496	171	20 584	55
Produits à valeur stable (4)	18 438	284	19 683	172
Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin (3)	17 525	185	17 536	88
Rehaussements de crédit (3)	3 330	68	3 211	66

- (1) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Dérivés de nos bilans consolidés. Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.
- (2) Au cours des exercices précédents, certains conduits multicédants administrés par RBC offrant des programmes de PCAA ont prélevé des montants en vertu de certaines de nos facilités de garantie de liquidités. Au 31 octobre 2011, les montants empruntés non remboursés liés à ces prélèvements totalisaient 1,4 milliard de dollars US (1,4 milliard de dollars CA) avant la provision pour pertes sur prêts de 4 millions de dollars US (4 millions de dollars CA) et étaient inclus dans le poste Prêts de gros – Prêts aux entreprises de nos bilans consolidés.
- (3) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Autres passifs de nos bilans consolidés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 0,7 milliard de dollars (1,2 milliard en 2010) lié aux titres à enchères vendus aux programmes d'obligations encaissables par anticipation, qui correspond au montant théorique le plus élevé au titre des lettres de crédit et des facilités de liquidités.
- (4) Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 7,8 milliards de dollars (7,8 milliards au 31 octobre 2010) au titre des polices d'assurance vie détenues par des banques et un montant de 10,7 milliards (11,8 milliards au 31 octobre 2010) au titre de régimes de retraite aux termes de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis, tels que les régimes 401(k). Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des pertes non réalisées d'environ 115 millions de dollars (des gains de 75 millions en 2010) au titre des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par une banque.

Outre les garanties ci-dessus, la presque totalité de nos activités de prêt de titres pour lesquelles nous agissons à titre d'agent pour les porteurs de titres sont exercées par l'intermédiaire de notre coentreprise, RBC Dexia IS. Au 31 octobre 2011, les engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres de RBC Dexia IS totalisaient 52,6 milliards de dollars (52,1 milliards en 2010); de ce montant, une tranche de 50 % représente notre risque de perte.

De façon générale, sauf en ce qui concerne les dérivés de crédit et les options de vente vendues, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties dans un délai de un an. Toutefois, ces garanties peuvent être utilisées seulement si certaines conditions sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. De façon générale, nos dérivés de crédit et nos options de vente vendues entrent en vigueur dès la conclusion du contrat. Le règlement de ces instruments dépend du fait que certains événements précis surviennent ou non, lesquels sont aussi décrits aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties soient utilisées ou réglées dans un délai de un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties aient été utilisées ou réglées.

Dérivés de crédit et options de vente position vendeur

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options de vente vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 comprend les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option de vente vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client.

Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un tiers dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et elle est généralement inférieure à dix ans.

Nous utilisons également des options de vente vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options de vente vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les

contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats et peut atteindre neuf ans.

Les biens détenus en garantie à l'égard des dérivés de crédit et des options de vente vendues sont gérés en tant que portefeuille et peuvent être composés d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de PCAA (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités est généralement de un an à trois ans.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni à acheter des actifs non productifs ou en défaillance.

Produits à valeur stable

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis comme les régimes 401(k) et les régimes 457, ainsi que des produits liés aux polices d'assurance vie détenues par des banques. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds, le cas où des titulaires de polices résilieraient leurs polices d'assurance vie ou le cas où le contrat serait réglé à la date d'échéance alors que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Lettres de crédit de soutien et garanties de bonne fin

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses

obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de l'opération. Les biens affectés en garantie peuvent être composés d'encaisse, de titres et d'autres actifs.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à l'opération ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si certaines situations précises, autres que des déclarations et garanties standards, se produisent. Par exemple, ces situations comprennent le défaut d'obtenir de l'assurance gouvernementale ou privée, les défauts de paiement, les remboursements anticipés ou des erreurs importantes dans la documentation. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Nous effectuons généralement nos opérations de prêt de titres par l'entremise de notre coentreprise RBC Dexia IS. Dans ces opérations, RBC Dexia IS agit à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des biens affectés en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de rappel sur demande. Les biens détenus en garantie à l'égard des opérations de prêt de titres sont habituellement constitués d'encaisse ou de titres émis ou garantis par les entités gouvernementales canadiennes, le gouvernement américain ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats de travail, d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de services de garde, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Autres instruments de crédit hors bilan

En plus des garanties financières, nous avons recours à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients. Les montants contractuels de ces instruments de crédit représentent le risque de crédit éventuel maximal, compte tenu de la juste valeur de tous les biens en garantie, advenant le cas où des tiers n'exécuteraient pas leurs obligations en vertu de ces instruments.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes en différentes options d'emprunt, y compris des prêts, des acceptations bancaires ou des lettres de crédit.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous prêtons nos propres valeurs mobilières ou celles de nos clients à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux prêts. Exception faite de nos prêts de titres et de nos montants non engagés, tous nos autres instruments de crédit hors bilan peuvent généralement être utilisés en tout temps avant l'échéance et nos clients peuvent avoir recours à ces facilités dans un délai de un an à compter du 31 octobre 2011. Cependant, nombre de ces instruments arrivent à échéance sans avoir été utilisés. Par conséquent, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement le risque de crédit futur réel auquel nous sommes exposés ni nos besoins en matière de flux de trésorerie.

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants contractuels de nos autres instruments de crédit hors bilan.

Autres instruments de crédit hors bilan

	2011	2010
Engagements de crédit (1)		
Échéance initiale de un an ou moins	11 286 \$	23 912 \$
Échéance initiale supérieure à un an	88 423	56 081
Prêt de titres	10 567	14 637
Montants non engagés (2)	166 488	166 980
Lettres de crédit documentaire	191	251
	276 955 \$	261 861 \$

- (1) Comprend les facilités de liquidités.
- (2) Les montants non engagés comprennent des facilités de liquidités non engagées de 23,0 milliards de dollars (20,6 milliards en 2010) accordées à des fonds multicédants administrés par RBC. Aux 31 octobre 2011 et 2010, aucun montant n'avait été prélevé sur ces facilités.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les titres donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le total des actifs donnés en garantie relativement au STPGV n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, nous avons donné en moyenne des actifs de 3,5 milliards de dollars (3,6 milliards en 2010) en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour. Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalant aux titres donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise aux 31 octobre 2011 et 2010.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Actifs donnés en garantie

	2011	2010
Encaisse et montants à recevoir de banques	865 \$	506 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	6 340	6 092
Prêts	14 712	12 822
Valeurs mobilières	42 502	43 842
Biens achetés en vertu de conventions de revente	52 032	42 847
Autres actifs	88	1 264
	116 539 \$	107 373 \$

	2011	2010
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	2 376 \$	2 332 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	1 839	2 154
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Emprunts et prêts de titres	39 941	31 359
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	44 545	47 356
Opérations sur produits dérivés	16 620	15 232
Obligations couvertes	10 513	8 557
Autres	705	383
	116 539 \$	107 373 \$

Biens affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions accessoires assorties de modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt et d'emprunt comptabilisées dans nos bilans consolidés. La rubrique Actifs donnés en garantie, ci-dessus, présente des exemples de modalités générales liées aux biens nantis que nous pouvons vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

Au 31 octobre 2011, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que nous pouvons vendre ou affecter de nouveau en garantie sous réserve des conditions précises établies dans les ententes avec des contreparties sous-jacentes se chiffrait à 126,7 milliards de dollars (113,3 milliards en 2010). Ces biens affectés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts de titres et de prêts et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 53,8 milliards de dollars (41,1 milliards en 2010) a été vendue ou donnée de nouveau en garantie, généralement à titre de bien affecté en garantie relatif aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-

exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite :

Engagements en vertu de baux (1), (2)

2012	638 \$
2013	526
2014	453
2015	354
2016	286
Par la suite	1 027
	3 284 \$

(1) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.

(2) Les paiements minimaux futurs au titre de la location comprennent des intérêts théoriques de 12 millions de dollars sur des contrats de location-acquisition.

Litiges

Nous sommes défenderesse dans un certain nombre de poursuites qui allèguent que certaines de nos pratiques et mesures sont inappropriées. Les poursuites portent sur diverses questions complexes, et le moment auquel elles seront réglées demeure variable et incertain. Bien que la direction soit d'avis que nous parviendrons, à terme, à résoudre ces poursuites sans subir d'incidence financière importante, il s'agit de questions qui font largement appel à l'exercice du jugement, et les obligations éventuelles pouvant découler de ces poursuites pourraient influencer de façon importante sur nos résultats d'exploitation pour toute période donnée.

Comme il a été décrit précédemment, la Banque Royale du Canada est défenderesse dans le cadre d'un recours relativement au rôle que nous avons joué dans des opérations portant sur des placements réalisés par un certain nombre de districts scolaires du Wisconsin dans certains titres garantis par des créances. Ces opérations ont également fait l'objet d'une enquête réglementaire. Le 17 septembre 2011, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a annoncé l'accord que nous avons conclu de verser un montant de 30,4 millions de dollars US à un fonds d'indemnisation. Le montant total du fonds d'indemnisation doit être versé aux districts scolaires. Malgré ce fait, le recours se poursuit et nous continuons de nous défendre vigoureusement dans ce contexte. Il nous est impossible de prédire le dénouement de ces procédures, ni le moment auquel elles seront réglées. La direction estime toutefois que le règlement final de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

La direction revoit régulièrement l'état d'avancement des poursuites susmentionnées et exercera son jugement afin de les résoudre au mieux des intérêts de la Banque. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement dans ces litiges.

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos autres pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces autres poursuites ne sera pas important à l'égard de nos états financiers consolidés.

Note 26 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3862. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût après amortissement et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs

lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2011 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de 24,5 milliards de dollars à 43,2 milliards (de (74,4) milliards à (64,0) milliards en 2010).

Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Encaisse et dépôts à des banques	– \$	16 278 \$	1 389 \$	5 516 \$	– \$	– \$	2 245 \$	25 428 \$
Taux d'intérêt réel	–	0,18 %	0,29 %	0,28 %	–	–	–	–
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	–	21 123	6 456	14 735	35 462	27 965	39 533	145 274
Taux d'intérêt réel	–	1,25 %	0,97 %	1,19 %	1,62 %	1,96 %	–	–
Titres disponibles à la vente	–	18 536	364	1 405	11 974	754	1 251	34 284
Taux d'intérêt réel	–	1,94 %	1,69 %	3,42 %	2,25 %	4,99 %	–	–
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	84 947	–	–	–	–	–	84 947
Taux d'intérêt réel	–	0,89 %	–	–	–	–	–	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts (1)	171 645	52 638	10 190	11 352	42 672	3 247	4 540	296 284
Taux d'intérêt réel	–	2,34 %	4,01 %	5,36 %	5,22 %	4,89 %	–	–
Dérivés	100 013	–	–	–	–	–	–	100 013
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	38 329	38 329
	271 658 \$	193 522 \$	18 399 \$	33 008 \$	90 108 \$	31 966 \$	85 898 \$	724 559 \$
Passif								
Dépôts	177 214 \$	82 775 \$	37 280 \$	41 799 \$	41 613 \$	11 130 \$	52 370 \$	444 181 \$
Taux d'intérêt réel	–	0,70 %	0,86 %	1,36 %	1,92 %	3,08 %	–	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	44 755	300	240	893	–	–	46 188
Taux d'intérêt réel	–	0,56 %	0,63 %	0,44 %	1,38 %	–	–	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	2 517	1 031	851	8 877	11 375	19 633	44 284
Taux d'intérêt réel	–	1,07 %	0,94 %	0,93 %	1,34 %	3,38 %	–	–
Dérivés	101 437	–	–	–	–	–	–	101 437
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	44 144	44 144
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	–	–	–	–
Débitures subordonnées	–	403	–	–	7 136	210	–	7 749
Taux d'intérêt réel	–	1,09 %	–	–	4,77 %	6,06 %	–	–
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	–	–	–	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	1 219	499	223	1 941
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	4,87 %	6,82 %	–	–
Capitaux propres	–	200	800	450	3 363	–	36 894	41 707
	278 651 \$	130 650 \$	39 411 \$	43 340 \$	63 101 \$	23 214 \$	153 264 \$	731 631 \$
Écart total en fonction des dates contractuelles de modification des taux								
	(6 993)\$	62 872 \$	(21 012)\$	(10 332)\$	27 007 \$	8 752 \$	(67 366)\$	(7 072)\$
Dollar canadien	(6 999)	62 902	(21 032)	(10 366)	26 778	8 640	(60 309)	(386)
Devises	6	(30)	20	34	229	112	(7 057)	(6 686)
Écart total	(6 993)\$	62 872 \$	(21 012)\$	(10 332)\$	27 007 \$	8 752 \$	(67 366)\$	(7 072)\$
Dollar canadien – 2010	(35 866)\$	(19 378)\$	(8 751)\$	(6 340)\$	46 692 \$	26 578 \$	(2 982)\$	(47)\$
Devises – 2010	(2 933)	(1 168)	(331)	398	(554)	(1 064)	(4 211)	(9 863)
Écart total – 2010	(38 799)\$	(20 546)\$	(9 082)\$	(5 942)\$	46 138 \$	25 514 \$	(7 193)\$	(9 910)\$

(1) Comprend des prêts totalisant 2,5 milliards de dollars octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons, dont une tranche de 0,9 milliard à une durée jusqu'à l'échéance de plus de cinq ans.

Note 27 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et des services liés à l'exploitation et concluons d'autres opérations avec des sociétés liées ou avec d'autres sociétés apparentées, y compris nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non liées. Pour plus de renseignements sur notre coentreprise RBC Dexia IS, veuillez vous reporter à la note 9.

Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. Au 31 octobre 2011, l'encours global des prêts, à l'exclusion des prêts de caractère courant, consentis aux administrateurs et aux dirigeants actuels de RBC s'élève à environ 1,1 million de dollars (1,5 million en 2010). Les prêts de caractère courant comprennent : i) les prêts consentis à des administrateurs, à des dirigeants ou à des prête-

noms proposés de même qu'à leurs partenaires, selon des modalités qui ne sont pas plus favorables que celles des prêts consentis aux employés en général et dont la tranche impayée n'excède pas 50 000 \$, à aucun moment au cours du dernier exercice complété; ii) les prêts consentis aux employés à temps plein entièrement garantis par leur résidence et n'excédant pas leur salaire annuel; iii) les prêts consentis à des employés autres qu'à temps plein selon des modalités presque identiques à celles offertes à d'autres clients dont le crédit est comparable et qui présentent un risque normal lié au recouvrement; et iv) les prêts à l'égard d'achats effectués selon les modalités commerciales habituelles ou à l'égard de déplacements ou d'avances sur frais habituels ou pour d'autres raisons semblables, assortis d'ententes de remboursement normales conformes aux pratiques commerciales habituelles.

Note 28 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2011	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	7 922 \$	368 \$	– \$	620 \$	2 620 \$	(930)\$	10 600 \$	8 870 \$	1 123 \$	607 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 251	4 339	4 484	934	3 311	511	16 830	9 732	2 845	4 253
Total des revenus	11 173	4 707	4 484	1 554	5 931	(419)	27 430	18 602	3 968	4 860
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	980	–	–	91	(20)	(76)	975	872	(11)	114
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 360	–	–	–	3 360	2 126	21	1 213
Frais autres que d'intérêt	5 342	3 589	504	1 250	3 696	72	14 453	8 639	3 177	2 637
Bénéfice net (perte nette) avant impôts	4 851	1 118	620	213	2 255	(415)	8 642	6 965	781	896
Charge (économie) d'impôts	1 359	309	19	36	673	(508)	1 888	1 598	276	14
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	4	7	93	104	95	5	4
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	3 492 \$	809 \$	601 \$	173 \$	1 575 \$	– \$	6 650 \$	5 272 \$	500 \$	878 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	(1 798)\$	–	(1 798)\$	–
Bénéfice net (perte nette) Moins : dividendes sur actions privilégiées	3 492 \$	809 \$	601 \$	173 \$	1 575 \$	– \$	4 852 \$	5 272 \$	(1 298)\$	878 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 417 \$	773 \$	588 \$	149 \$	1 506 \$	(41)\$	4 594 \$	5 272 \$	(1 298)\$	878 \$
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	306 900 \$	23 800 \$	10 500 \$	26 200 \$	374 100 \$	(16 900)\$	724 600 \$	410 000 \$	134 500 \$	180 100 \$
Total de l'actif lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	27 100 \$	–	27 100 \$	–
Total de l'actif (2)	306 900 \$	23 800 \$	10 500 \$	26 200 \$	374 100 \$	(16 900)\$	751 700 \$	410 000 \$	161 600 \$	180 100 \$

2010	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	7 488 \$	305 \$	– \$	669 \$	2 719 \$	(843)\$	10 338 \$	8 417 \$	1 106 \$	815 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 067	3 883	4 489	834	3 168	303	15 744	8 910	3 080	3 754
Total des revenus	10 555	4 188	4 489	1 503	5 887	(540)	26 082	17 327	4 186	4 569
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	1 191	3	–	142	20	(116)	1 240	1 026	57	157
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 546	–	–	–	3 546	2 343	20	1 183
Frais autres que d'intérêt	4 995	3 295	468	1 210	3 420	81	13 469	7 981	3 211	2 277
Bénéfice net (perte nette) avant impôts	4 369	890	475	151	2 447	(505)	7 827	5 977	898	952
Charge (économie) d'impôts	1 325	221	(16)	57	795	(386)	1 996	1 640	266	90
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	2	5	92	99	96	2	1
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies	3 044 \$	669 \$	491 \$	92 \$	1 647 \$	(211)\$	5 732 \$	4 241 \$	630 \$	861 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	(509)\$	–	(509)\$	–
Bénéfice net (perte nette) Moins : dividendes sur actions privilégiées	3 044 \$	669 \$	491 \$	92 \$	1 647 \$	(211)\$	5 223 \$	4 241 \$	121 \$	861 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 979 \$	640 \$	481 \$	68 \$	1 584 \$	(278)\$	4 965 \$	4 241 \$	121 \$	861 \$
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	288 600 \$	19 600 \$	10 100 \$	27 000 \$	354 400 \$	(7 800)\$	691 900 \$	404 000 \$	111 500 \$	176 400 \$
Total de l'actif lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	34 300 \$	–	34 300 \$	–
Total de l'actif (2)	288 600 \$	19 600 \$	10 100 \$	27 000 \$	354 400 \$	(7 800)\$	726 200 \$	404 000 \$	145 800 \$	176 400 \$

2009	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	6 947 \$	397 \$	– \$	803 \$	3 399 \$	(841)\$	10 705 \$	7 880 \$	1 323 \$	1 502 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 943	3 683	4 063	724	3 524	799	15 736	9 463	3 772	2 501
Total des revenus	9 890	4 080	4 063	1 527	6 923	(42)	26 441	17 343	5 095	4 003
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 275	–	–	72	702	118	2 167	1 479	575	113
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 042	–	–	–	3 042	2 100	4	938
Frais autres que d'intérêt	4 729	3 262	457	1 281	3 628	79	13 436	7 663	3 531	2 242
Bénéfice net (perte nette) avant impôts	3 886	818	564	174	2 593	(239)	7 796	6 101	985	710
Charge (économie) d'impôts	1 223	235	37	42	826	(348)	2 015	1 713	309	(7)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	(1)	92	100	92	(1)	9
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 663 \$	583 \$	527 \$	123 \$	1 768 \$	17 \$	5 681 \$	4 296 \$	677 \$	708 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	(1 823)\$	–	(1 823)\$	–
Bénéfice net (perte nette) Moins : dividendes sur actions privilégiées	2 663 \$	583 \$	527 \$	123 \$	1 768 \$	17 \$	3 858 \$	4 296 \$	(1 146)\$	708 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 607 \$	553 \$	518 \$	98 \$	1 706 \$	(34)\$	3 625 \$	4 296 \$	(1 146)\$	708 \$
Total de l'actif lié aux activités poursuivies	271 000 \$	19 200 \$	8 800 \$	25 500 \$	306 500 \$	(12 700)\$	618 300 \$	368 600 \$	90 300 \$	159 400 \$
Total de l'actif lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	36 700 \$	–	36 700 \$	–
Total de l'actif (2)	271 000 \$	19 200 \$	8 800 \$	25 500 \$	306 500 \$	(12 700)\$	655 000 \$	368 600 \$	127 000 \$	159 400 \$

(1) Majoration au montant imposable équivalent. Les ajustements liés au montant imposable équivalent font augmenter le revenu net d'intérêt provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes) au montant imposable équivalent, et un montant compensatoire correspondant est constaté dans la charge d'impôts.

(2) Comprend les soldes au comptant et les montants des prêts hypothécaires titrisés.

Revenus par secteur d'activité

	2011	2010	2009
Services bancaires (1)	11 983 \$	11 401 \$	10 707 \$
Marchés mondiaux (2)	3 397	3 779	5 226
Services à la grande entreprise et services de banque d'investissement (2)	2 534	2 108	1 697
Gestion de patrimoine	4 707	4 188	4 080
Assurances	4 484	4 489	4 063
RBC Dexia IS	744	657	710
Autres (3)	(419)	(540)	(42)
Total	27 430 \$	26 082 \$	26 441 \$

(1) Comprend les solutions de gestion des cartes et de paiement.

(2) Majoration au montant imposable équivalent.

(3) Composé des Crédits mondiaux et de la Recherche et reflète la majoration au montant imposable équivalent.

Composition des secteurs d'exploitation

Services bancaires canadiens : ce secteur regroupe nos services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada, ainsi que certains services de placement s'adressant aux épargnants.

Gestion de patrimoine : ce secteur regroupe une gamme complète de solutions de placement, de services de fiducie et d'autres solutions de gestion de patrimoine qui répondent aux besoins des clients fortunés et des clients disposant d'un avoir net élevé au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie et en Amérique latine. Nous offrons également des produits et services de gestion d'actifs directement aux clients institutionnels et individuels, par l'intermédiaire d'autres réseaux de distribution de la Banque Royale du Canada et de fournisseurs externes.

Le secteur Assurances regroupe les secteurs d'activité Assurances – Canada et Assurances et autres activités – International. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux en pleine expansion, notamment les succursales de vente au détail d'assurances, les centres d'appels et notre équipe de vente interne, ainsi que par l'intermédiaire des conseillers indépendants en assurance et des agences de voyages. En dehors de l'Amérique du Nord, nous exerçons des activités de réassurance dans le monde entier.

Services bancaires internationaux : ce secteur regroupe l'unité des Services bancaires et notre coentreprise, RBC Dexia IS. L'unité des Services bancaires comprend nos services bancaires dans les Antilles, lesquels offrent une gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises clientes et aux institutions publiques dans leurs marchés respectifs. Par suite de la vente annoncée de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis, nous avons classé la majorité de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis à titre d'activités abandonnées. Toutefois, nous avons conservé certains de nos services bancaires transfrontaliers, qui répondent aux besoins de nos clients canadiens aux États-Unis. Les résultats liés à ces services sont compris dans les activités poursuivies du secteur Services bancaires internationaux RBC Dexia IS offre une gamme de produits intégrés aux investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.

Le secteur Marchés des Capitaux se compose de nos services bancaires de gros à l'échelle mondiale et il fournit un vaste choix de produits et services aux grandes entreprises, aux organismes du secteur public et aux institutions faisant partie de notre clientèle. En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et services. Nos capacités ailleurs dans le monde sont ciblées et diversifiées, et elles comprennent le montage et la distribution, des services de structuration et de négociation et des services à la grande entreprise et services de banque d'investissement.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement de chacun de nos secteurs d'exploitation comme s'il exerçait ses activités sur une base autonome, et il reflète la façon dont nous gérons nos secteurs d'exploitation. Cette approche fait en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à la conduite des affaires de ces secteurs et elle reflète la perception qu'a la direction de ces résultats. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation. Ce cadre sert également à l'attribution du capital et à l'établissement des prix de cession interne des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos cinq secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et les méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'illiquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (*), aux pages 43 à 55 de notre rapport de gestion de 2011. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de clients exerçant des activités similaires sont situés dans le

même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants bruts au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit, classés par secteur géographique.

Concentration du risque de crédit

	2011									2010								
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	292 706 \$	75 %	38 453 \$	10 %	37 308 \$	9 %	22 411 \$	6 %	390 878 \$	267 945 \$	75 %	30 988 \$	9 %	37 427 \$	11 %	18 753 \$	5 %	355 113 \$
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	15 480	13	21 541	19	72 334	62	7 300	6	116 655	13 608	13	24 976	24	58 831	56	7 428	7	104 843
	308 186 \$	61 %	59 994 \$	12 %	109 642 \$	22 %	29 711 \$	6 %	507 533 \$	281 553 \$	61 %	55 964 \$	12 %	96 258 \$	21 %	26 181 \$	6 %	459 956 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)																		
Montants engagés et non engagés (5)	187 614 \$	71 %	53 537 \$	20 %	16 735 \$	6 %	8 311 \$	3 %	266 197 \$	180 894 \$	73 %	43 963 \$	18 %	13 451 \$	5 %	8 665 \$	4 %	246 973 \$
Autres	18 605	66	8 548	30	748	3	191	1	28 092	16 511	51	8 535	27	6 850	21	277	1	32 173
	206 219 \$	70 %	62 085 \$	21 %	17 483 \$	6 %	8 502 \$	3 %	294 289 \$	197 405 \$	71 %	52 498 \$	19 %	20 301 \$	7 %	8 942 \$	3 %	279 146 \$

- (1) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de revente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 52 % (50 % en 2010), dans les provinces des Prairies, 17 % (18 % en 2010), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 16 % (16 % en 2010), et au Québec, 10 % (11 % en 2010). Aucun type d'industrie ne représente plus de 27 % du total des instruments de crédit au bilan (31 % en 2010).
- (2) La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 56 % (65 % en 2010).
- (3) Compte non tenu des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 41 millions de dollars (7 millions en 2010).
- (4) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (5) Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 44 % (46 % en 2010) et 56 % (54 % en 2010) du total de nos engagements. Les concentrations sectorielles les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont les services financiers non bancaires, 10 % (15 % en 2010), les produits de financement, 17 % (17 % en 2010), l'énergie, 17 % (14 % en 2010), le secteur immobilier et les secteurs connexes, 8 % (7 % en 2010), et les organismes souverains, 8 % (9 % en 2010).

Note 30 Gestion du capital

Capital réglementaire et ratios de capital

La suffisance du capital des banques canadiennes est réglementée suivant les lignes directrices établies par le BSIF, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le capital réglementaire comporte deux catégories : le capital de première catégorie et le capital de deuxième catégorie. Le capital de première catégorie comprend le capital de la plus haute qualité et constitue une mesure principale de la capacité financière d'une banque. Le capital de première catégorie se compose des éléments de capital plus permanents, est exempt des charges fixes obligatoires portées en diminution des bénéfices et est juridiquement subordonné aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Le capital de deuxième catégorie se compose d'instruments de capital supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le capital total représente la somme du capital de première catégorie et du capital de deuxième catégorie.

Les ratios de capital réglementaire sont calculés au moyen de la division du capital de première catégorie et du capital total par l'actif pondéré en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques respectent les exigences minimales en matière de capital axé sur le risque relativement à l'exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles entreprennent des activités de négociation importantes, au risque de marché. L'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun de ces types de risque, et on obtient le total de l'actif pondéré en fonction des risques en additionnant les résultats. Par ailleurs, le BSIF établit des objectifs formels pour le capital à risque visant les institutions de dépôt au Canada. À l'heure actuelle, cet objectif est supérieur ou égal à 7 % pour le ratio du capital de première catégorie et supérieur ou égal à 10 % pour le ratio du capital total. Outre les ratios du capital de première catégorie et du capital total, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur coefficient actif-

capital, qui est calculé au moyen de la division du montant brut de l'actif ajusté par le capital total, n'excède pas le niveau maximal prescrit par le BSIF. Notre coefficient actif-capital demeure inférieur au niveau maximal prescrit par le BSIF.

Capital réglementaire et ratios de capital

	2011	2010
Capital		
Capital de première catégorie	35 713 \$	33 972 \$
Capital total	41 021	37 625
Actif pondéré en fonction des risques		
Risque de crédit	205 182 \$	197 195 \$
Risque de marché	21 346	24 828
Risque opérationnel	40 283	38 433
Ajustement transitoire prescrit par le BSIF (1)	969	–
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	267 780 \$	260 456 \$
Ratios de capital et coefficients		
Ratio du capital de première catégorie	13,3 %	13,0 %
Ratio du capital total	15,3 %	14,4 %
Coefficient actif/capital	16,1 x	16,5 x
Ratio du capital-actions ordinaire de première catégorie	10,6 %	9,8 %

- (1) Conformément aux directives transitoires prévues par l'accord de Bâle II, le BSIF exige que le montant minimal du capital à risque corresponde à au moins 90 % des besoins de liquidités calculés en vertu des normes de l'accord de Bâle I. Si les besoins de liquidités sont inférieurs à 90 %, on doit procéder à un ajustement de transition de l'actif pondéré en fonction des risques, comme il est indiqué à la rubrique 1.7 des lignes directrices du BSIF concernant l'adéquation des fonds propres.

Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément au paragraphe 308 de la Loi, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, nos états financiers consolidés doivent être préparés selon les PCGR

du Canada. Comme l'exige la SEC, les différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis sont quantifiées et décrites ci-après.

Bilans consolidés condensés

	2011			2010		
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et montants à recevoir de banques	13 247 \$	(216)\$	13 031 \$	8 440 \$	(181)\$	8 259 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	12 181	(8 936)	3 245	13 254	(8 676)	4 578
Valeurs mobilières	179 558	(8 606)	170 952	183 519	(7 427)	176 092
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	84 947	(2 347)	82 600	72 698	(1 595)	71 103
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	296 284	1 095	297 379	273 006	(88)	272 918
Actif lié aux activités abandonnées	27 143	4	27 147	34 364	447	34 811
Autres (1)	138 342	(60 170)	78 172	140 925	(64 148)	76 777
	751 702 \$	(79 176)\$	672 526 \$	726 206 \$	(81 668)\$	644 538 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts	444 181 \$	(19 484)\$	424 697 \$	414 561 \$	(20 071)\$	394 490 \$
Passif lié aux activités abandonnées	20 071	7	20 078	24 454	511	24 965
Autres (2)	236 053	(58 730)	177 323	238 576	(61 667)	176 909
Débitures subordonnées	7 749	-	7 749	6 681	-	6 681
Titres de fiducie de capital	-	-	-	727	(727)	-
Total du passif	708 054	(78 207)	629 847	684 999	(81 954)	603 045
Capitaux propres de RBC (3)	41 707	(785)	40 922	38 951	(456)	38 495
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 941	(184)	1 757	2 256	742	2 998
Total des capitaux propres	43 648	(969)	42 679	41 207	286	41 493
	751 702 \$	(79 176)\$	672 526 \$	726 206 \$	(81 668)\$	644 538 \$

- (1) Comprend des ajustements de 81 032 millions de dollars liés aux dérivés, attribuables essentiellement aux montants compensatoires qui découlent des accords généraux de compensation conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis – Droit de compensation, plus loin dans cette note.
- (2) Comprend des ajustements de 80 262 millions de dollars liés aux dérivés, attribuables essentiellement aux montants compensatoires qui découlent des accords généraux de compensation conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis – Droit de compensation, plus loin dans cette note.
- (3) Au 31 octobre 2011, notre bénéfice net consolidé comprenait un montant de 664 millions de dollars (583 millions en 2010) tiré des bénéfices non distribués de nos coentreprises et de placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux PCGR des États-Unis.

États consolidés condensés des résultats

	2011	2010	2009
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada	6 650 \$	5 732 \$	5 681 \$
Différences :			
Revenu net d'intérêt			
Coentreprises	(83)	(60)	(153)
Passif et capitaux propres	36	85	101
Entités à détenteurs de droits variables	205	-	-
Revenus autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	(531)	(459)	(760)
Produits dérivés et opérations de couverture	4	(22)	31
Reclassement de valeurs mobilières, perte de valeur de titres disponibles à la vente et application de l'option de la juste valeur	(73)	40	-
Entités à détenteurs de droits variables	(223)	-	-
Coentreprises	(707)	(695)	(646)
Autres	8	(100)	-
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	440	642	729
Frais autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	51	33	57
Coentreprises	711	683	719
Entités à détenteurs de droits variables	8	-	-
Autres	(84)	(84)	17
Charge d'impôts et variation nette de la charge d'impôts découlant des éléments ci-dessus	146	34	31
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	6 558 \$	5 829 \$	5 807 \$
Moins : Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable à la part des actionnaires sans contrôle selon les PCGR des États-Unis	33	85	101
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC selon les PCGR des États-Unis	6 525 \$	5 744	5 706
Perte nette liée aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC selon les PCGR du Canada	(1 798)\$	(509)\$	(1 823)\$
Différences	(37)	(71)	(38)
Perte nette liée aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC selon les PCGR des États-Unis	(1 835)\$	(580)\$	(1 861)\$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 690 \$	5 164 \$	3 845 \$
PCGR du Canada			
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	4,47 \$	3,85 \$	3,90 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	(1,26)\$	(0,36)\$	(1,31)\$
Bénéfice (perte) de base par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	3,21 \$	3,49 \$	2,59 \$
PCGR des États-Unis			
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	4,38 \$	3,86 \$	3,91 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	(1,28)\$	(0,41)\$	(1,33)\$
Bénéfice (perte) de base par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	3,10 \$	3,45 \$	2,58 \$
PCGR du Canada			
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	4,45 \$	3,82 \$	3,86 \$
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	(1,26)\$	(0,36)\$	(1,29)\$
Bénéfice (perte) dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	3,19 \$	3,46 \$	2,57 \$
PCGR des États-Unis			
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	4,36 \$	3,83 \$	3,87 \$
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	(1,28)\$	(0,41)\$	(1,31)\$
Bénéfice (perte) dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la RBC (1)	3,08 \$	3,42 \$	2,56 \$

- (1) L'incidence du calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories a réduit le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis de moins de un cent pour tous les exercices présentés. Se reporter à la section Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis plus loin dans cette note, pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode des deux catégories.

États consolidés condensés des flux de trésorerie

	2011	2010	2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada	12 114 \$	11 768 \$	9 306 \$
Ajustements selon les PCGR des États-Unis à l'égard du bénéfice net lié aux activités poursuivies	(125)	12	25
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation liées aux activités poursuivies	5 148	2 288	(4 767)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	17 137	14 068	4 564
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'exploitation liées aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis	(862)	1 110	(964)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation selon les PCGR des États-Unis	16 275	15 178	3 600
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement liées aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada	(36 414)	(5 686)	10 679
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement liées aux activités poursuivies	(2 987)	1 098	2 948
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement liées aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	(39 401)	(5 488)	13 627
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement liées aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis	2 564	2 528	4 300
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement selon les PCGR des États-Unis	(36 837)	(52 060)	17 927
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement liées aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada	29 050	44 942	(22 071)
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement liées aux activités poursuivies	(2 071)	(3 460)	1 808
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement liées aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	26 979	41 482	(20 263)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement liées aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis	124	(3 517)	(3 712)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement selon les PCGR des États-Unis	27 103	37 965	(23 975)
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	57	(168)	(271)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques liés aux activités poursuivies	4 772 \$	794 \$	(2 343) \$
Encaisse et montants à recevoir de banques liés aux activités poursuivies au début	8 259	7 465	9 808
Encaisse et montants à recevoir de banques liés aux activités poursuivies à la fin selon les PCGR des États-Unis	13 031	8 259	7 465
Encaisse et montants à recevoir de banques liés aux activités abandonnées à la fin selon les PCGR des États-Unis	2 716	890	769
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin selon les PCGR des États-Unis	15 747 \$	9 149 \$	8 234 \$

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

	2011			2010		2009	
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Ajustements transitoires (1)	59 \$	(80) \$	(21) \$	59 \$	(80) \$	(21) \$	(21) \$
(Pertes) gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente :							
Ajustement transitoire et gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable (2), (3)	–	370	370	–	83	83	(39)
(Pertes) gains non réalisés sur les autres titres, montant net	(31)	528	497	104	704	808	356
(Pertes) de change non réalisées, déduction faite des opérations de couverture	(1 663)	28	(1 635)	(1 685)	37	(1 648)	(1 329)
Gains (pertes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	10	(56)	(46)	(577)	(56)	(633)	(381)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	–	(1 245)	(1 245)	–	(1 209)	(1 209)	(956)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(1 625) \$	(455) \$	(2 080) \$	(2 099) \$	(521) \$	(2 620) \$	(2 370) \$

- (1) Les différences liées aux ajustements transitoires comprennent : i) un montant de (104) millions de dollars lié au reclassement, au 1^{er} novembre 2008, de certains titres disponibles à la vente dans les prêts, conformément aux modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3855; ii) un montant de (18) millions de dollars lié à l'adoption de la norme sur l'option de la juste valeur contenue dans le Topic 825-10 de l'Accounting Standards Codification (ASC) (FAS 159); se reporter à la rubrique Application de l'option de la juste valeur présentée plus loin dans cette note; et iii) un montant de (3) millions de dollars lié au changement de la date d'évaluation, qui est passée du 30 septembre au 31 octobre en 2009 en raison de la mise en œuvre des exigences en matière de date d'évaluation contenues dans le Topic 715 de l'ASC (FAS 158).
- (2) En ce qui a trait aux titres de créance que nous n'avons pas l'intention de vendre ou qu'il est plus probable qu'improbable que nous n'aurons pas à les vendre avant le recouvrement des coûts après amortissement, la tranche liée au crédit de la perte non réalisée a été constatée dans les résultats et la tranche non liée au crédit a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu, conformément aux PCGR des États-Unis.
- (3) L'ajustement de transition à l'adoption du Topic 320 de l'ASC (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2) au 1^{er} mai 2009 s'est traduit par une perte nette non réalisée de 225 millions de dollars après impôts. Se reporter à la rubrique Perte de valeur durable d'un titre présentée plus loin dans cette note.

États consolidés du résultat étendu

	2011			2010		2009	
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Bénéfice net	4 852 \$	(162)\$	4 690 \$	5 223 \$	(257)\$	4 966 \$	3 845 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts							
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des ajustements de reclassement :							
Gains non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable (1)	–	287	287	–	122	122	186
(Pertes nettes) gains nets non réalisés sur les autres titres	(135)	(176)	(311)	180	272	452	1 365
(Pertes) de change non réalisées	(695)	(15)	(710)	(1 785)	(13)	(1 798)	(2 971)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(8)	6	(2)	(5)	5	–	–
Gains nets de change liés aux opérations de couverture	725	–	725	1 479	–	1 479	2 399
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	309	–	309	(334)	–	(334)	185
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	278	–	278	82	–	82	(37)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	–	(36)	(36)	–	(253)	(253)	(433)
Total du résultat étendu	5 326 \$	(96)\$	5 230 \$	4 840 \$	(124)\$	4 716 \$	4 539 \$
Charge (économie) d'impôts déduite des éléments ci-dessus :							
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(50)\$	(5)\$	(55)\$	95 \$	146 \$	241 \$	733 \$
Gains nets de change liés aux opérations de couverture	283	–	283	676	–	676	1 102
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	117	–	117	(144)	–	(144)	82
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	111	–	111	36	–	36	(16)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	–	(14)	(14)	–	(110)	(110)	(199)
Total de la charge (l'économie) d'impôts	461 \$	(19)\$	442 \$	663 \$	36 \$	699 \$	1 702 \$

(1) Représente les gains et pertes non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable depuis le 1^{er} mai 2009, soit la date de l'adoption du Topic 320 de l'ASC (FSP FAS 115-2 et FAS 124-21); se reporter à la rubrique Perte de valeur durable d'un titre présentée plus loin dans cette note.

Éléments importants du rapprochement pour le bilan

Le tableau suivant présente les augmentations (diminutions) des actifs, des passifs et des capitaux propres par élément important du rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

2011		PCGR du Canada											PCGR des États-Unis		
		Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Entités à débiteurs de droits variables	Classement et évaluation de certains instruments financiers	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Différences	PCGR des États-Unis
Actif															
Encaisse et montants à recevoir de banques	13 247 \$	(150)	-	(66)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(216)	13 031 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	12 181	(3 212)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 724)	-	(8 936)	3 245
Valeurs mobilières	179 558	(4 602)	-	825	(273)	(236)	-	-	-	(844)	-	(3 478)	2	(8 606)	170 952
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	84 947	(2 347)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 347)	82 600
Prêts	296 284	(859)	-	1 598	(139)	-	-	-	-	-	-	443	52	1 095	297 379
Actifs liés aux activités abandonnées	27 143	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4	27 147
Autres actifs	138 342	73	2 763	(38)	492	265	-	-	161	6 849	9 639	(80 505)	131	(60 170)	78 172
Passif et capitaux propres															
Dépôts	444 181	(13 387)	-	3 747	25	-	-	-	-	-	-	(9 865)	(4)	(19 484)	424 697
Passifs liés aux activités abandonnées	20 071	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	7	20 078
Autres passifs	236 053	2 293	2 216	(922)	30	-	-	-	1 423	6 005	9 639	(79 399)	(15)	(58 730)	177 323
Débitures subordonnées	7 749	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 749
Titres de fiducie de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 941	(3)	-	(181)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(184)	1 757
Capitaux propres	41 707	-	547	(325)	22	29	-	-	(1 262)	-	-	-	204	(785)	40 922
2010		PCGR du Canada											PCGR des États-Unis		
		Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Entités à débiteurs de droits variables	Classement et évaluation de certains instruments financiers	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Différences	PCGR des États-Unis
Actif															
Encaisse et montants à recevoir de banques	8 440 \$	(181)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(181)	8 259 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	13 254	(4 189)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 487)	-	(8 676)	4 578
Valeurs mobilières	183 519	(4 468)	-	-	(1)	(557)	-	-	-	860	-	(3 261)	-	(7 427)	176 092
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	72 698	(1 595)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 595)	71 103
Prêts	273 006	(624)	-	-	(178)	-	-	-	-	-	-	682	32	(88)	272 918
Actifs liés aux activités abandonnées	34 364	-	493	-	(38)	-	-	-	-	-	-	-	(8)	447	34 811
Autres actifs	140 925	229	2 718	-	213	577	(14)	-	249	9 771	7 575	(85 602)	136	(64 148)	76 777
Passif et capitaux propres															
Dépôts	414 561	(10 846)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 220)	(5)	(20 071)	394 490
Passifs liés aux activités abandonnées	24 454	-	511	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	511	24 965
Autres passifs	238 576	21	2 140	-	3	-	(27)	(18)	1 475	10 631	7 575	(83 448)	(19)	(61 667)	176 909
Débitures subordonnées	6 681	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 681
Titres de fiducie de capital	727	-	-	-	-	-	-	(727)	-	-	-	-	-	(727)	-
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 256	(3)	-	-	-	-	-	745	-	-	-	-	-	742	2 998
Capitaux propres	38 951	-	560	-	(7)	20	13	-	(1 226)	-	-	-	184	(456)	38 495

Références aux PCGR

Les références aux PCGR mentionnées ci-après dans cette note reflètent la codification des normes du Financial Accounting Standards Board (FASB) qui, en ce qui nous concerne, est entrée en vigueur en 2009 (*FAS Statement No. 168, FASB Accounting Standards Codification and the Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles – a replacement of FASB Statement No. 162*) (FAS 168 ou Codification). Dans certains cas, nous avons présenté entre parenthèses les références à la codification antérieure du FASB.

Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis

Coentreprises

Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu des PCGR des États-Unis, et ils sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la consolidation proportionnelle en vertu des PCGR du Canada.

Comptabilisation des activités d'assurance

Classement des valeurs mobilières : En vertu des PCGR des États-Unis, les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont

compris dans les titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres. Les gains et pertes réalisés sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés. En vertu des PCGR du Canada, les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont classés comme titres disponibles à la vente, à l'exception des titres soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et d'assurance maladie et d'une partie des contrats d'assurance IARD, lesquels sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'utilisation de l'option de la juste valeur. Les titres disponibles à la vente et les titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur; cependant, les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, tandis que les placements détenus à des fins de transaction, qui sont désignés au moyen de l'option de la juste valeur, sont présentés dans le résultat. Se reporter à la rubrique Application de l'option de la juste valeur, présentée plus loin dans cette note.

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les obligations liées aux contrats d'assurance vie, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes à ces contrats font l'objet d'une révision annuelle. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées sur une base non actualisée. En vertu des PCGR du Canada, les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont établies au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais de maintien. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge pour variations défavorables est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées sur une base actualisée.

Revenus tirés des activités d'assurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des comptes des titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. En vertu des PCGR du Canada, les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les variations des obligations futures liées aux indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Coûts d'acquisition de polices : En vertu des PCGR des États-Unis, les coûts d'acquisition sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs. En vertu des PCGR du Canada, les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Valeur des activités acquises : En vertu des PCGR des États-Unis, la valeur des activités acquises est déterminée à la date d'acquisition et comptabilisée à titre d'actif. L'actif au titre de la valeur des activités acquises est amorti et imputé aux résultats selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des coûts d'acquisition de polices; cependant, les primes ou les marges de profit ne sont reflétées qu'après la date d'acquisition. En vertu des PCGR du Canada, la valeur des polices d'assurance vie en vigueur acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est implicitement comptabilisée à titre de réduction des obligations liées aux indemnités d'assurance.

Réassurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les montants à recouvrer au titre de la réassurance sont comptabilisés dans l'actif de nos bilans consolidés alors qu'en vertu des PCGR du Canada, les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux

risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Fonds distincts : Les fonds distincts sont constatés dans nos bilans consolidés en vertu des PCGR des États-Unis. En vertu des PCGR du Canada, les actifs et les passifs de fonds distincts (désignés ainsi au Canada), ne sont pas constatés dans nos bilans consolidés.

Classement et évaluation de certains instruments financiers

Différences relatives à la présentation dans le bilan : Certains placements dans des actions de sociétés fermées évalués au coût sont inclus dans les autres actifs en vertu des PCGR des États-Unis et sont présentés dans les valeurs mobilières en vertu des PCGR du Canada. Par ailleurs, certains titres adossés à des créances hypothécaires que la direction prévoit vendre à court terme sont classés comme disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis et comme détenus à des fins de transaction en vertu des PCGR du Canada.

Différences relatives au reclassement de titres : Comme il est décrit à la note 3, conformément aux modifications apportées par l'ICCA aux chapitres 3855, 3861 et 3862, nous avons reclassé certains titres détenus à des fins de transaction dans les titres disponibles à la vente en date du 1^{er} août 2008, en vertu des PCGR du Canada. En vue de la présentation de nos résultats selon les PCGR des États-Unis, nous avons reclassé ces titres le 1^{er} octobre 2008. Les contrats de placement garantis sur le marché municipal américain et les titres adossés à des créances hypothécaires sur le marché américain ont été exclus du reclassement selon les PCGR des États-Unis parce que les entités qui détiennent ces titres ne sont pas autorisées à désigner des titres comme disponibles à la vente. En vertu des PCGR du Canada, le 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé certains titres disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction dans les prêts et reclassé certains prêts comme détenus à des fins de transaction. De tels reclassements ne sont pas permis en vertu des PCGR des États-Unis. Le 1^{er} octobre 2011, nous avons reclassé certains titres détenus à des fins de transaction dans les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR du Canada. En vue de la présentation de nos résultats selon les PCGR des États-Unis, nous avons exclu ces reclassements, puisque le fait que notre nouvelle intention à l'égard de la vente de ces titres n'a pas modifié les caractéristiques sous-jacentes des actifs, et qu'il ne s'agit pas d'une circonstance suffisamment rare pour que le reclassement dans les titres disponibles à la vente soit justifié.

Différences relatives à l'évaluation des pertes de valeur durables pour les titres de créance disponibles à la vente : En vertu des PCGR des États-Unis, la perte non réalisée liée à un titre de créance disponible à la vente est durable lorsque : i) l'entité a l'intention de vendre le titre; ii) il est plus probable qu'improbable que l'entité devra vendre le titre avant que le coût après amortissement ne puisse être recouvré; ou iii) l'entité ne prévoit pas recouvrer la totalité du coût après amortissement du titre (perte liée au crédit) même si elle ne vendra pas le titre. Si l'une des deux premières conditions est remplie, le montant total de la perte non réalisée comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être constaté dans les résultats. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, mais que l'entité a subi une perte liée au crédit sur le titre, la perte liée au crédit et la perte non liée au crédit sont constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu, respectivement. En vertu des PCGR du Canada, si une perte de valeur liée à un titre disponible à la vente est considérée comme durable, le total des pertes non réalisées est constaté dans les résultats.

En vertu des PCGR des États-Unis, la reprise des pertes de valeur n'est pas permise pour les titres de créance disponibles à la vente. En vertu des PCGR du Canada, une perte de valeur liée à un titre de créance disponible à la vente est reprise lorsque, dans une période ultérieure, la juste valeur de l'instrument augmente et que l'augmentation peut être objectivement rattachée à un événement dont la réalisation est postérieure à la comptabilisation de la perte de valeur.

Application de l'option de la juste valeur

Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 1^{er} novembre 2008, en vertu des PCGR des États-Unis, seuls les instruments financiers suivants pouvaient être mesurés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le résultat net : i) tout instrument financier hybride comportant un dérivé intégré nécessitant une comptabilisation séparée à sa juste valeur; ii) les droits de gestion. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, les PCGR des États-Unis ont été révisés de façon à permettre à l'entité de comptabiliser à la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers aux termes du Topic 825-10 de l'ASC, intitulé *Financial Instruments* (Topic 825-10). Depuis le 1^{er} novembre 2006, en vertu des

PCGR du Canada, tous les instruments financiers peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction au moment de leur constatation initiale (option de la juste valeur) (sous réserve de certaines restrictions imposées par le BSIF), pour autant que la juste valeur de l'instrument puisse être établie de façon fiable. La différence entre les PCGR découle principalement de l'application de l'option de la juste valeur à i) nos placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie émis par nos services d'assurance en vertu des PCGR du Canada, mais non des PCGR des États-Unis et à ii) certains de nos prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis en vertu des PCGR des États-Unis, mais non des PCGR du Canada.

Sociétés en commandite

En vertu des PCGR des États-Unis, la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidés, si ces placements représentent au moins 3 % de la participation totale. En vertu des PCGR du Canada, nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour ces placements, si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus.

Droits à la plus-value des actions

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options attribuées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. En vertu des PCGR des États-Unis, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes. Le 1^{er} novembre 2005, nous avons adopté les lignes directrices exposées dans le Topic 718 de l'ASC, intitulé *Compensation – Stock Compensation* (Topic 718 de l'ASC) (FASB Statement No. 123 [révisé en 2004], intitulé *Share-Based Payment*, ainsi que les FSP s'y rapportant), qui exigent que la charge de rémunération liée à ces attributions soit évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. En vertu des dispositions transitoires des nouvelles lignes directrices, les exigences du Topic 718 de l'ASC sont applicables aux attributions octroyées après leur adoption. Étant donné que ces droits à la plus-value des actions ont été octroyés avant l'adoption des lignes directrices, nous continuons de les comptabiliser en vertu des lignes directrices comptables antérieures. En vertu des PCGR du Canada, en ce qui concerne les options sur actions attribuées qui sont assorties de droits à la plus-value des actions, un passif est comptabilisé au titre des paiements en espèces potentiels aux participants, et la charge de rémunération est évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions.

Passif et capitaux propres

En vertu des PCGR des États-Unis, les actions émises qui sont assorties de droits de conversion ou de clauses de rachat conditionnel sont classées dans les capitaux propres. Les actions qui sont obligatoirement rachetables, exigeant le rachat par l'émetteur des instruments à une date précise ou lorsqu'un événement dont la réalisation est certaine se produit, sont classées comme des passifs. En vertu des PCGR du Canada, les instruments financiers pouvant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur sont classés à titre de passifs. Par conséquent, certains montants au titre de nos actions privilégiées et de nos titres RBC TruCS ont été classés à titre de passifs en vertu des PCGR du Canada. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont compris dans la rubrique Frais d'intérêt de nos états consolidés des résultats.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

En vertu du Topic 715 de l'ASC, intitulé *Compensation – Retirement Benefits* (Topic 715 de l'ASC) (Statement No. 158 publié par le FASB, intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-retirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132(R)*), une entité est tenue i) de constater la situation de capitalisation d'un régime d'avantages sociaux dans le bilan et ii) de constater dans les autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes actuariels nets existants non comptabilisés, les coûts et les crédits au titre des services passés existants non comptabilisés de même que le montant net des actifs ou des obligations transitoires existants non comptabilisés. Nous devons également évaluer les actifs et les obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la date de clôture de l'exercice. Nous avons adopté ces exigences en 2009.

Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence analogue au Topic 715 de l'ASC. En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées doivent être évalués au plus tard dans les trois mois précédant la fin de l'exercice. Nous évaluons notre obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Comptabilisation à la date de transaction

En vertu des PCGR des États-Unis, les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos bilans consolidés et dans nos états consolidés des résultats. En vertu des PCGR du Canada, les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de règlement dans nos bilans consolidés, et elles sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos états consolidés des résultats.

Garanties autres qu'en espèces

En vertu des PCGR des États-Unis, les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de titres sont comptabilisées dans nos bilans consolidés à titre d'actif et une obligation correspondante de retour est comptabilisée à titre de passif si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner de nouveau en garantie. En vertu des PCGR du Canada, elles ne sont pas comptabilisées dans nos bilans consolidés.

Droit de compensation

Lorsque les actifs et passifs financiers sont assujettis à un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs auprès d'une même tierce partie, soit sur une base nette, soit simultanément, les actifs et passifs financiers peuvent être présentés sur une base nette en vertu des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada. Par suite de modifications récentes aux PCGR des États-Unis, une entité peut présenter le montant net de la juste valeur de ses contrats dérivés et des garanties en espèces connexes auprès d'une contrepartie avec laquelle elle a conclu un accord général de compensation, qu'il y ait ou non une intention de règlement sur une base nette en vertu du Topic 815 de l'ASC, intitulé *Derivatives and Hedging* (FIN 39, *Offsetting of Amounts Related to Certain Contracts*). Cette permission n'est toutefois pas accordée en vertu des PCGR du Canada. Pour de plus amples renseignements sur cette modification, se reporter à la rubrique Principales modifications comptables – Compensation de montants liés à certains contrats, plus loin dans cette note. Par ailleurs, les critères concernant la présentation sur une base nette peuvent également être appliqués aux opérations tripartites en vertu des PCGR du Canada.

Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers constituent la différence entre le prix de transaction et la juste valeur de l'instrument à la date de transaction. Les PCGR des États-Unis éliminent le report des gains et des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments dérivés dont la juste valeur est évaluée au moyen de données non observables. En vertu des PCGR du Canada, ces gains et ces pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale sont reportés.

Instruments dérivés et opérations de couverture – instrument de couverture non dérivé

Certains actifs disponibles à la vente libellés en devises ont été couverts par des dépôts libellés en devises. Afin d'être admissible à la comptabilité de couverture en vertu des PCGR des États-Unis, l'instrument de couverture doit être un dérivé, à moins qu'il ne s'agisse d'une couverture contre le risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome ou qu'il ne soit lié à des conventions de prise ferme non constatées. Par conséquent, la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, y compris le gain ou la perte de change, est constatée dans les autres éléments du résultat étendu, tandis que la variation de l'écart de conversion sur les dépôts libellés en devises est constatée en résultat, ce qui donne lieu à un décalage. En vertu des PCGR du Canada, un instrument de couverture non dérivé peut servir de couverture pour tout risque de change.

Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action

Lors du calcul du bénéfice par action en vertu des PCGR des États-Unis, nous sommes tenus de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non distribués lorsque ce droit est non discrétionnaire et peut être déterminé de façon objective. Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.

Écart de conversion cumulé

En vertu des PCGR des États-Unis, les gains et les pertes au titre de l'écart de conversion liés à nos établissements étrangers autonomes qui ont été cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ne peuvent être constatés en résultat que lorsque l'établissement étranger a été liquidé en totalité ou presque. En vertu des PCGR du Canada, ces gains et pertes peuvent être constatés en résultat lorsque survient une diminution de l'investissement net dans nos établissements étrangers, laquelle peut même être liée à une distribution de dividendes.

Prêts destinés à la vente

En vertu des PCGR des États-Unis, les prêts destinés à la vente sont constatés au moindre du coût et de la juste valeur. En vertu des PCGR du Canada, les prêts destinés à la vente à court terme sont évalués à la juste valeur.

Activités abandonnées

Comme il est expliqué à la note 11, nous avons présenté les résultats de nos services bancaires de détail régionaux aux États-Unis et de Liberty Life au titre des activités abandonnées. La perte estimative découlant de la vente de nos services bancaires de détail aux États-Unis est la même en vertu des PCGR du Canada et des États-Unis; cependant, la perte révisée découlant de la vente de Liberty Life s'établit à 196 millions de dollars, avant et après impôts, en vertu des PCGR des États-Unis, alors qu'elle se chiffre à 104 millions en vertu des PCGR du Canada. Le montant plus élevé de cette perte en vertu des PCGR des États-Unis est essentiellement attribuable aux différences comptables dans l'évaluation des passifs actuariels. Ce montant comprend la radiation d'un écart d'acquisition de

5 millions de dollars. Les principales données financières relatives à Liberty Life en vertu des PCGR des États-Unis, compte tenu de la perte découlant de la vente, sont illustrées ci-dessous.

	2011	2010
Revenus autres que d'intérêts	286 \$	228 \$
Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance et charges actuarielles	(205)	(371)
Intérêts débiteurs nets	(39)	(62)
Bénéfice net (perte nette) avant impôts	42	(205)
Bénéfice net (perte nette)	36	(206)
	31 octobre 2011	31 octobre 2010
Total de l'actif	– \$	6 270 \$
Total du passif	–	5 262

Actif net affecté

Certaines de nos filiales et coentreprises sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2011, l'actif net affecté de ces filiales s'élevait à 16,6 milliards de dollars (15,8 milliards en 2010).

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les renseignements présentés ci-après concernant nos régimes à prestations déterminées s'ajoutent à l'information présentée à la note 20.

La situation de capitalisation et le taux d'actualisation selon la date d'évaluation du 31 octobre 2011 se présentent comme suit :

	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Autres actifs						
Coût des prestations de retraite payées d'avance	8 012 \$	1 \$	8 013 \$	7 901 \$	12 \$	7 913 \$
Autres passifs						
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	8 252	1 456	9 708	7 833	1 409	9 242
Capitalisation – excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(240)\$	(1 455)\$	(1 695)\$	68 \$	(1 397)\$	(1 329)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées						
Taux d'actualisation	5,30 %	5,33 %		5,40 %	5,34 %	

Les situations de surcapitalisation et de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui se chiffrent à 240 millions de dollars et à 1 455 millions [(68) millions et 1 397 millions en 2010], respectivement, sont comptabilisées au poste

Autres passifs de nos bilans consolidés. Les obligations cumulées au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite totalisaient 7 839 millions de dollars au 31 octobre 2011 (7 414 millions en 2010).

Les montants avant impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu se détaillent comme suit :

	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Perte actuarielle nette	1 828 \$	219 \$	2 047 \$	1 793 \$	218 \$	2 011 \$
Coût (économie) au titre des services passés	15	(211)	(196)	26	(234)	(208)
(Actif) obligation transitoire	(3)	1	(2)	(5)	1	(4)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (1)	1 840 \$	9 \$	1 849 \$	1 814 \$	(15)\$	1 799 \$

(1) Le montant constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, totalise 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard en 2010).

La perte actuarielle nette estimative et le coût des services passés liés aux régimes de retraite, qui sont compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amortis, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2012, s'élèvent à 305 millions de dollars et à 7 millions, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 1 million par suite de l'amortissement d'actifs transitoires. La perte actuarielle nette estimative et les obligations transitoires liées aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui sont comprises dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amorties, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2012, s'élèvent à 10 millions de dollars et à néant, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 23 millions par suite de l'amortissement de l'économie au titre des services passés.

Juste valeur de l'actif et du passif des régimes de retraite

L'actif net des régimes de retraite à prestations déterminées est comptabilisé à la juste valeur. Ci-après figure une description des méthodes d'évaluation utilisées pour les actifs de nos régimes de retraite évalués à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie : Les bons du Trésor et les billets à court terme portant intérêt sont évalués à la valeur nominale étant donné la nature à court terme de ces instruments.

Obligations fédérales, provinciales et municipales et obligations et débetures de sociétés : Les obligations nord-américaines sont évaluées selon une moyenne du cours acheteur et du cours vendeur, ou selon le cours acheteur.

Créances hypothécaires : Les créances hypothécaires sont évaluées par des tiers indépendants offrant des services de fixation des prix, en fonction des rendements des taux d'intérêt actuels liés à des prêts hypothécaires semblables.

Actions de sociétés canadiennes et d'autres sociétés : Pour évaluer les titres négociés sur les marchés nord-américains, on utilise le cours de clôture actuel sur la Bourse ayant affiché le volume de transactions le plus élevé à la date d'évaluation. Si aucun cours de clôture n'est actuellement disponible, le cours acheteur actuel ou le dernier cours de clôture ou cours acheteur disponible est utilisé. En ce qui a trait aux titres négociés sur les marchés étrangers, le cours de clôture de la Bourse principale est utilisé. Les justes valeurs des titres et bons de souscription nord-américains non cotés sont fondées sur les cours du marché fournis par des tiers offrant des services de fixation des prix.

Placements non traditionnels et organismes de placement collectif : La juste valeur des organismes de placement collectif, des fonds de couverture ainsi que des fonds de fonds spéculatifs est fondée sur la valeur liquidative des fonds.

Dérivés : Les swaps de taux d'intérêt sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur une courbe des taux établie en fonction des cours moyens. Tous les contrats à terme standardisés, y compris les contrats à terme sur taux d'intérêt, sur indice boursier et sur obligations, sont évalués au prix de règlement ou au dernier prix négocié si le prix de règlement n'est pas disponible. Les options sur actions négociées en Bourse sont évaluées d'après le cours moyen de clôture à la date d'évaluation. Les options sur actions et sur obligations négociées de gré à gré sont évaluées au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un certain nombre d'hypothèses, telles que le coût historique de l'instrument sous-jacent, la volatilité, les taux de rendement, le taux des mises en pension, le taux du financement à un jour et le taux des dépôts. Les contrats de change à terme sont évalués par Bloomberg et Reuters. La juste valeur des swaps sur défaillance est évaluée en fonction des services de fixation des prix et des valeurs établies au moyen de modèles internes.

Le tableau ci-dessous présente les actifs des régimes évalués à la juste valeur selon la hiérarchie de la juste valeur. Se reporter à la note 2 pour une définition des trois niveaux.

	Régimes de retraite à prestations déterminées				Régimes de retraite à prestations déterminées			
	Au 31 octobre 2011				Au 31 octobre 2010			
	Évaluations à la juste valeur			Total de la juste valeur	Évaluations à la juste valeur			Total de la juste valeur
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1		Niveau 2	Niveau 3		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 \$	170 \$	– \$	295 \$	(26) \$	335 \$	– \$	309 \$
Titres à revenu fixe et prêts hypothécaires (1)								
Obligations fédérales, provinciales et municipales	36 \$	2 303 \$	– \$	2 339 \$	24 \$	2 007 \$	– \$	2 031 \$
Débetures et obligations de sociétés	85	1 279	–	1 364	53	1 180	–	1 233
Prêts hypothécaires	–	70	49	119	–	93	53	146
	121 \$	3 652 \$	49 \$	3 822 \$	77 \$	3 280 \$	53 \$	3 410 \$
Titres de participation								
Actions de sociétés canadiennes	1 205 \$	– \$	– \$	1 205 \$	1 353 \$	– \$	– \$	1 353 \$
Autres actions de sociétés	1 846	–	–	1 846	2 025	–	–	2 025
	3 051 \$	– \$	– \$	3 051 \$	3 378 \$	– \$	– \$	3 378 \$
Placements non traditionnels (2)	– \$	870 \$	299 \$	1 169 \$	– \$	– \$	749 \$	749 \$
Actifs liés aux dérivés	(246) \$	(79) \$	– \$	(325) \$	338 \$	43 \$	2 \$	383 \$
Total de l'actif à la juste valeur	3 051 \$	4 613 \$	348 \$	8 012 \$	3 767 \$	3 658 \$	804 \$	8 229 \$
Passifs liés aux dérivés	– \$	– \$	– \$	– \$	222 \$	82 \$	12 \$	316 \$
Total du passif à la juste valeur	– \$	– \$	– \$	– \$	222 \$	82 \$	12 \$	316 \$
Actif net des régimes à la juste valeur	3 051 \$	4 613 \$	348 \$	8 012 \$	3 545 \$	3 576 \$	792 \$	7 913 \$

(1) Comprend les placements d'organismes de placement collectif qui sont présentés dans les catégories d'actifs en fonction de la nature des placements sous-jacents de ces organismes.

(2) Les placements non traditionnels comprennent les fonds de fonds spéculatifs s'établissant à 110 millions de dollars (225 millions en 2010), les fonds de couverture multistratégie s'établissant à 1 milliard (477 millions en 2010), les fonds d'infrastructure s'établissant à 47 millions (47 millions en 2010) et les fonds privés à 7 millions (néant en 2010). Les fonds de placements non traditionnels utilisent les stratégies de placement suivantes :

- (i) Les fonds de fonds spéculatifs investissent dans un portefeuille composé de fonds de couverture sous-jacents, ce qui assure une vaste exposition à un ensemble de stratégies de fonds de couverture et, par conséquent, permet de diversifier les risques liés à chaque fonds de couverture.
- (ii) Les fonds de couverture multistratégie ont recours à diverses stratégies sous-jacents, dont habituellement des stratégies sur contrats à terme standardisés gérés (notamment par des conseillers en opérations sur marchandises), des stratégies macroéconomiques mondiales, des stratégies de positions acheteur-vendeur sur actions et des stratégies de positions acheteur-vendeur sur titres de crédit. Les stratégies sur contrats à terme standardisés gérés (notamment par des conseillers en opérations sur marchandises) consistent à investir dans des positions acheteur et vendeur liées à des contrats à terme standardisés ou à des options sur contrats à terme standardisés sur les marchés mondiaux des marchandises, des taux d'intérêt, des actions et des devises. Les fonds macroéconomiques investissent dans des positions liées à des instruments financiers dérivés et à d'autres titres, en fonction des mouvements sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les stratégies de placement utilisées peuvent positionner les portefeuilles en fonction des prévisions et des analyses sur les facteurs systémiques mondiaux. Les stratégies de positions acheteur-vendeur sur actions consistent à acheter et à vendre simultanément des actions lorsque les positions acheteur semblent sous-évaluées et les positions vendeur, surévaluées. De la même façon, les stratégies de positions acheteur-vendeur sur des titres de crédit consistent à investir dans des positions acheteur sur titres de crédit lorsque celles-ci semblent sous-évaluées et à vendre des positions vendeur sur titres de crédit lorsque celles-ci semblent surévaluées.
- (iii) Les fonds d'infrastructure consistent en des placements privés dans des actifs essentiels qui fournissent des services ou des installations essentiels, qui sont nécessaires au fonctionnement de l'économie, y compris les routes, les aqueducs, les égouts, les réseaux d'électricité et de télécommunications.

Le tableau suivant présente les variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments compris dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Actif net des régimes à prestations déterminées classé dans le niveau 3

	2011					
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2010	Rendement réel de l'actif des régimes		Achats, ventes et règlements	Transferts dans le/ sorties du niveau 3 (1)	Juste valeur au 31 octobre 2011
		Gains (pertes) réalisés (1)	Gains (pertes) non réalisés (1)			
Titres à revenu fixe et prêts hypothécaires						
Prêts hypothécaires	53 \$	– \$	– \$	(4)\$	– \$	49 \$
Placements non traditionnels	749	13	(24)	10	(449)	299
Dérivés, déduction faite des passifs liés aux dérivés	(10)	–	–	–	10	–
Actif net des régimes à la juste valeur	792 \$	13 \$	(24)\$	6 \$	(439)\$	348 \$

	2010					
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2009	Rendement réel de l'actif des régimes		Achats, ventes et règlements	Transferts dans le/ sorties du niveau 3 (1)	Juste valeur au 31 octobre 2010
		Gains (pertes) réalisés (1)	Gains (pertes) non réalisés (1)			
Titres à revenu fixe et prêts hypothécaires						
Prêts hypothécaires	57 \$	– \$	– \$	(4)\$	– \$	53 \$
Placements non traditionnels	441	(1)	33	276	–	749
Dérivés, déduction faite des passifs liés aux dérivés	(8)	(3)	(7)	8	–	(10)
Actif net des régimes à la juste valeur	490 \$	(4)\$	26 \$	280 \$	– \$	792 \$

(1) Les transferts d'instruments dans le niveau 3 et les sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. En ce qui concerne les actifs ou les passifs qui ont été transférés dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue des colonnes qui figurent sous Rendement réel de l'actif des régimes dans le tableau de rapprochement; pour ce qui est des sorties d'instruments du niveau 3 effectuées au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est incluse dans ces colonnes du tableau de rapprochement.

Valeurs mobilières

Le tableau suivant illustre la durée des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente. Se reporter à la note 3 pour connaître les raisons pour lesquelles ces titres sont considérés comme ayant subi une perte de valeur temporaire au 31 octobre 2011. Le montant brut des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis est moins élevé que celui calculé en vertu des PCGR du Canada et est

présenté à la note 3, la différence tenant principalement au fait que les investissements de nos coentreprises sont comptabilisés en tant qu'autres actifs en vertu des PCGR des États-Unis et que le reclassement de certains titres adossés à des prêts avec flux groupés et titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles détenus à des fins de transaction dans les titres disponibles à la vente, tel qu'il est expliqué dans la note 3, n'a une incidence qu'en vertu des PCGR du Canada.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2011					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – entités gouvernementales canadiennes						
Gouvernement fédéral	458 \$	1 \$	– \$	– \$	458 \$	1 \$
Provinces et municipalités	57	1	–	–	57	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 026	5	1 113	45	2 139	50
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	2 076	2	130	6	2 206	8
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	27	2	109	23	136	25
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	188	23	188	23
Titres non garantis par des créances	220	9	87	4	307	13
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 685	15	431	98	2 116	113
Titres de participation	220	16	15	1	235	17
Titres de substitut de prêt	–	–	187	34	187	34
	5 769 \$	51 \$	2 260 \$	234 \$	8 029 \$	285 \$

	2010					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – entités gouvernementales canadiennes						
Gouvernement fédéral	510 \$	1 \$	– \$	– \$	510 \$	1 \$
Provinces et municipalités	17	1	10	–	27	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	35	1	42	1	77	2
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	774	3	16	1	790	4
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	106	6	395	54	501	60
Titres adossés à des actifs						
TGC	9	–	198	17	207	17
Titres non garantis par des créances	14	4	163	20	177	24
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	2 485	80	699	69	3 184	149
Titres de participation	19	6	45	5	64	11
Titres de substitut de prêt	–	–	192	28	192	28
	3 969 \$	102 \$	1 760 \$	195 \$	5 729 \$	297 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de moins de 12 mois s'établissent à néant et à néant, respectivement, (néant et néant, respectivement, en 2010) et pour les créances de 12 mois ou plus, elles s'établissent à néant et à néant, respectivement (58 millions de dollars et à 2 millions, respectivement en 2010).

Actif moyen selon les PCGR des États-Unis

	2011		2010		2009 (1)	
	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen
Canada	387 672 \$	60 %	363 540 \$	59 %	380 065 \$	61 %
États-Unis	126 524	20 %	139 189	22 %	147 722	24 %
Autres pays	130 262	20 %	116 217	19 %	93 918	15 %
	644 458 \$	100 %	618 946 \$	100 %	621 705 \$	100 %

(1) L'actif moyen a été révisé par suite du reclassement d'un montant de 5 814 millions de dollars des autres actifs dans les autres passifs et dépôts afin de refléter adéquatement le traitement comptable en vertu des PCGR des États-Unis.

Impôts sur les bénéficiaires

En vertu du Topic 740 de l'ASC, intitulé *Income Taxes* (Topic 740 de l'ASC), les avantages fiscaux sont constatés et évalués selon un modèle en deux étapes : i) une position fiscale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera maintenue, c'est-à-dire une probabilité supérieure à 50 %, et ii) l'avantage est évalué au montant en dollars qui correspond à la position dont la réalisation au moment du règlement final avec les autorités fiscales est plus probable qu'improbable. L'écart entre l'avantage fiscal constaté conformément au modèle prescrit par ces lignes directrices et l'avantage fiscal réclamé dans une déclaration de revenus correspond à l'avantage fiscal non constaté.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la variation du solde des avantages fiscaux non constatés (compte non tenu du montant des intérêts et des pénalités connexes) au titre des activités poursuivies, du 31 octobre 2010 au 31 octobre 2011 :

Rapprochement de la variation des avantages fiscaux non constatés

Solde au 31 octobre 2010	994 \$
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	10
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours de l'exercice considéré	170
Déduire : Diminutions liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	(57)
Déduire : Expiration de la prescription	(128)
Déduire : Règlements	(2)
Déduire : Taux de change et autres	(1)
Solde au 31 octobre 2011	986 \$

Aux 31 octobre 2011 et 2010, les soldes de nos avantages fiscaux non constatés, déduction faite de tout montant d'intérêts et de pénalités connexes, s'établissaient à 986 millions de dollars et à 994 millions, respectivement; si ces avantages fiscaux étaient constatés, des tranches de 985 millions et de 993 millions, respectivement, auraient une incidence sur notre taux d'imposition effectif. Il est difficile de prévoir les variations des avantages fiscaux non constatés pour les 12 prochains mois.

En vertu du Topic 740 de l'ASC, nous continuons de comptabiliser les intérêts et pénalités liés aux impôts sur les bénéficiaires dans la charge d'impôts. Aux 31 octobre 2011 et 2010, le montant de la charge à payer au titre des intérêts et des pénalités liés aux impôts sur les bénéficiaires, déduction faite des versements en dépôt effectués auprès des administrations fiscales, s'élevait à 41 millions de dollars et à 45 millions, respectivement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, une diminution nette de 4 millions de dollars du montant de la charge à payer au titre des intérêts et des pénalités a été enregistrée.

RBC est assujettie à l'impôt sur le revenu des gouvernements provinciaux et fédéral canadiens, des gouvernements fédéral, étatiques et locaux des États-Unis, ainsi que des gouvernements d'autres territoires étrangers. Les principaux territoires fiscaux dans lesquels RBC exerce ses activités, ainsi que la première année d'imposition sujette à une vérification, sont les suivants : Canada – 2007, États-Unis – 2003 et Royaume-Uni – 2010.

Cadre d'évaluation de la juste valeur

Le Topic 820 de l'ASC, intitulé *Fair Value Measurements and Disclosures* (Topic 820 de l'ASC) (FASB Statement No. 157, *Fair Value Measurements* et les prises de position connexes), définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction organisée entre des participants du marché à la date d'évaluation. Le Topic 820 de l'ASC exige qu'une entité utilise le plus possible des données observables et qu'elle réduise au minimum le recours aux données non observables dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur de ses actifs et de ses passifs et exige également que l'entité tienne compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans

l'évaluation des dérivés et d'autres passifs évalués à la juste valeur. En outre, il élimine le report des gains ou des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments dérivés dont la juste valeur est évaluée au moyen de données non observables et interdit le recours à une décote pour bloc d'actions qui était auparavant appliquée aux titres négociés sur un marché actif que l'entité détenait en grand nombre. Au moment de l'adoption, les gains ou les pertes non réalisés à la comptabilisation initiale et les ajustements liés à une décote pour bloc d'actions, le cas échéant, ont été comptabilisés à titre d'ajustement transitoire dans les bénéfices non répartis.

Hiérarchie de la juste valeur

Le Topic 820 de l'ASC établit, aux fins de la présentation d'informations, une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux, selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs. Des lignes directrices particulières aux termes du Topic 820 de l'ASC, entrées en vigueur le 1^{er} mai 2009 en ce qui nous concerne, fournissent des facteurs additionnels à prendre en compte pour l'évaluation à la juste valeur lorsque le niveau d'activité d'un marché pour un actif ou un passif a subi une baisse importante et pour déterminer si les cours sont liés à des opérations qui ne sont pas jugées ordonnées. Le Topic 820 de l'ASC accroît également les exigences d'informations à fournir concernant la juste valeur des instruments financiers. Des lignes directrices additionnelles en vertu du Topic 820 de l'ASC (ASU 2009-05, *Measuring Fair Value Liabilities*), donnent des précisions sur les techniques d'évaluation qui doivent être appliquées pour évaluer la juste valeur lorsque le cours d'un passif identique sur un marché actif n'est pas disponible.

Se reporter à la note 2 pour obtenir la hiérarchie de la juste valeur et le rapprochement des instruments financiers de niveau 3 en vertu des PCGR du Canada. Les soldes des instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur en vertu des PCGR des États-Unis diffèrent de ceux établis en vertu des PCGR du Canada, principalement en raison de la consolidation ou de la déconsolidation de certaines EDDV, des garanties autres qu'en espèces, de la comptabilisation à la date de la transaction, du choix de l'option de la juste valeur en vertu des PCGR du Canada pour les placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie comparativement au classement dans les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis, de la comptabilisation des coentreprises et des sociétés en commandite, ainsi que du droit de compensation lié aux produits dérivés et aux garanties en espèces connexes. Pour obtenir les montants de ces écarts de rapprochement, se reporter au tableau des éléments importants du rapprochement pour le bilan présenté précédemment dans cette note.

Modèles d'évaluation et données prises en compte

La juste valeur de certains instruments classés dans le niveau 2 ou 3, selon la hiérarchie de la juste valeur présentée à la note 2, est établie au moyen de modèles d'évaluation. Les principaux instruments financiers ci-après sont évalués au moyen de la méthode par les résultats, et leurs données importantes sont essentiellement des courbes de rendement des taux d'intérêt, des corrélations, des points de majoration appliqués au cours du change et des taux de volatilité à l'égard de leur monnaie et de leur durée à l'échéance respectives. Certaines des données du modèle à court et à long terme que nous avons utilisées sont présentées ci-après :

- Les données sur les taux d'intérêt liés aux dépôts bancaires, aux prêts bancaires, aux billets de banque, aux acceptations bancaires, aux certificats de dépôt, au papier commercial et aux billets se présentent comme suit : a) en ce qui concerne les dépôts bancaires, de 1,10 % à 1,18 % pour les instruments canadiens d'une durée allant de un à trois mois et de 0,33 % à 0,48 % pour les instruments américains d'une durée allant de deux à six mois, b) en ce qui concerne les prêts bancaires, de 0,43 % à 0,52 % pour les

- instruments américains d'une durée allant de trois mois à un an, c) en ce qui concerne les billets de banque, de 1,16 % à 1,20 % pour les instruments canadiens d'une durée allant de un à trois mois, d) de 1,12 % à 1,16 % pour les acceptations bancaires canadiennes d'une durée allant de un à trois mois, e) de 1,16 % à 1,20 % (dollar canadien) pour les certificats de dépôt d'une durée allant de un à deux mois, de 1,03 % (euro) pour les certificats de dépôt d'une durée de un mois, de 0,41 % à 0,46 % (dollar américain) pour les certificats de dépôt d'une durée allant de trois à six mois et de 4,79 % à 4,75 % (dollar australien) pour les certificats de dépôt d'une durée allant de un à deux mois, f) de 0,06 % à 0,33 % pour le papier commercial aux États-Unis d'une durée allant de une semaine à trois mois et de 1,05 % à 1,19 % pour le papier commercial au Canada d'une durée allant de une semaine à trois mois et g) de 0,91 % à 0,92 % (dollar canadien) pour les billets d'une durée allant de une semaine à un mois et de 0,12 % à 0,21 % (dollar américain) pour les billets d'une durée allant de un à trois mois.
- Les données sur les taux des biens achetés en vertu de conventions de revente et des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat pour les obligations de sociétés – 4,84 % (dollar australien) pour une durée de un jour et de 5 mois, de 1,48 % à 1,47 % (dollar canadien) pour une durée allant de un jour à un mois, de 0,67 % à 0,56 % (euro) pour une durée allant de un mois à un an, et de 0,55 % à 0,60 % (livre sterling) pour une durée allant de un mois à un an; pour les produits non autodétenus, de 0,15 % à 0,39 % pour une durée allant de 2 à 79 jours; et pour les obligations gouvernementales, de 0,98 % à 0,97 % (dollar canadien) pour une durée allant de un jour à 1 mois, et de 0,07 % à 0,05 % (dollar américain) pour une durée allant de 2 à 15 jours.
 - Les données sur les taux d'intérêt liées aux swaps de taux d'intérêt se présentent comme suit : a) de 1,20 % à 3,36 % pour les swaps libellés en dollars canadiens d'une durée allant de 2 à 20 ans, b) de 0,55 % à 2,87 % pour les swaps libellés en dollars américains d'une durée allant de 2 à 20 ans, c) de 1,30 % à 3,31 % pour les swaps libellés en livres sterling d'une durée allant de 2 à 30 ans, d) de 1,52 % à 2,93 % pour les swaps libellés en euros d'une durée allant de 2 à 20 ans, e) de 4,35 % à 7,13 % pour les swaps libellés en dollars australiens d'une durée allant de 3 à 20 ans, f) de 2,78 % à 3,93 % pour les swaps libellés en couronnes norvégiennes d'une durée allant de 2 à 20 ans, g) de 3,15 % à 4,97 % pour les swaps libellés en dollars de la Nouvelle-Zélande d'une durée allant de 2 à 15 ans et h) de 2,04 % à 2,62 % pour les swaps libellés en couronnes suédoises d'une durée allant de 2 à 10 ans.
 - Les données sur les taux d'intérêt liés aux swaps simultanés de taux et de devises cotés en tant que base sont : a) de 0,13 % à (0,07 %) pour les swaps libellés en dollars australiens d'une durée allant de 2 à 20 ans, b) de 0,06 % à 0,09 % pour les swaps libellés en dollars canadiens d'une durée allant de 2 à 20 ans, c) de (0,47 %) à (0,49 %) pour les swaps libellés en francs suisses d'une durée allant de 2 à 5 ans, d) de (0,56 %) à (0,05 %) pour les swaps libellés en euros d'une durée allant de 2 à 30 ans, e) de (0,05 %) à 0,08 % pour les swaps libellés en livres sterling d'une durée allant de 2 à 50 ans, f) de (0,59 %) à (0,56 %) pour les swaps libellés en yens japonais d'une durée allant de 2 à 10 ans, g) de (0,44 %) à (0,12 %) pour les swaps libellés en couronnes norvégiennes d'une durée allant de 2 à 20 ans, h) de 0,21 % à 0,42 % pour les swaps libellés en dollars de Nouvelle-Zélande d'une durée allant de 2 à 15 ans, i) de (0,15 %) à 0,16 % pour les swaps libellés en couronnes suédoises d'une durée allant de 2 à 10 ans et j) de (0,24 %) à (0,50 %) pour les swaps libellés en rands de l'Afrique du Sud d'une durée allant de 2 à 10 ans et k) de 8,26 % à 7,46 % pour les swaps libellés en livres turques cotés comme un taux à forfait d'une durée allant de 1 an à 10 ans.
 - Les données à l'égard de la volatilité pour les options sur taux d'intérêt classiques se présentent comme suit : a) de 60,71 % à

21,03 % (euro) pour les options libellées en euros d'une durée allant de 1 mois à 20 ans et b) de 39,96 % à 27,00 % (dollar américain) pour les options et les options sur swap libellées en dollars américains d'une durée allant de 2 à 20 ans.

- Les données à l'égard de la volatilité pour les options de change sur les dérivés hors cote sont les suivantes : a) de 11,70 % à 12,22 % pour les options libellées en dollars canadiens d'une durée allant de 6 mois à 5 ans et b) de 11,70 % à 19,40 % pour les options libellées en yens japonais d'une durée allant de un an à 20 ans.
- Le nombre de points de base ajoutés au cours du change au comptant en vue de calculer le cours du change canadien et américain à terme du contrat de change à terme varie entre 38,5 points pour le cours sur 6 mois et 235 points pour le cours sur 5 ans; quant au cours du change américain et brésilien, il varie entre 600 points pour le cours sur 6 mois et 4 655 points pour le cours sur 5 ans.
- Les taux de corrélation des TGC libellés en dollars canadiens d'une durée allant de 1,2 an à 6,2 ans se situent entre 43,35 % et 62,05 %, respectivement.
- Les taux d'actualisation pour les titres adossés à des créances hypothécaires des entités gouvernementales canadiennes garantis d'une durée de deux ans et de cinq ans se situent entre 1,15 % et 1,66 %, et les taux pour les titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes de la SCHL d'une durée allant de 2 à 4 ans se situent entre 1,20 % et 1,47 %.
- Les taux d'actualisation pour les obligations structurées libellées en dollars américains d'une durée allant de 2 à 30 ans se situent entre 1,10 % et 4,15 %.

Évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs non financiers

Les lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur et aux informations à fournir (Topic 820 de l'ASC) à l'égard des actifs et des passifs non financiers sont entrées en vigueur, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2009. En vertu de ces lignes directrices, le modèle d'évaluation fondé sur la hiérarchie de la juste valeur, comme il a été décrit précédemment pour les instruments financiers, s'applique également aux actifs et aux passifs évalués à la juste valeur sur une base non récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale. Des informations additionnelles, le cas échéant, doivent également être fournies afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer les données utilisées dans l'élaboration des évaluations relativement à la dépréciation et à d'autres calculs de la juste valeur.

Placements dans certaines entités qui calculent une valeur liquidative par action

Nos placements non traditionnels comprennent essentiellement les fonds de couverture détenus à des fins de couverture du risque lié aux opérations sur dérivés sur actions conclues avec des tiers en contrepartie de commissions. La juste valeur de ces placements est fondée sur la valeur liquidative des fonds de couverture. Au 31 octobre 2011, la juste valeur de nos placements dans des fonds de couverture établis aux États-Unis et à l'étranger se chiffrait à 940 millions de dollars (553 millions au 31 octobre 2010) et à 1 923 millions (2 021 millions au 31 octobre 2010), respectivement, et il n'y avait aucun engagement non capitalisé lié à ces fonds. Ces fonds de couverture établis aux États-Unis et à l'étranger ont recours à une vaste gamme de stratégies de placement qui visent l'utilisation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'autres instruments financiers. En général, les dispositions de rachat de ces fonds de couverture a) exigent des périodes de préavis allant de 5 jours à plus de 180 jours, b) permettent des rachats hebdomadaires, mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels, c) peuvent inclure des dispositions de blocage qui limitent la capacité de rachat pour une période de 3 à 36 mois à compter de la date de placement et d) sont souvent assorties de mécanismes pour bloquer ou autrement limiter les rachats nonobstant les éléments a) à c) ci-dessus.

Option d'évaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur

Le Topic 825-10 de l'ASC, qui permet à l'entité de comptabiliser à la juste valeur certains actifs et passifs financiers et qui établit de nouvelles

exigences concernant l'information à fournir sur les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, a pris effet, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2008.

Notre méthode de comptabilisation relative à l'option de la juste valeur est décrite à la note 1 et à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis figurant dans la présente note. Le tableau suivant présente les catégories d'actifs et de passifs financiers qui étaient évalués selon l'option de la juste valeur conformément aux lignes directrices en vertu du Topic 815-15-25 de l'ASC, intitulé

Derivatives and Hedging – Embedded Derivatives (FASB Statement No. 155, *Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments – an amendment of FASB Statements No. 133 and 140*), et du Topic 825-10 de l'ASC, ainsi que l'écart entre la juste valeur totale et la valeur totale à l'échéance contractuelle des prêts et des emprunts à long terme qui ont été évalués à la juste valeur en vertu de ces normes.

	2011			2010		
	Juste valeur totale comptabilisée	Valeur à l'échéance contractuelle	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur à l'échéance contractuelle	Juste valeur totale comptabilisée	Valeur à l'échéance contractuelle	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur à l'échéance contractuelle
Actifs financiers						
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	6 387 \$	6 387 \$	– \$	6 193 \$	6 193 \$	– \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction	9 321	s.o.	s.o.	6 258	s.o.	s.o.
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	63 870	63 910	(40)	51 713	51 747	(34)
Prêts – prêts de détail	–	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros						
Prêts productifs	2 853	2 899	(46)	2 899	3 000	(101)
En souffrance de 90 jours ou plus mais non compris dans les prêts douteux	–	–	–	–	–	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	3 615 \$	3 598 \$	17 \$	3 237 \$	3 300 \$	(63)\$
Entreprises et gouvernements	58 082	58 238	(156)	62 654	62 597	57
Banques	7 873	7 873	–	9 479	9 479	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	36 280	36 281	(1)	26 242	26 243	(1)
Autres passifs	12	12	–	127	127	–
Débitures subordonnées	111	128	(17)	119	127	(8)

Les gains non réalisés liés à ces actifs et ces passifs imputés aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 se sont établis à 646 millions de dollars (gains non réalisés de 52 millions au 31 octobre 2010). Le montant des variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit lié aux prêts et aux créances et aux modifications de nos écarts de taux liés à nos passifs financiers, ainsi que la méthode de détermination de ce montant sont présentés à la note 2. Les variations de la juste valeur depuis le 1^{er} novembre 2010 attribuables aux modifications de nos écarts de taux ont donné lieu à une diminution de la juste valeur de nos passifs liés aux dépôts à terme de 54 millions de dollars [(32) millions au 31 octobre 2010]. Cette diminution est principalement attribuable à

l'augmentation de nos écarts de taux à l'égard des passifs liés aux dépôts à terme libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Les variations de la juste valeur au cours de la période considérée attribuables aux modifications du risque de crédit ou aux modifications de nos écarts de taux à l'égard des prêts de gros, des autres passifs et des débitures subordonnées se sont établies à (15) millions de dollars, à néant et à (7) millions, respectivement ((51) millions, néant et (6) millions en 2010, respectivement).

Les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs de ces titres d'emprunt et de ces prêts sont évalués en fonction de leur taux d'intérêt et comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

Produits dérivés et opérations de couverture

Le Topic 815 de l'ASC, intitulé *Derivatives and Hedging* (Topic 815 de l'ASC), exige qu'une entité explique comment et pourquoi elle utilise les dérivés, comment elle comptabilise ceux-ci et tout élément couvert connexe et quelle est l'incidence des dérivés et des éléments couverts sur sa situation financière, son rendement et ses flux de trésorerie. Cette norme, qui, en ce qui nous concerne, a pris effet le 1^{er} février 2009, n'a pas eu pour effet de modifier la comptabilisation des dérivés et des éléments couverts. Se reporter aux notes 1 et 7 pour plus de renseignements sur notre utilisation des instruments dérivés et des activités de couverture.

Juste valeur des dérivés selon les principaux types de produits

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

	2011				2010			
	Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture				Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture (1)	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture (1)
Actifs								
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	768 \$	2 000 \$	– \$	83 113 \$	490 \$	2 059 \$	– \$	64 978 \$
Contrats de change	–	–	33	26 671	–	–	307	29 447
Dérivés de crédit	–	–	–	908	–	–	–	2 023
Autres contrats	–	–	–	5 557	–	–	–	6 924
Total	768 \$	2 000 \$	33 \$	116 249 \$	490 \$	2 059 \$	307 \$	103 372 \$
Passifs								
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	399 \$	44 \$	– \$	79 592 \$	812 \$	51 \$	– \$	61 233 \$
Contrats de change	–	–	74	30 522	–	–	119	34 873
Dérivés de crédit	–	–	–	833	–	–	–	1 718
Autres contrats	–	–	–	8 465	–	–	–	10 108
Total	399 \$	44 \$	74 \$	119 412 \$	812 \$	51 \$	119 \$	107 932 \$
Instruments financiers non dérivés	– \$	– \$	17 212 \$	s.o.	– \$	– \$	8 732 \$	s.o.

(1) Les passifs dérivés comprennent des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 283 millions de dollars (170 millions au 31 octobre 2010) et des régimes 401(k) de 1 million (2 millions au 31 octobre 2010).
s.o. sans objet

Activités de couverture selon les principaux types de produits

	2011			2010		
	Gains nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu	Gains nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur						
Tranche inefficace						
Contrats de taux d'intérêt		15 \$	s.o.	(4)\$	s.o.	s.o.
Couvertures des flux de trésorerie						
Tranche inefficace						
Contrats de taux d'intérêt		9	s.o.	(20)	s.o.	s.o.
Tranche efficace						
Contrats de taux d'intérêt		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	(338)
Autres contrats		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	(2)
Reclassés dans les résultats au cours de l'exercice (1)						
Contrats de taux d'intérêt		s.o.	(405)	s.o.	(112)	s.o.
Autres contrats		s.o.	10	s.o.	(6)	s.o.
Couvertures de l'investissement net						
Pertes de change		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	(1 798)
Gains liés aux couvertures						
Contrats de change		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1 209
Instruments financiers non dérivés		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	270
Total		24 \$	(395) \$	(24)\$	(118)\$	(659)\$

(1) Des pertes après impôts de 284 millions de dollars (82 millions au 31 octobre 2010) ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011.
s.o. sans objet

Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction

	2011	2010
Revenus autres que d'intérêt		
Produits liés aux taux d'intérêt et produits de crédit	417 \$	1 116 \$
Titres de participation	(103)	(127)
Opérations de change et contrats de négociation de marchandises (1)	352	407
Total	666 \$	1 396 \$

(1) Incluant des métaux précieux.

Caractéristiques liées à des situations incertaines

Certains de nos instruments dérivés sont assortis de dispositions qui lient les exigences en matière de garantie aux cotes de crédit qui nous sont attribuées par les principales agences de notation. Si nos cotes de crédit diminuaient, certaines contreparties aux instruments dérivés pourraient demander le paiement immédiat du passif dérivé net ou une garantie à un jour immédiate et continue à l'égard de ce passif. La juste valeur nette totale de l'ensemble des instruments dérivés assortis d'exigences en matière de garantie, qui sont en position de passif net au 31 octobre 2011, s'établit à 18,8 milliards de dollars (18,3 milliards au 31 octobre 2010), montant au titre duquel nous avons donné une garantie

de 15,3 milliards (14,9 milliards au 31 octobre 2010) dans le cours normal des activités. Si nos cotes de crédit avaient baissé à BBB au 31 octobre 2011, nous aurions été tenus de donner un montant additionnel de 3,2 milliards de dollars en garantie (2,7 milliards au 31 octobre 2010) aux contreparties de ces contrats. Dans l'éventualité où nos cotes de crédit baisseraient en deçà de BBB, nous ne nous attendons pas à ce que le montant supplémentaire qui devrait être donné en garantie soit important.

Dérivés de crédit et garanties

En vertu du Topic 815 de l'ASC, des informations supplémentaires sur les répercussions défavorables possibles des variations du risque de crédit sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie des entités qui vendent des dérivés de crédit, y compris ceux qui sont incorporés à des instruments hybrides, doivent être présentées. Les lignes directrices modifient également le Topic 460 de l'ASC, intitulé *Garanties*, en ce sens qu'elles exigent la présentation d'informations supplémentaires sur l'état actuel du risque lié au paiement ou à l'exécution d'une garantie. Les informations présentées ci-après sont fournies en vertu du Topic 815 de l'ASC.

Événements ou circonstances qui obligeraient le vendeur à s'acquitter de ses obligations en vertu du dérivé de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une

contrepartie à une autre. Ils offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit précis comme un défaut de paiement ou une faillite.

Dérivés de crédit vendus

Le tableau ci-dessous illustre les dérivés de crédit pour lesquels nous vendons une protection de crédit. Ces dérivés ont été classés comme des titres jouissant d'une cote de première qualité ou d'une cote de qualité inférieure, en fonction de la qualité du crédit de l'actif référencé

sous-jacent lié au dérivé de crédit. La valeur nominale de la plupart des dérivés de crédit représente le montant maximal que nous sommes tenus de payer. Cependant, nous ne surveillons pas le risque lié aux dérivés de crédit auquel nous sommes exposés en nous basant uniquement sur la valeur nominale, car cette mesure ne tient pas compte de la probabilité de réalisation. Par conséquent, la valeur nominale ne constitue pas un indicateur fiable du risque lié à ces contrats auquel nous sommes exposés.

Dérivés de crédit – protection vendue selon la cote/l'échéance

	2011						2010					
	Paiement maximal/valeur nominale				Juste valeur		Paiement maximal/valeur nominale				Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
Swaps sur défaillance (1)												
Cote de première qualité (2)	739 \$	1 149 \$	582 \$	2 470 \$	22 \$	127 \$	1 718 \$	5 759 \$	1 351 \$	8 828 \$	85 \$	79 \$
Cote de qualité inférieure (2)	396	440	131	967	14	59	1 906	8 708	2 639	13 253	200	646
Aucune cote	2 421	7 104	2 160	11 685	24	37	213	8 071	3 120	11 404	74	90
	3 556 \$	8 693 \$	2 873 \$	15 122 \$	60 \$	223 \$	3 837 \$	22 538 \$	7 110 \$	33 485 \$	359 \$	815 \$
Options panier sur défaillance												
Aucune cote (3)	108 \$	5 088 \$	1 035 \$	6 231 \$	– \$	528 \$	66 \$	4 320 \$	2 216 \$	6 602 \$	– \$	493 \$
Total (4)	3 664 \$	13 781 \$	3 908 \$	21 353 \$	60 \$	751 \$	3 903 \$	26 858 \$	9 326 \$	40 087 \$	359 \$	1 308 \$

- (1) Les swaps sur défaillance comprennent les swaps sur rendement total qui représentent une tranche minimale de l'ensemble du portefeuille.
- (2) Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure. Ces cotes de crédit reflètent essentiellement les cotes attribuées par des agences de notation externes et elles représentent le risque lié au paiement ou à l'exécution du titre sous-jacent ou de l'actif référencé. Dans les cas où aucune cote externe n'était disponible, nous avons utilisé nos cotes internes.
- (3) Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique. Par conséquent, aucune cote n'a été attribuée, car aucune cote ne peut être raisonnablement attribuée aux actifs sous-jacents.
- (4) Au 31 octobre 2011, la valeur nominale et la valeur comptable nette de la protection de crédit vendue relativement à laquelle nous détenions une protection achetée assortie d'actifs sous-jacents identiques se chiffraient à 12,8 milliards de dollars et à 0,2 milliard, respectivement (30,5 milliards et 0,7 milliard, respectivement, au 31 octobre 2010).

Garanties

Le tableau suivant illustre les principales garanties que nous avons fournies à des tiers, selon la cote de première qualité ou de qualité inférieure.

	2011					2010				
	Montant maximal possible des paiements futurs					Montant maximal possible des paiements futurs				
	Cote de première qualité (1)	Cote de qualité inférieure (1)	Aucune cote	Total	Valeur comptable	Cote de première qualité (1)	Cote de qualité inférieure (1)	Aucune cote	Total	Valeur comptable
Dérivés de crédit et options de vente position vendeur (2)	671 \$	223 \$	7 811 \$	8 705 \$	295 \$	1 450 \$	2 306 \$	7 848 \$	11 604 \$	365 \$
Facilités de garantie de liquidités	22 884	612	–	23 496	171	20 184	400	–	20 584	55
Produits à valeur stable	18 438	–	–	18 438	284	19 683	–	–	19 683	172
Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin (3)	11 108	5 548	138	16 794	184	12 505	4 953	78	17 536	87
Rehaussements de crédit	3 330	–	–	3 330	68	3 211	–	–	3 211	66

- (1) Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure. Ces cotes de crédit reflètent essentiellement les cotes attribuées par des agences de notation externes et elles représentent le risque lié au paiement ou à l'exécution du titre sous-jacent ou de l'actif référencé. Dans les cas où aucune cote externe n'était disponible, nous avons utilisé nos cotes internes.
- (2) Aucune cote de crédit ne pouvait être attribuée à des swaps sur défaillance d'un montant de 2,4 milliards de dollars (2,9 milliards au 31 octobre 2010) et à des options de vente position vendeur d'un montant de 5,4 milliards (4,9 milliards au 31 octobre 2010).
- (3) Aucune cote de crédit ne pouvait être attribuée à des lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin pour lesquelles le montant maximal possible des paiements futurs s'élève à 138 millions de dollars, car aucune cote n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'entité sous-jacente liée à ces garanties.

Opérations de titrisation et EDDV

Le FASB a publié des directives relatives à la décomptabilisation des actifs financiers et à la consolidation des EDDV en vertu du Topic 860 de l'ASC, intitulé *Transfers and Servicing*, (FAS 166, *Accounting for Transfers of Financial Assets – an amendment of FASB Statement No. 140*, [FAS 166]), et du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167, *Amendments to FASB Interpretation No. 46(R)*, [FAS 167]), respectivement. En ce qui nous concerne, ces directives ont pris effet le 1^{er} novembre 2010.

Le Topic 860 de l'ASC (FAS 166), qui était applicable sur une base prospective, élimine le concept de structure d'accueil admissible aux fins comptables; par conséquent, toutes les structures d'accueil admissibles entrent désormais dans le champ d'application du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167). Ces directives fournissent également des critères et des éclaircissements supplémentaires relatifs à certains principes liés aux exigences de comptabilisation à titre de vente du FASB Statement

No. 140, intitulé *Accounting for Transfer and Servicing of Financial Assets and Extinguishment of Liabilities* (FAS 140), et elles exigent qu'une entité établisse d'abord si une structure d'accueil doit être consolidée, et qu'ensuite cette entité détermine si le transfert des actifs financiers répond aux critères de comptabilisation à titre de vente. De plus, cette nouvelle norme stipule que le transfert d'une partie des actifs financiers pourrait être comptabilisé à titre de vente seulement si ces actifs correspondent à la définition d'une participation. Une participation représente une participation proportionnelle dans un actif financier intégral dont les flux de trésorerie sont divisés de façon proportionnelle, sont de rang égal pour ce qui est des paiements et ne sont pas subordonnés; de même, le droit de donner en garantie ou d'échanger l'intégralité de l'actif financier est assujéti à l'approbation de tous les détenteurs de participations

concernés. Autrement, le transfert est comptabilisé à titre d'emprunt garanti. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Le Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167) exige une application rétrospective sans retraitement des données correspondantes de l'exercice précédent. Avant le 1^{er} novembre 2010, nous consolidions une EDDV si nous assumions la majeure partie des pertes prévues, si nous recevions la majeure partie des rendements résiduels prévus, ou les deux. Cette mise à jour remplace l'approche quantitative qui permet de déterminer le principal bénéficiaire d'une EDDV par une méthode axée sur l'identification de l'entité publiante qui a le pouvoir de diriger les activités d'une EDDV ayant le plus d'incidence sur la performance économique de l'entité, et l'obligation d'absorber les pertes de l'entité éventuellement importantes pour l'EDDV ou le droit de retirer les avantages de l'entité éventuellement importants pour l'EDDV. Des renseignements supplémentaires sont aussi exigés en ce qui concerne la participation à des EDDV.

Selon nos évaluations, nous consolidons désormais une entité de titrisation de prêts sur cartes de crédit (auparavant une structure d'accueil admissible), une fiducie constituée à des fins de placement et certaines fiducies d'obligations encaissables par anticipation liées à des titres à enchères, et nous avons déconsolidé certains fonds de placement gérés par des tiers et certaines EDDV de titres à enchères américains. Nous avons consolidé les EDDV à la valeur comptable de leurs actifs et de leurs passifs au 1^{er} novembre 2010. L'adoption de cette norme a donné lieu à une augmentation du total de l'actif et du total du passif d'environ 2,2 milliards de dollars (montant modifié par rapport au montant de 2,1 milliards présenté au deuxième trimestre de 2011), déduction faite de nos droits conservés dans les entités. Elle a également donné lieu à une réduction de notre solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 220 millions de dollars (montant modifié par rapport au montant de 294 millions présenté au deuxième trimestre de 2011), déduction faite des impôts, de manière à tenir compte de l'incidence de l'écart de transition cumulé lié aux périodes précédentes, et à une diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu de 29 millions, déduction faite des impôts.

Le FASB a également publié l'ASU 2010-10, intitulée *Consolidation : Amendments for Certain Investment Funds*. Cette mise à jour reporte l'application du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167) pour ce qui est de la participation d'une entité publiante dans des fonds communs de placement, des fonds communs du marché monétaire, des fonds de couverture, des fonds de placements privés et des fonds de capital-risque si certaines conditions sont réunies. Par conséquent, nous continuons

d'évaluer nos fonds communs de placement et organismes de placement collectif, certains fonds de placements privés et fonds de placement que nous gérons en vertu des exigences du Topic de l'ASC 810-10 (FASB Interpretation No. 46[R], Consolidation of Variable Interest Entities [revised December 2003] [FIN 46(R)]).

Dans le cours normal de nos activités, les EDDV servent aux activités de titrisation, de placement et de financement, et à d'autres fins. Se reporter à la note 6 pour obtenir des renseignements sur les EDDV ainsi que sur la nature de nos liens avec celles-ci. La rubrique EDDV ci-après présente nos évaluations relatives à la consolidation en vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167) par type d'EDDV.

Structure de titrisation

Nous procédons périodiquement à la titrisation de portions de nos créances sur cartes de crédit et de nos prêts hypothécaires résidentiels, et nous participons à des opérations de titrisation d'obligations, principalement afin de diversifier nos sources de financement, d'améliorer notre position de liquidité et aux fins du capital. Nous procédons aussi à la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux dans le cadre de nos activités de vente et de négociation. À la suite de l'adoption du Topic 860 de l'ASC, les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux de même que les opérations de titrisation d'obligations continuent d'être sortis de nos bilans consolidés. Se reporter à la note 5 pour une description de nos activités de titrisation par principal type de produit.

Avant le 1^{er} novembre 2010, notre fiducie de titrisation de prêts sur cartes de crédit correspondait à la définition d'une structure d'accueil admissible et était par conséquent exemptée de l'exigence de consolidation. Les créances sur cartes de crédit qui ont été transférées à la fiducie étaient comptabilisées à titre de vente et étaient radiées de nos bilans consolidés, le gain ou la perte étant constaté dans nos états consolidés des résultats. À compter du 1^{er} novembre 2010, la fiducie n'est plus exemptée de l'exigence de consolidation et elle entre dans le champ d'application du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167). Selon la nouvelle norme en matière de consolidation, nous sommes tenus de consolider cette fiducie de titrisation de prêts sur cartes de crédit, en raison de notre pouvoir de diriger les activités d'acquisition, de cession et de gestion des créances et de notre obligation de prendre en charge une partie des pertes ou de notre droit de retirer les avantages de l'entité inhérents à la propriété des billets subordonnés et aux marges excédentaires.

Nous ne détenons pas de droits variables dans d'autres structures de titrisation et, par conséquent, ne les consolidons pas.

Prêts gérés

	2011			2010		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts de détail	272 185 \$	1 452 \$	853 \$	255 833 \$	1 555 \$	1 047 \$
Prêts de gros	67 705	1 339	196	59 829	1 662	427
Total des prêts gérés (2)	339 890	2 791	1 049	315 662	3 217	1 474
Moins : Prêts titrisés et gérés						
Prêts sur cartes de crédit (3)	s.o.	s.o.	s.o.	3 265	50	129
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et vendus	30 775	205	–	28 238	232	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et conservés	10 267	69	–	9 270	76	–
Total des prêts aux bilans consolidés	298 848 \$	2 517 \$	1 049 \$	274 889 \$	2 859 \$	1 345 \$

(1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des structures d'accueil.

(3) Avant le 1^{er} novembre 2010, les créances sur cartes de crédit titrisées étaient considérées comme vendues et étaient sorties de nos bilans consolidés. Depuis le 1^{er} novembre 2010, par suite de l'adoption du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), les actifs auparavant sortis du bilan, de même que les passifs de la fiducie, doivent être présentés dans nos bilans consolidés. Se reporter au tableau intitulé EDDV consolidées, dans la section EDDV ci-dessous.

s.o. sans objet

EDDV

Nous effectuons des analyses qualitatives afin de déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire d'une EDDV et nous nous basons pour ce faire sur les faits et circonstances ainsi que sur nos droits dans l'EDDV. Le tableau suivant présente les actifs et les passifs découlant de nos opérations avec des EDDV non consolidées et de notre association à ces dernières, dans le contexte desquelles i) nous pouvons détenir des droits variables significatifs; ii) nous avons transféré des actifs à une EDDV et nous maintenons une association continue considérée comme un droit

variable; et iii) nous sommes le promoteur de l'EDDV, ou cette EDDV correspondait à la définition de structure d'accueil admissible dans laquelle nous détenons un droit variable, même si ce droit n'est pas significatif. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une EDDV, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et de facteurs quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'EDDV, notre association continue dans l'EDDV et le fait de savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'EDDV.

	2011 (1), (2)						2010 (1)						
	Conduits multicédants (3)	EDDV de financement structuré (4)	EDDV de création de produits de crédit (4)	Fonds de placement	Autres (5)	Total	Conduits multicédants (3)	EDDV de financement structuré	EDDV de création de produits de crédit (4)	Fonds de placement	Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit (6)	Autres (5)	Total
Total de l'actif des EDDV non consolidées	24 271 \$	4 758 \$	641 \$	1 373 \$	342 282 \$	373 325 \$	21 847 \$	5 380 \$	1 372 \$	273 \$	4 000 \$	317 346 \$	350 218 \$
Actif figurant au bilan													
Valeurs mobilières – détenues à des fins de transaction et disponibles à la vente	111	–	–	1 091	1 157	2 359	4	834	20	61	436	1 227	2 582
Prêts – de détail et de gros (7)	1 413	414	–	–	–	1 827	1 517	1 491	–	–	9	–	3 017
Dérivés	–	11	35	–	15	61	–	20	79	–	19	617	735
Autres actifs	–	923	–	–	209	1 132	–	–	–	23	–	240	263
Total	1 524 \$	1 348 \$	35 \$	1 091 \$	1 381 \$	5 379 \$	1 521 \$	2 345 \$	99 \$	84 \$	464 \$	2 084 \$	6 597 \$
Passif figurant au bilan													
Dérivés	– \$	– \$	– \$	– \$	919 \$	919 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 407 \$	1 407 \$
Autres passifs	190	–	59	–	37	286	62	–	186	–	–	99	347
Total	190 \$	– \$	59 \$	– \$	956 \$	1 205 \$	62 \$	– \$	186 \$	– \$	– \$	1 506 \$	1 754 \$
Risque de perte maximal (8)	24 614 \$	1 372 \$	17 \$	1 123 \$	476 \$	27 602 \$	22 139 \$	3 095 \$	19 \$	65 \$	464 \$	481 \$	26 263 \$

- (1) Avant le 1^{er} novembre 2010, les EDDV étaient évaluées en fonction des exigences du Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46[R]). Après cette date, elles sont évaluées en fonction du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), à moins qu'elles soient admissibles au report de l'adoption de cette nouvelle norme en vertu de l'ASU 2010-10. Par conséquent, les EDDV qui n'étaient pas consolidées pourraient désormais l'être, et vice versa, à compter du 1^{er} novembre 2010. Ainsi, l'information financière qui les concerne pourrait être présentée dans ce tableau ou en être exclue au 31 octobre 2011. Se reporter aux évaluations relatives à la consolidation ci-après, conformes au Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167).
- (2) Pour cet exercice, nous n'avons pas fourni de soutien financier explicite ou implicite aux EDDV, à l'exception du soutien que nous étions tenus de fournir en vertu d'ententes contractuelles.
- (3) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2011. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2011 se chiffrait à 16,3 milliards de dollars (14,0 milliards au 31 octobre 2010).
- (4) Sont exclus de ce tableau des titres détenus à des fins de transaction que nous avons transférés à ces EDDV à titre de garantie des effets capitalisés émis par les EDDV au 31 octobre 2011. Les transferts ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation au titre d'une vente en vertu du Topic 860 de l'ASC; par conséquent, ces actifs demeurent inscrits à nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre d'emprunts garantis.
- (5) Comprend les fonds liés aux crédits d'impôt et les fonds communs de placement et les organismes de placement collectif dont nous sommes le promoteur, ainsi que les actifs et les passifs découlant de nos opérations avec des entités de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux.
- (6) Avant le 1^{er} novembre 2010, notre entité de titrisation de créances sur cartes de crédit correspondait à la définition de structure d'accueil admissible et elle était exemptée de l'exigence de consolidation. Par suite de l'adoption du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, les actifs et les passifs de cette ancienne structure d'accueil admissible sont désormais présentés dans le tableau relatif aux EDDV consolidées, ci-après, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011.
- (7) Le montant figurant au poste Prêts – de détail et de gros des EDDV de financement structuré a été révisé, passant de 426 millions de dollars à 1 491 millions au 31 octobre 2010.
- (8) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables significatifs détenus dans ces EDDV est principalement lié aux placements, aux prêts, à la juste valeur des dérivés, ainsi qu'aux facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Le risque de perte maximal lié aux conduits multicédants est plus élevé que l'actif au bilan, la différence correspondant essentiellement à la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Se reporter à la note 25 pour connaître les montants des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit pour les modalités des ententes.

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs des EDDV consolidées que nous inscrivons à nos bilans consolidés.

	2011 (1), (2)					2010 (1)			
	Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit	EDDV de financement structuré	Fonds de placement	Autres (3)	Total	EDDV de financement structuré	Fonds de placement	Autres (3)	Total
Actif consolidé (4), (5)									
Trésorerie	– \$	32 \$	2 \$	6 \$	40 \$	29 \$	47 \$	– \$	76 \$
Valeurs mobilières – détenues à des fins de transaction et disponibles à la vente	–	3 735	252	27	4 014	1 615	911	–	2 526
Prêts – de détail et de gros	–	214	–	19 632	19 846	1 346	–	15 738	17 084
Autres actifs	11	46	–	50	107	8	55	26	89
	11 \$	4 027 \$	254 \$	19 715 \$	24 007 \$	2 998 \$	1 013 \$	15 764 \$	19 775 \$
Passif consolidé									
Dépôts	2 925 \$	216 \$	– \$	– \$	3 141 \$	403 \$	– \$	– \$	403 \$
Autres passifs (6)	34	3 254	–	151	3 439	2 586	17	42	2 645
	2 959 \$	3 470 \$	– \$	151 \$	6 580 \$	2 989 \$	17 \$	42 \$	3 048 \$

- (1) Avant le 1^{er} novembre 2010, les EDDV étaient évaluées en fonction des exigences du Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46[R]). Après cette date, elles sont évaluées en fonction du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), à moins qu'elles soient admissibles au report de l'adoption de cette nouvelle norme en vertu de l'ASU 2010-10. Par conséquent, les EDDV qui étaient consolidées pourraient désormais ne plus l'être, et vice versa, à compter du 1^{er} novembre 2010. Ainsi, l'information financière qui les concerne pourrait être présentée dans ce tableau ou en être exclue au 31 octobre 2011. Se reporter aux évaluations relatives à la consolidation ci-après, conformes au Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167).
- (2) Pour cet exercice, nous n'avons pas fourni de soutien financier explicite ou implicite aux EDDV, à l'exception du soutien que nous étions tenus de fournir en vertu d'ententes contractuelles.
- (3) Comprend principalement les actifs de la société en commandite RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP).
- (4) Au 31 octobre 2011, nos structures de rémunération détenaient 29 millions de dollars (53 millions au 31 octobre 2010) de nos actions ordinaires, montant qui est comptabilisé à titre d'actions autodétenues et qui représente le total de l'actif de ces structures. L'obligation de fournir nos actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (5) Les garanties dont disposent les créanciers ou les détenteurs de droits de bénéficiaire grèvent uniquement les actifs des EDDV consolidées connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces EDDV, que nous n'offrions des garanties, des facilités de garantie de liquidités ou de rehaussement de crédit aux EDDV ou que nous ne concluons des opérations sur produits dérivés avec ces dernières. Se reporter à la note 25 pour connaître les montants des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit pour les modalités des ententes. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque EDDV consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de l'EDDV. Si certains événements de crédit surviennent, les actifs de Guarantor LP, qui sont des prêts hypothécaires, seront utilisés pour régler les obligations couvertes émises par la Banque Royale du Canada, jusqu'à concurrence de leur valeur nominale. Au moment de la consolidation, nous éliminons le prêt que nous fournissons à Guarantor LP pour l'achat des prêts hypothécaires.
- (6) Les autres passifs représentent généralement les effets émis par les EDDV. Les informations présentées ci-dessous doivent être lues parallèlement à celles présentées à la note 6.

Conduits multicédants et conduits de tiers

Nous administrons cinq programmes (six programmes en 2010) de PCAA offerts par des conduits multicédants (conduits multicédants). Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de PCAA.

Nous n'avons aucune participation ni aucun droit conservé dans les cinq conduits multicédants que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la signature de documents et la surveillance des opérations. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de garantie de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit. Nous pouvons également acheter du PCAA émis par nos conduits multicédants en notre qualité d'agent des placements, afin de faciliter les liquidités générales du programme.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Les facilités de garantie de liquidités liées à l'opération constituent des facilités consenties et elles égalent généralement 102 % des plafonds de financement établis par les conduits en vertu des conventions d'achat de créances. Nos facilités de garantie de liquidités à l'échelle du programme constituent des facilités non consenties aux termes desquelles nous pouvons, sans toutefois y être tenus, consentir des avances sous forme de prêts aux conduits multicédants. Ces facilités fournissent aux conduits multicédants une autre source de financement advenant le cas où ceux-ci n'auraient pas accès au marché du papier commercial. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédant n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de garantie de liquidités, pour régler le PCAA arrivant à échéance. La facilité de rehaussement de crédit représente au moins 10 % de la valeur nominale du PCAA en circulation. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de garantie de liquidités et de crédit. En 2008 et en 2009, certains conduits multicédants ont effectué des prélèvements sur des facilités de garantie de liquidités. Aucun prélèvement de liquidités n'a été effectué au cours de 2010 et de 2011. Se reporter aux notes 4 et 25 pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir de multiples pertes subies.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) est exposé à une « position de perte de premier niveau des conduits multicédants », telle que celle-ci est définie à la note 6. En vertu de cette position, il doit prendre en charge les pertes subies, le cas échéant, avant nous en notre qualité de fournisseur de facilités de rehaussement de crédit ou de facilités de garantie de liquidités à l'échelle du programme.

Au nombre des activités qui ont l'incidence la plus importante sur le rendement économique d'un conduit figurent la sélection initiale et l'approbation des engagements en matière d'achat d'actifs et des facilités de garantie de liquidités, le renouvellement annuel de ces opérations et facilités, la vente ou le transfert d'actifs, le suivi constant du rendement des actifs, l'atténuation des pertes sur créances et l'émission du PCAA. L'investisseur assumant les pertes prévues détient le pouvoir substantiel de diriger toutes ces activités, exception faite de l'émission du PCAA; il a aussi l'obligation, envers les détenteurs de PCAA et nous, de prendre en charge les pertes sur créances jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal qui pourrait être significatif pour les conduits multicédants. En vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), nous ne consolidons pas ces conduits multicédants, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités importantes des conduits, mais nous continuons de détenir des droits variables significatifs dans ces conduits en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires

résiduels. Se reporter à la note 25 pour la présentation des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Avant le 1^{er} novembre 2010, nous ne consolidions pas non plus les conduits multicédants, conformément au Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46 [R]).

Nous détenons des droits variables significatifs dans des conduits de tiers composés de titres adossés à des actifs (conduits de tiers) principalement grâce à la prestation de facilités de garantie de liquidités ou de rehaussement de crédit. Tout comme les autres institutions financières, nous devons fournir du financement au titre de ces facilités si ces conduits de tiers ne disposent pas de fonds suffisants pour régler le papier commercial en circulation ou prendre en charge les pertes sur créances liées à leurs actifs.

Les activités importantes des conduits de tiers comprennent l'achat de placements et l'émission de titres de créance. Nous n'avons pas le pouvoir de diriger ces activités, mais nous détenons des droits variables dans ces conduits grâce à la prestation de facilités de garantie de liquidités ou de rehaussement de crédit. Avant novembre 2010, nous ne consolidions pas non plus ces conduits, conformément au Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46[R]) puisque que nos facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit ne nous exposaient pas à la majeure partie des pertes prévues.

EDDV de financement structuré

Nous réalisons des investissements dans des titres à enchères américains auprès d'EDDV qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets subordonnés à court terme. Les activités importantes des EDDV de titres à enchères américains comprennent l'achat de prêts aux étudiants et l'émission de billets. En vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), au 1^{er} novembre 2010, nous avons déconsolidé certaines EDDV de titres à enchères américains, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités importantes de ces EDDV. Nous détenons des droits variables significatifs dans les EDDV non consolidées par l'intermédiaire des billets que nous détenons.

Nous procurons des facilités de garantie de liquidités et des lettres de crédit aux programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères qui investissent dans des titres à enchères financés au moyen de l'émission de certificats à taux variable et d'un certificat résiduel. En vertu du Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46[R]), nous ne consolidons que les programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères pour lesquels nous étions exposés à la majeure partie des pertes prévues. En vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), nous avons consolidé les autres programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères au 1^{er} novembre 2010, lorsque nous avons le droit d'approuver l'achat d'actifs et la liquidation des programmes, ainsi que l'obligation de prendre en charge les pertes qui pourraient potentiellement être importantes pour les programmes par l'entremise des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit que nous avons fournies. La structure des autres programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères est semblable à celle des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères. En vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), nous continuons de consolider les programmes dans lesquels nous sommes le détenteur du certificat résiduel, car nous avons le pouvoir de diriger les activités importantes des EDDV et nous assumons les pertes, lesquelles pourraient éventuellement être significatives pour le programme. Dans le cas de certains programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères, les certificats résiduels sont détenus par des tiers et nous ne fournissons pas de rehaussements de crédit relativement aux actifs sous-jacents, mais nous ne procurons des facilités de crédit que sur les certificats à taux variables; par conséquent, nous ne consolidons pas ces programmes.

Nous consolidons également une fiducie qui a fait l'acquisition de billets liés à des effets de crédit. La fiducie a financé l'achat des billets au moyen de prêts que nous lui avons consentis, et elle a aussi acheté une protection de crédit auprès de contreparties des dérivés afin de prendre en charge les pertes avant nous. À compter du 1^{er} novembre 2010, nous avons consolidé la fiducie en vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), puisque nous avons la capacité de liquider ses actifs et que nous avons l'obligation de prendre en charge les pertes qui pourraient être importantes pour la fiducie.

Au cours d'un exercice précédent, nous avons vendu des titres à enchères à une EDDV non affiliée et non consolidée à leur juste valeur de

marché. L'achat de ces titres à enchères par cette entité a été financé grâce à un prêt que nous lui avons consenti, prêt qui est garanti par divers actifs de l'entité. Nous sommes, relativement à ce prêt, exposés à des pertes sur créances liées aux titres à enchères, mais ces pertes sont atténuées par la qualité élevée du crédit des titres à enchères. L'entité conclut également des opérations sur produits dérivés pour lesquels nous pourrions agir à titre de garant des obligations de l'EDDV. Le risque de crédit lié à l'EDDV auquel nous sommes exposés en raison de ces garanties n'est pas important, car ces dernières sont soutenues par des nantissements en espèces et car les produits dérivés sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Nous occupons divers rôles administratifs pour l'EDDV, agissons notamment en qualité d'agent de vente pour les titres à enchères et touchons des honoraires en fonction des services fournis. Avant le 1^{er} novembre 2010, les contrepartistes aux dérivés de taux d'intérêt étaient exposés à la majeure partie de la variabilité à laquelle l'EDDV est exposée; par conséquent, nous ne consolidons pas cette entité en vertu du Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46[R]). En vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), cette EDDV n'est toujours pas consolidée, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger ses activités d'investissement.

Fonds de placement

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré de risque souhaité lié aux fonds visés, et nous couvrons économiquement notre risque lié à ces dérivés en investissant dans ces fonds visés gérés par des tiers. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Par l'intermédiaire de nos placements dans certains fonds, nous pouvons être exposés au risque de marché lié aux placements sous-jacents. Nous pouvons également être exposés à un risque de contrepartie découlant des opérations visant des dérivés sur actions. Avant le 1^{er} novembre 2010, nous consolidions les fonds visés lorsque nous assumions la majorité des pertes prévues de ces fonds. En vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), nous avons déconsolidé ces fonds visés administrés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

En vertu de l'ASU 2010-10, l'adoption du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167) est reportée pour plusieurs des fonds de placement que nous administrons. Par conséquent, nous continuons de consolider ou de déconsolider ces fonds en vertu du Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46 [R]), selon le montant que nous y avons investi.

Compensation de montants liés à certains contrats

Le FSP FIN 39-1 du FASB, intitulé *Amendment of FASB Interpretation No. 39*, qui modifie certains aspects du Topic 210-20 de l'ASC, intitulé *Balance Sheet – Offsetting*, et du Topic 815 de l'ASC, intitulé *Derivatives and Hedging* (FIN 39, *Offsetting of Amounts Related to Certain Contracts*), permet à une entité de compenser la juste valeur des instruments dérivés et le droit de récupérer les garanties en espèces (une créance) ou l'obligation de rembourser les garanties en espèces (une dette) par la juste valeur des instruments dérivés conclus avec une même contrepartie en vertu d'un même accord général de compensation, peu importe s'il y a intention ou non de procéder à un règlement net. Conformément à cette ligne directrice, nous avons compensé la juste valeur de certains

Perte de valeur durable de valeurs mobilières

Le Topic 320 de l'ASC, intitulé *Investments – Debt and Equity Securities*, fournit des directives en matière d'évaluation d'une perte de valeur et les principes de constatation de la perte de valeur durable pour les titres de créance et accroît les exigences de présentation et d'informations à fournir pour les titres de créance et de capitaux propres. En vertu de ces lignes directrices, la perte non réalisée sur un titre de créance disponible à la vente est durable lorsque i) l'entité a l'intention de vendre le titre; ii) il est plus probable qu'improbable que l'entité devra vendre le titre avant que le

Création de produits de crédit

Dans certains cas, nous investissons dans les effets capitalisés et non capitalisés émis par les EDDV de création de produits de crédit. Nous pouvons transférer nos actifs aux EDDV à titre de garanties des effets capitalisés et être tenus de racheter ces actifs ultérieurement. Les investisseurs dans les effets capitalisés ne sont pas exposés au risque de crédit ni au risque de marché liés aux actifs donnés en garantie, car nous sommes tenus de racheter les actifs pour un montant égal à leur valeur nominale; cependant, nous atténuons en grande partie le risque de crédit et le risque de marché liés aux actifs donnés en garantie, car nous pouvons remplacer ceux-ci. Les effets non capitalisés sont de rang supérieur aux effets capitalisés. Les investisseurs dans ces effets capitalisés et non capitalisés sont exposés au risque de crédit en raison de la protection de crédit fournie par les EDDV, selon le rang de ces effets. En notre qualité de contrepartiste, nous assumons en outre le risque de crédit connexe de contrepartie des EDDV. À l'heure actuelle, pour certaines EDDV, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus d'être le seul agent payeur et émetteur de la plupart de ces EDDV. D'autres tiers indépendants assurent les autres fonctions exigées pour ce type de produit. En vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), nous ne consolidons pas les EDDV de création de produits de crédit, puisque nous ne détenons pas de droits variables dans ces entités.

Autres structures importantes

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré ou de restauration historique (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les fonds, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous ne consolidons pas les fonds liés aux crédits d'impôt, puisque les investisseurs de ces fonds ont le droit de choisir les placements sous-jacents qui constituent les fonds.

Nous sommes également les promoteurs de nos fonds communs de placement et organismes de placement collectif étant donné notre capacité à influencer sur les décisions de placement des fonds communs de placement et notre engagement continu dans la gestion de ces fonds. En vertu de l'ASU 2010-10, l'adoption du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167) est reportée pour les fonds communs de placement et organismes de placement collectif que nous administrons. Par conséquent, nous continuons de consolider ou de déconsolider ces fonds en vertu du Topic 810-10 de l'ASC (FIN 46 [R]), selon le montant que nous y avons investi.

éléments dans nos bilans consolidés préparés selon les PCGR des États-Unis de la façon suivante, y compris les éléments des périodes correspondantes : au 31 octobre 2011, la juste valeur des instruments dérivés déduite des actifs et des passifs dérivés s'établissait à 70,6 milliards de dollars (76,4 milliards au 31 octobre 2010); au 31 octobre 2011, une garantie en espèces de 9,9 milliards et de 9,2 milliards, respectivement (9,2 milliards et 7,7 milliards au 31 octobre 2010, respectivement) a été portée en déduction des actifs et des passifs dérivés; au 31 octobre 2011, nous détenions 11,9 milliards de dollars (10,7 milliards au 31 octobre 2010) de garanties liées aux dérivés, dont une tranche de 7,9 milliards (7,4 milliards au 31 octobre 2010) pouvait être portée en déduction du risque de crédit.

coût après amortissement ne puisse être recouvré; ou iii) l'entité ne prévoit pas recouvrer la totalité du coût après amortissement du titre (perte liée au crédit) même si elle ne vendra pas le titre. Si l'une des deux premières conditions est respectée, le montant total de la perte non réalisée comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être constaté dans les résultats. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, mais que l'entité a subi une perte liée au crédit sur le titre, la perte liée au crédit et la perte non liée au crédit sont constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu, respectivement.

Cumul des pertes de valeur durables sur créances comptabilisées relativement aux titres de créance disponibles à la vente

	2011	2010
Solde au début	117 \$	181 \$
Pertes liées au crédit comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance qui n'avaient pas fait l'objet d'une perte de valeur auparavant	14	11
Pertes liées au crédit comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance qui avaient fait l'objet d'une perte de valeur auparavant	1	26
Réductions liées aux titres que nous avons l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous serons tenus de les vendre avant le recouvrement des coûts après amortissement	-	(5)
Réductions liées aux titres vendus ou échus au cours de l'exercice	(44)	(96)
Solde à la fin	88 \$	117 \$

Se reporter à la note 3 pour obtenir la méthode et les principales données utilisées pour déterminer les pertes sur créances.

Pertes de valeur durables des titres de créance disponibles à la vente

	2011	2010
Pertes liées au crédit sur les titres que nous n'avons pas l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous ne devons pas les vendre	15 \$	37 \$
Total des pertes liées aux titres que nous avons l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous devons les vendre	1	57
Total des réductions de valeur des titres de créance constatées aux résultats	16 \$	94 \$
Ajouter : pertes non liées au crédit sur les titres de créance constatées dans les autres éléments du résultat étendu (avant impôts sur les bénéfices) (1)	36	6
Total des pertes de valeur durables réalisées et non réalisées	52 \$	100 \$

(1) Le solde présenté exclut un montant de 39 millions de dollars (90 millions au 31 octobre 2010) au titre des gains bruts non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu relativement aux titres dont la juste valeur s'est établie au-dessus du coût après amortissement depuis les réductions de valeur initiales.

Modifications des principales conventions comptables

En plus du Topic 860 de l'ASC (FAS 166) et du Topic 810-10-15 de l'ASC (FAS 167), qui ont déjà été décrits dans cette note, les modifications suivantes ont pris effet pour nous au cours de l'exercice.

Informations à fournir sur la qualité de crédit des créances de financement et la provision pour pertes sur créances

Le FASB a publié la mise à jour ASU 2010-20, intitulée *Disclosure about the Credit Quality of Financing Receivables and the Allowance for Credit Losses*, qui, en ce qui nous concerne, a pris effet le 1^{er} novembre 2010 et doit être appliquée de manière prospective. Cette mise à jour exige d'une entité qu'elle fournisse des informations supplémentaires sur les prêts et les provisions pour pertes sur créances connexes ventilées par la méthode de dépréciation. L'information sur les prêts qui font l'objet de tests de dépréciation sur une base collective et individuelle est également requise, de même que l'information qualitative et quantitative sur la qualité de crédit des créances de financement.

Notre portefeuille de prêts de gros donne lieu à des risques liés aux entreprises, aux organismes souverains et aux banques, y compris les prêts aux entreprises de moyenne et grande taille et certains prêts aux petites entreprises pour lesquels le risque de crédit est évalué principalement de façon individuelle. Notre portefeuille de prêts de détail se compose des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux petites entreprises gérés et évalués collectivement. La majeure partie des provisions pour pertes sur créances évaluées sur une base individuelle font partie du portefeuille de gros. Ce montant correspond approximativement aux provisions spécifiques liées aux prêts de gros, puisque le calcul des provisions spécifiques se fonde sur les pertes estimatives sur des prêts qui ont été désignés comme douteux. À l'opposé, les provisions évaluées sur une base collective comprennent les pertes estimatives sur les prêts de détail désignés comme douteux, ainsi que les pertes estimatives sur les prêts de détail et sur les prêts de gros qui n'ont pas encore été désignés spécifiquement comme douteux. Se reporter au tableau intitulé Prêts douteux, à la note 4, pour plus de détails.

Évaluation de la qualité du crédit

Au moment de déterminer la qualité du crédit de notre portefeuille de prêts, nous quantifions le risque de crédit afin d'estimer les pertes sur créances prévues en cas de défaut. Nous attribuons des cotes d'évaluation des risques en fonction des risques de pertes liés à l'incapacité ou à la réticence d'un débiteur à respecter son obligation contractuelle. Deux approches peuvent principalement être utilisées pour l'évaluation du risque de crédit en vertu du cadre de l'accord de Bâle II : l'approche des notations internes avancées et l'approche standardisée. Pour une description qualitative du processus d'évaluation du risque de crédit, se reporter à la rubrique Gestion du risque du rapport de gestion, qui se trouve aux pages 43 à 46 de notre rapport annuel 2011.

Les tableaux suivants présentent l'exposition au risque de nos portefeuilles de prêts de détail et de gros en vertu de l'approche des notations internes avancées et de l'approche standardisée. L'information présentée dans les tableaux suivants a été établie en fonction des PCGR du Canada, puisqu'il s'agit des normes que nous utilisons pour gérer notre exposition au risque. Les différences entre les soldes totaux des prêts établis en fonction des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis sont illustrées dans le tableau des éléments importants du rapprochement pour le bilan présenté précédemment dans cette note.

Exposition du portefeuille de prêts de détail au risque de crédit

	Au 31 octobre 2011				Total
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Cartes de crédit	Prêts aux petites entreprises	
Faible risque (de 0,00 % à 1,00 %)	114 398 \$	139 537 \$	30 342 \$	3 473 \$	287 750 \$
Risque moyen (de 1,10 % à 6,40 %)	17 635	18 739	5 187	2 060	43 621
Risque élevé (de 6,5 % à 99,99 %)	3 864	3 196	771	1 118	8 949
Prêt douteux (100 %)	826	389	-	40	1 255
Risque total (1)	136 723 \$	161 861 \$	36 300 \$	6 691	341 575 \$

(1) Le risque total représente le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance, soit le montant qui sera probablement dû par le débiteur en cas de défaillance. Ce montant est présenté compte non tenu de toute provision spécifique et il ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les garanties. Le montant présenté ci-dessus comprend des montants inutilisés de 13 millions de dollars, de 75,3 milliards, de 27,1 milliards et de 4,2 milliards au titre des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux petites entreprises, respectivement.

Exposition du portefeuille de prêts de gros au risque de crédit

	Au 31 octobre 2011			Total
	Prêts aux entreprises	Prêts aux organismes souverains	Prêts aux banques	
De première qualité	56 864 \$	7 875 \$	2 593 \$	67 332 \$
De qualité inférieure	69 304	381	216	69 901
Prêt douteux/défaillance	2 483	-	33	2 516
Risque total (1)	128 651 \$	8 256 \$	2 842 \$	139 749 \$

(1) Le risque total tient compte des prêts et acceptations en cours et des engagements inutilisés et représente le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance, soit le montant qui sera probablement dû par le débiteur en cas de défaillance. Ce montant est présenté compte non tenu de toute provision spécifique et il ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les garanties. Le montant présenté ci-dessus comprend des montants inutilisés de 47,4 milliards de dollars, de 3,6 milliards et de 398 millions au titre des prêts aux entreprises, des prêts aux organismes souverains et des prêts aux banques, respectivement.

Restructuration de dettes de débiteurs en difficulté

Par suite de l'adoption de l'ASU 2010-20 et 2011-02, nous sommes tenus de présenter de l'information qualitative et quantitative sur toute restructuration de dettes de débiteurs en difficulté survenue au cours de la période. Les restructurations de dettes de débiteurs en difficulté comprennent les prêts aux termes desquels, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières d'un débiteur, une concession est accordée pour une durée qui n'est pas considérée comme une courte période. Nous nous efforçons de repérer le plus tôt possible les débiteurs en difficulté et de modifier leur prêt en en assouplissant les modalités. La modification peut comprendre une réduction du taux d'intérêt, une dispense de remboursement de capital, une prolongation du terme, la non-exigibilité des paiements et d'autres mesures visant à maximiser le montant recouvré et à éviter la saisie ou la reprise de possession de la garantie. Une fois le prêt modifié, la provision pour pertes sur créances au titre des restructurations de dettes de

débiteurs en difficulté est déterminée par la comparaison des flux de trésorerie prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial des prêts avec la valeur comptable des prêts.

La plupart de nos prêts ayant été classés comme une restructuration de dettes de débiteurs en difficulté au cours de l'exercice se rapportent à notre portefeuille de prêts de gros, et totalisent environ 233 millions de dollars, principalement en raison des prêts aux entreprises.

Autres modifications

Les lignes directrices suivantes publiées par le FASB sont entrées en vigueur, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2010 : l'ASU 2009-13, intitulée *Revenue Recognition : Multiple-Deliverable Arrangements*, l'ASU 2010-15, intitulée *Financial Services – Insurance – How Investments Held*

through Separate Accounts Affect an Insurer's Consolidation Analysis of Those Investments, et l'ASU 2010-13, intitulée *Compensation – Stock Compensation – Effect of denominating the Exercise Price of a Share-Based Payment Award in the Currency of the Market in Which the Underlying Equity Security Trades*. L'adoption de ces prises de position n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Modifications comptables futures

Par suite de l'adoption des IFRS pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2011, nous ne serons plus tenus de rapprocher nos résultats aux PCGR des États-Unis; par conséquent, nous ne présenterons pas un sommaire des modifications futures aux PCGR des États-Unis.

Note 32 Information sur la société mère

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales bancaires étant présentées selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Bilans condensés

Au 31 octobre	2011	2010
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	8 159 \$	4 553 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	7 281	7 284
Valeurs mobilières	106 318	102 372
Placements dans des filiales bancaires et des sociétés liées	26 413	28 306
Placements dans d'autres filiales et sociétés liées	33 902	23 200
Biens achetés en vertu de conventions de revente	8 745	6 367
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	254 734	236 699
Soldes nets à recevoir des filiales bancaires	2 061	8 489
Soldes nets à recevoir d'autres filiales	10 392	12 467
Autres actifs	116 874	119 445
	574 879 \$	549 182 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	382 047 \$	353 566 \$
Autres passifs	143 376	149 984
	525 423	503 550
Déventures subordonnées	7 749	6 681
Capitaux propres	41 707	38 951
	574 879 \$	549 182 \$

États condensés des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2011	2010	2009
Revenu d'intérêt (1)	15 247 \$	16 660 \$	13 824 \$
Intérêts débiteurs	5 796	5 155	6 280
Revenu net d'intérêt	9 451	11 505	7 544
Revenus autres que d'intérêt (2)	3 773	1 725	4 276
Total des revenus	13 224	13 230	11 820
Dotation à la provision pour pertes sur créances	863	1 070	2 125
Indemnités et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2	–	–
Frais autres que d'intérêt	7 003	6 638	6 477
Bénéfice avant impôts	5 356	5 522	3 218
Charge d'impôts	1 263	1 397	180
Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales	4 093	4 125	3 038
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	759	1 098	820
Bénéfice net	4 852 \$	5 223 \$	3 858 \$

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 1 314 millions de dollars, de 3 359 millions et de 18 millions pour les exercices 2011, 2010 et 2009, respectivement.

(2) Comprend la perte relative aux sociétés liées d'un montant minime pour l'exercice 2011, la perte de 13 millions pour l'exercice 2010 et le revenu de 7 millions pour l'exercice 2009.

États condensés des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2011	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	4 852 \$	5 223 \$	3 858 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :			
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(759)	(1 098)	(820)
Autres activités d'exploitation, montant net	(5 470)	5 124	10 807
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(1 377)	9 249	13 845
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	3	(3 937)	8 147
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(39 355)	(29 853)	(33 651)
Produit de la titrisation	11 670	7 710	21 494
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	5 736	4 829	9 143
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	24 711	11 757	7 239
Acquisition de titres disponibles à la vente	(20 781)	(12 044)	(13 346)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(690)	(688)	(439)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	(2 378)	(848)	100
Variation de l'encaisse investie dans des filiales	(8 393)	(1 679)	497
Variation du financement net fourni à des filiales	7 737	(16 096)	13 236
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement	(21 740)	(40 849)	12 420
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	28 481	35 706	(32 290)
Émission de débentures subordonnées	1 500	1 500	–
Remboursement de débentures subordonnées	(404)	(1 305)	(1 659)
Émission d'actions privilégiées	–	–	2 150
Frais d'émission	–	–	(77)
Émission d'actions ordinaires	146	125	2 439
Dividendes versés	(3 049)	(2 934)	(2 744)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(3 815)	150	2 649
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	3 864	(486)	3 015
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	26 723	32 756	(26 517)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	3 606	1 156	(252)
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	4 553	3 397	3 649
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	8 159 \$	4 553 \$	3 397 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	6 207 \$	5 231 \$	7 565 \$
Impôts sur les bénéfices (recouvrés) payés durant l'exercice	1 012 \$	3 227 \$	(947) \$